

## **COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 juin 2018 à 19 h 00, à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 12 juin 2018  
Date de publication : 26 juin 2018

**Conseillers-ères présents-es :** M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE,  
Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY,  
M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET,  
Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,  
Mme Catherine NONNOTTE-BOUOTON, Mme Catherine DEMORTIER,  
Mme Claire BOURGEOIS RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD,  
Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD,  
Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT,  
M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle GIROD à Mme Isabelle MANGIN  
M. Sevin KAYI à Monsieur le Maire  
M. Paul ROCHE à Mme Sylvette MARCHAND  
M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Marie SERMIER  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Ako HAMDAOUI (DCM 18.18.06.35) ; Mme Justine GRUET (DCM 18.18.06.40) ;  
Mme Nathalie JEANNET (DCM 18.18.06.43) ; M. Gilbert CARD (DCM 18.18.06.45) ;  
M. Daniel GERMOND (DCM 18.18.06.47-48-49-50) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 18.18.06.52) ;  
M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 18.18.06.55) ; Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 18.18.06.55) ;  
Mme Justine GRUET (DCM 18.18.06.56) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 18.18.06.56-57-58) ;  
M. Jean-Marie SERMIER (DCM 18.18.06.57-58) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 18.18.06.58) ;  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 18.18.06.60-61) ;  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 18.18.06.60) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 18.18.06.62)

***M. le Maire :*** *Je vais ouvrir cette séance du Conseil Municipal, le quorum étant atteint. Je vais d'abord vous donner lecture des pouvoirs en ma possession :*

- *Madame Isabelle GIROD à Madame Isabelle MANGIN ;*
- *Monsieur Sevin KAYI à Monsieur le Maire ;*
- *Monsieur Paul ROCHE à Madame Sylvette MARCHAND ;*
- *Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE à Monsieur Jean-Marie SERMIER ;*
- *Madame Isabelle VOUTQUENNE à Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE ;*
- *Madame Laéticia CUSSEY à Monsieur Alexandre DOUZENEL jusqu'à son arrivée.*

*Il nous faut un secrétaire de séance. Il est proposé, dans l'ordre du tableau, Jean-Claude WAMBST. Pas de problème, Monsieur WAMBST ? Merci.*

*Chers collègues, avant de commencer l'ordre du jour, je souhaitais que nous puissions, et compte tenu d'une situation particulière à notre hôpital Louis Pasteur, évoquer cette situation, l'article 5 de*

notre règlement intérieur nous le permettant. Je souhaitais ainsi que nous puissions adopter ce soir ensemble une motion pour le soutien à l'hôpital et à son personnel.

*Pourquoi cette démarche ? Parce que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, organe qui gère le domaine de la santé dans notre région, comme dans toutes les régions françaises sous l'égide du Gouvernement, souhaite engager de nouvelles mesures d'économie pour l'hôpital de Dole.*

*Si nous pouvons comprendre que, parmi les hôpitaux, ici ou là, pas seulement à Dole, un certain nombre soit en déficit, il n'en demeure pas moins que les élus, comme les citoyens de ce bassin de 100 000 habitants, attendent que l'hôpital de Dole puisse apporter non seulement le maximum de soins possible pour ses habitants, mais aussi un service public de santé sur notre territoire. Un service qui soit efficace et modernisé, des médecins qui puissent apporter les soins nécessaires et attendus par ses patients et, bien sûr, que le personnel puisse le faire dans des conditions acceptables, c'est-à-dire que les soucis d'économie ne remettent pas en cause leurs conditions de travail difficiles, mais également la qualité des soins apportés.*

*À ce titre, nous n'avons pas aujourd'hui connaissance des mesures que l'Agence Régionale de Santé prépare et souhaite. Je ne peux pas en dire plus, et chacun sait qu'aujourd'hui, par la loi, les maires président des Conseils de Surveillance qui ne sont que des instances de surveillance, y émettent des avis, reçoivent des informations, mais ne décident de rien. Tel est l'état du fonctionnement des Conseils de Surveillance.*

*Comme je l'ai fait lors de la séance de cette semaine du Conseil de Surveillance de l'hôpital, j'ai souhaité que nous puissions apporter un certain nombre d'objectifs, que nous puissions rappeler tous ensemble à l'Agence Régionale de Santé à qui cette motion sera adressée, que tout n'est pas acceptable, et qu'à ce titre, le Conseil Municipal de Dole est particulièrement attentif à la situation de notre hôpital qui n'est pas l'hôpital que de Dole, mais d'un bassin. De plus, même si nous n'avons pas de pouvoir direct de décision, les élus de ce territoire sont pleinement attentifs à la situation de l'hôpital Pasteur et interpellent l'Agence Régionale de Santé sur d'éventuelles mesures brutales.*

*Cet après-midi, Jean-Marie SERMIER et moi-même avons constitué un comité de soutien à l'hôpital Pasteur, à destination des élus du territoire pour que chaque maire, chaque élu départemental, chaque élu régional, chaque conseiller municipal puisse se saisir également de la question, et puisse, de façon coordonnée et dans une démarche collective, défendre et soutenir notre hôpital et son personnel.*

*Ainsi, je vous propose une motion du Conseil Municipal de la Ville de Dole pour cette séance, qui rappelle les principaux éléments que je vous ai donnés ce soir, et que je souhaite que nous puissions adopter. La même a été proposée au Conseil de Surveillance et adoptée. Je crois que nous devons être tous ensemble, unis dans cette démarche, car, vous le savez, il n'y a que l'unité de l'ensemble des élus, quelles que soient les opinions politiques des uns et des autres, qui peut apporter la meilleure efficacité possible pour notre hôpital.*

*Je rajoute que depuis plusieurs semaines, le Docteur JOBEZ, l'adjoint à la Santé de notre Ville, Jean-Marie SERMIER et moi-même sommes intervenus plusieurs fois auprès du directeur de l'Agence Régionale de Santé pour qu'il mesure l'impact de ces décisions et ses effets. Jean-Marie SERMIER et moi-même avons sollicité un rendez-vous auprès de la ministre, et nous serons donc au ministère le 28 juin prochain pour expliquer la nécessité de garantir sur notre bassin, non seulement des conditions – je vous l'ai dit – dignes pour nos salariés, mais une offre de soins pour notre territoire, une offre de soins de proximité, et qui soit aussi capable de pouvoir apporter ce qu'attendent ces 100 000 habitants.*

*La motion a dû vous être déposée sur table. Je suppose qu'il y aura quelques prises de parole. Je souhaiterais simplement qu'elle soit lue. Je vais proposer à notre Adjoint à la Santé de lire cette motion, cher Pascal, et ensuite, les personnes qui voudront prendre la parole pourront le faire.*

*Pascal, c'est à toi.*

**M. JOBEZ :** *Merci, Monsieur le Maire. Cette motion a été éditée la semaine dernière. Je vous en donne la lecture définitive, celle que nous avons présentée récemment au Conseil de Surveillance de l'hôpital.*

« Les élus au Conseil Municipal de Dole ont été informés de la volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté d'engager de nouvelles mesures d'économie pour l'hôpital. Ils tiennent à rappeler que, s'ils estiment que le retour à l'équilibre doit être objectif à terme, celui-ci ne pourra s'envisager par une réduction drastique des moyens humains et

techniques. Ces réductions conduiraient à la dégradation des conditions de travail des personnels, et donc de la prise en charge des patients.

Les élus au Conseil Municipal de Dole, soucieux de la qualité du service public de santé sur leur territoire, demandent à l'ARS de faire toute diligence pour que des médecins cardiologues puissent assurer la pérennité de cette spécialité performante et indispensable au bassin de vie nord dolois.

Le centre hospitalier Louis Pasteur est situé sur un bassin de vie de plus de 100 000 habitants, dont 75 % sont en zone périurbaine et rurale. Il est donc nécessaire, dans un souci d'équilibre et d'équité d'accès aux soins sur ce territoire que l'établissement se modernise, notamment grâce à la performance de ses personnels et travaille sur quatre axes prioritaires :

- la maternité ;
- les urgences et les soins intensifs ;
- le développement de la chirurgie ambulatoire avec la modernisation des blocs opératoires ;
- la médecine polyvalente et spécialisée.

Sur un ensemble de points, les élus du Conseil Municipal de Dole croient à la coopération hospitalière, notamment avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Besançon au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) dans la limite de sa capacité à pouvoir répondre aux besoins dolois.

Les élus du Conseil Municipal de Dole assurent à l'ensemble des personnels de l'établissement de leur soutien et de leur volonté de travailler avec eux, en concertation et dans la plus grande transparence. À l'instar des membres du Conseil de Surveillance réunis le 14 juin 2018, ils rappellent à l'ARS que les économies souhaitées ne pourront être acceptables que si elles ne remettent pas en cause les fondamentaux de l'hôpital tel qu'évoqués au préalable et n'entravent pas l'établissement dans sa possibilité de s'inscrire dans la modernité.

Ils tiennent également à dire à nouveau à l'ARS que ces nouvelles économies ne devront entraîner ni nouvelles dégradations majeures des conditions de travail des personnels ni risques sanitaires pour les patients du bassin dolois. »

**M. le Maire :** *Merci pour cette lecture. Je voudrais rajouter deux éléments. Premièrement, comme vous avez pu le lire dans la presse, j'ai proposé que nous puissions concrétiser un projet pour l'hôpital au sein d'un Comité de Projet qui réunira le Directeur, le Président de la Commission Médicale d'Établissement et plusieurs élus, dont moi-même évidemment, pour continuer à travailler sur l'avenir de l'hôpital.*

*Deuxièmement, vous savez que dans le cadre de l'accord clinique-hôpital qui n'existe plus, j'ai demandé que les plus de 2 millions d'euros que l'ARS est en train de récupérer de la clinique soient réinjectés dans l'hôpital Pasteur, notamment pour la modernisation des blocs opératoires, car nous savons que si nous voulons poursuivre de la chirurgie à l'hôpital de Dole, il est indispensable de moderniser nos blocs opératoires. C'est ce que j'ai demandé au Directeur Régional de l'ARS.*

*La motion étant lue, y a-t-il des prises de parole complémentaires ?*

**Mme BARTHOULOT :** *Merci, Monsieur le Maire. J'ai bien lu avec attention la motion que vous présentez aujourd'hui au Conseil Municipal, et je me pose la question suivante : où sont les belles promesses au sujet de l'offre de soins à Dole ? En 2014-2015, Monsieur SERMIER, Président du Conseil de Surveillance, et votre municipalité apparaissaient comme les sauveurs de l'offre hospitalière doloise, en reprochant l'immobilisme de l'ancienne municipalité, affirmant – je reprends les propos de l'ancien Maire – « certains pensent que la compétence "santé" n'est pas du ressort de la Ville, mais de l'État. C'est faux. Nous, nous comptons d'abord sur nous, et pas sur les autres. »*

*En 2018, qu'en est-il ? L'inquiétude, que nous partageons, bien sûr, est à l'ordre du jour, jusque chez le Directeur de l'hôpital. Au cours de ces dernières années, le centre hospitalier a supprimé 36 lits et diminué ses effectifs à hauteur de 19 emplois.*

*Monsieur GAGNOUX, vous vous êtes abstenu lorsque l'on vous a demandé votre avis sur la fermeture de lits. C'est ce que j'ai entendu, et vous me préciserez mes propos. Enfin, en tout cas, tous ces changements, que l'ARS essaie de mettre en place sur nos territoires, me gênent, bien sûr. Je me demande si cette épidémie atteindra le CHS de Saint-Yllie. L'accord avec la clinique est terminé, c'est fini. Je dis que c'est un véritable échec. En quatre ans, rien n'a vraiment été fait. Même si vous avez travaillé, ce n'est pas si simple. Je pense que tout le monde devrait se l'accorder : ce n'est pas simple. De plus, en début de mandat, le terme « sauvetage » a été prononcé, mais il s'agit plutôt d'un naufrage.*

Maintenant, vous sollicitez un rendez-vous auprès du ministère de la Santé. C'est bien, tant mieux. Ce ministère de la Santé va retrouver des vertus qui étaient, jusque-là, ignorées. Pour moi, il y a eu du temps perdu. C'est dommage que ce pari politique politicien à risque ait montré ses limites, et en guise de réussite, il se referme sur ses acteurs, aboutissant au démantèlement de l'offre de soins sur le bassin dolois.

« J'en ai marre » de cette politique politicienne qui dit tout et son contraire. Par contre, je partage aujourd'hui votre inquiétude sur cette motion présentée au Conseil Municipal. Je voterai pour, car j'ai envie que notre hôpital continue de fonctionner sur notre territoire. Mais je pense qu'il n'est pas certain que cela puisse se poursuivre en l'état.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. HAMDAOUI :** Vous avez présenté cette motion en Conseil de Surveillance. Les syndicats vous ont interpellé suite à la lecture que vous avez faite de cette motion. Je partage le point de vue des syndicats des agents hospitaliers et les remarques qu'ils vous ont faites sur cette motion.

À mon sens, cette motion accompagne la stratégie de l'ARS, donc l'extinction lente de l'hôpital. Pour moi, elle n'est pas assez claire sur la nécessité de remettre en cause ce qui a conduit l'hôpital dans cette situation (par exemple, les mesures prises par la loi Bachelot et par la loi Touraine). Elle n'est pas assez claire sur la volonté d'arrêter la fermeture des lits et des postes. Ce n'est pas assez clairement exprimé dans cette motion. Voilà pour le fond.

Pour la forme, je regrette que vous ne nous ayez pas sollicités pour nous la présenter avant pour que nous puissions l'amender plus tôt. C'était une façon d'avoir l'unanimité. Je ne voterai pas contre cette motion, mais je ne la voterai pas non plus. Il fallait nous envoyer un message. Cette motion ayant été lue au Conseil de Surveillance, elle était prête depuis un petit moment. Vous auriez donc pu nous l'envoyer.

Sur le Plan Régional de Santé (PRS), les collectivités devaient s'exprimer avant le 6 mai. La Ville de Dole n'a rien dit. Nous n'avons pas débattu de ce Plan Régional de Santé au sein du Conseil Municipal. En 2010, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) avait classé le système de santé français comme étant l'un des meilleurs du monde. Aujourd'hui, si l'on n'arrête pas l'avancée de l'ARS sur cette stratégie, on va évidemment perdre cette place. Nous avons un système performant, envié dans le monde entier. Je pense qu'il faut se battre plus fermement pour le défendre. Donc, je m'abstiendrai sur cette motion.

**M. le Maire :** J'ai entendu. Y a-t-il d'autres interventions souhaitées ?

**M. WAMBST :** Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je découvre effectivement, en rentrant en séance, l'existence de cette motion. Je voudrais faire deux ou trois remarques. Je considère que le besoin d'une offre de soins de qualité dans notre bassin de vie est absolument indispensable. Toute action menée dans ce sens, quels que soient les élus et leur bord politique, si elle va dans ce sens, c'est une bonne chose. Donc, sur le principe, je voterai pour cette motion, avec deux ou trois souhaits.

Premièrement, je formule, comme mes collègues, le souhait que, d'une façon plus explicite, il soit dit que le nombre de lits, les équipes existantes de l'hôpital, soient préservés et non pas diminués comme cela, au détour d'un chemin ou d'une réorganisation budgétaire.

Le deuxième élément est peut-être plus personnel. Je regrette que dans notre enceinte ici, et dans les débats qui peuvent amener les différentes équipes candidates aux élections municipales de se positionner, nous fassions de ce sujet un sujet de combat politique. Il est clair que j'étais Président du Conseil de Surveillance. J'ai rencontré les mêmes difficultés que vous par rapport à l'ARS et par rapport au rôle exact d'un Conseil de Surveillance et d'un Président de Conseil de Surveillance d'hôpital, avec, en toile de fond, toujours une volonté absolument affichée de faire en sorte que l'offre de soins soit la meilleure possible sur le territoire.

J'avais œuvré pour faire en sorte que l'hôpital ne perde ni sa chirurgie, ni ses urgences, ni sa maternité. Je reste toujours sur ces positions. Je regrette, mais ce que vous avez dit en début de séance, Monsieur le Maire, ne me surprend pas. C'est dans l'ordre des choses. Vous avez cette difficulté en tant que Président de Conseil de Surveillance de faire incurver l'ARS dans ses décisions. Je regrette simplement qu'au fil des années passées, et 2014 et 2015 ont été des années de forte affirmation de changement de stratégie, finalement, nous en sommes à peu près au même point aujourd'hui, avec le même constat de la même difficulté pour les élus du territoire de se faire entendre par rapport à une agence régionale.

Je voterai pour cette motion, car tout ce qui va dans ce sens est important. J'insiste sur la nécessité de dire que nous voulons tous nos services, nos lits, nos agents hospitaliers, car nous en avons besoin. Pour le reste, c'est une appréciation personnelle, mais je trouve que nous avons perdu du temps à nous chamailler sur des choses qui mériteraient une alliance de tous. J'en ai terminé.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur WAMBST. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. LEFÈVRE :** Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, j'ai plusieurs remarques. Premièrement, je suis très heureux d'entendre la teneur du débat que nous avons autour de cette table. C'est un débat apaisé, mais empreint d'attention. Je partage aussi – et je le remercie – les propos que Monsieur WAMBST vient de tenir. Je crois que c'est de bonne politique autour de cette table.

Deuxièmement, pour répondre finalement au débat sur le Plan Régional de Santé, je pense que je ne peux pas être suspect de tiédeur vis-à-vis de ce plan, puisqu'après tout, les débats du Conseil Régional sont enregistrés, et si on veut bien prendre le temps d'écouter la séance du 10 avril dernier, on verra que mes interventions ont été extrêmement fermes à l'égard du Directeur de l'ARS.

J'ai eu l'occasion de dire que lorsque les Saint-Simoniens étaient au pouvoir, en général, cela se terminait mal. Cela s'est mal terminé en 1830, cela s'est mal terminé en 1848, et cela s'est mal terminé en 1871. J'entends par « Saint-Simoniens » le fait que la technocratie l'emporte effectivement sur la démocratie, sur la République, sur le choix des élus et sur le choix des territoires.

Je sais aussi que concernant les débats sur le Plan Régional de Santé, puisque nous avons eu un débat particulier à la Région, ce qui était logique, pendant toute une matinée, je peux vous dire que débat ou pas, il y a en face de nous une administration issue du Gouvernement, qui, de toute façon, a sa propre logique. On peut organiser tous les débats du monde dans les collectivités territoriales, c'est bien sain. Le problème aujourd'hui est que tous les débats que nous avons autour de cette table ont bien du mal à entraîner un mouvement.

Pourtant, je suis optimiste. J'ai fait aussi le choix de cette famille philosophique et politique qui est la mienne, et je crois que c'est justement l'action des uns ou des autres, pas à pas, là où ils sont, au moment où ils sont, qu'ils peuvent dans un débat, encore dans un débat, toujours dans un débat, faire changer et modifier les choses. Je trouve cette motion équilibrée. Si nous voulons bien faire une analyse du texte, je la trouve relativement ferme.

De plus, je suis attentif à ces quatre points qui consistent à dire ce en quoi nous tenons absolument, et j'allais dire que ce sont les lignes rouges, à savoir :

- la maternité ;
- les urgences et les soins intensifs ;
- le développement de la chirurgie ambulatoire avec la modernisation des blocs opératoires ;
- la médecine polyvalente et spécialisée.

Je fais confiance à l'énergie que nous pourrons y mettre, les uns et les autres, et notamment aux Maires et aux Députés, ainsi qu'à tous les autres qui voudront bien le faire. Nous devons le faire ensemble, avec l'intelligence que nous avons.

Par rapport à ce que disait l'une de nos collègues, la grande différence, par rapport à 2014, est qu'en 2014, ce Plan Régional de Santé n'existait pas. Certes, il y en avait un autre, et ce n'est pas le débat, parce que nous le savons bien. Mais aujourd'hui, de toute façon, ce Plan Régional de Santé s'impose, mais si vous avez lu les 900 et quelques pages (cela a été un grand moment de vie !), elles ne contenaient aucun chiffre, aucune orientation territoriale ni aucune perspective précise. Je peux vous dire que si mon groupe politique a voté contre à la Région, c'est notamment pour ces raisons-là. Certes, nous n'avons pas été les seuls, puisque le vote a été unanime.

Mais aujourd'hui, nous voyons simplement se mettre en place, se dessiner, s'esquisser ce que pourrait être effectivement la mise en application de ce PRS. Je pense donc que cette motion et le Comité que le Maire et le Député mettent en place, et sans doute d'autres, pourront faire que nous devons continuer à avoir un débat ferme, mais un débat, avec l'ARS.

**M. le Maire :** Bien, merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. HAMDAOUI :** Pour ma part, je voterai le texte si vous acceptez les propositions faites par Jean-Claude WAMBST, à savoir amender le texte de quelques phrases, de quelques mots sur l'expression claire et ferme concernant l'arrêt de la suppression des lits et des postes. Il suffit de rajouter à la fin, après « ni nouvelles dégradations », « ni suppression de lits ni suppression de

postes ». Si c'est un débat, Jean-Philippe disait tout de suite que dans un débat, on pouvait proposer.

**M. le Maire :** Pascal JOBEZ a demandé la parole également.

**M. JOBEZ :** Je voudrais faire quelques remarques, en toute humilité. J'ai la chance, ou la malchance, d'être un élu médecin. Je participe donc à ces débats, à toutes ces instances depuis le début du mandat. Ma position est très souvent une position d'écoute. Donc, j'entends et je retiens un certain nombre de choses, et j'en fais aussi mon analyse peut-être par la fenêtre médicale qu'il ne faut pas oublier dans l'histoire. Je voudrais ajouter cette précision.

On parle beaucoup de l'ARS. On parle, bien entendu, de nos instances dirigeantes étatiques, etc., fussent-elles saint-simoniennes, technocratiques, comme le disait le collègue Jean-Philippe. Bien sûr, cela existe, c'est là, c'est devant nous. Les choses fixées sont assez péremptives, pour lesquelles nous n'avons pas une grande marge de manœuvre, à vrai dire, et nous le voyons.

On a reproché jeudi dernier à notre cher Maire d'être un « rigolo » ou autre chose, alors qu'il passe beaucoup de temps à soutenir ce dossier. Vous l'avez vu aussi à Saint-Claude ou ailleurs, des Maires ont fait de grandes manifestations dans les rues. Mais pour quels résultats ? Je respecte toutes ces actions, toute la volonté des uns et des autres de manifester, d'exprimer tout ce qu'il y a à exprimer. Il faut effectivement le faire et notre Conseil Municipal est aussi là pour cela.

Mais je voudrais ajouter quelque chose qui, souvent, n'est pas dit dans toutes les instances. J'aurais certainement eu à le dire si j'avais pris la parole au Conseil de Surveillance de l'hôpital. Il y a effectivement les directives de l'ARS, mais il y a aussi les médecins, les professionnels de santé. Que font-ils ? Où sont-ils ? Dans les ruralités, il n'y a pas de médecin. À l'hôpital, certains services restent ou deviennent orphelins de médecins. Pourquoi ? Certains services perdent de l'activité médicale, chirurgicale. Pourquoi ?

Ces questions amènent d'autres réflexions et devraient aussi montrer à l'ensemble des gens qui en parlent, à commencer par les personnels, les politiques et ceux qui dirigent, que ce débat doit tenir compte d'un ensemble de choses, et il doit tout faire pour augmenter l'offre de soins, c'est vrai, mais l'offre de soins commence par les gens qui pratiquent le soin, et il faut des gens qui pratiquent le soin là où l'on en a besoin. À l'heure actuelle, il y a une réalité. Il y a assez de médecins, contrairement à ce que l'on entend. Il n'y a jamais eu autant de médecins, mais ils ne sont pas là où il faut. Ils sont essentiellement salariés, dans des structures. Quand 100 médecins diplômés sortent de la fac, environ 10 sur les 100 vont s'installer dans un cabinet de médecine générale ou de médecine spécialisée. À l'hôpital, c'est encore plus compliqué, car le statut des médecins hospitaliers est particulier.

Vous avez entendu tout ce qui avait été dit sur les anesthésistes qui étaient des mercenaires hyper payés par certains hôpitaux qui voulaient les recruter dans des conditions contre la loi, etc. Je pense que l'on peut débattre de ce sujet, mais il faut tenir compte de cette réalité. Je crois que l'on n'a pas pris la mesure de l'orientation des futurs médecins, de leur destination, et on n'entend jamais tout cela. Dans toutes les instances où je vais, j'en entends très rarement parler, et je l'ai déjà dit au Comité Technique des élus qui se tient à Besançon et où je vais me rendre prochainement : c'est dommage qu'il n'y ait pas de médecin dans ces Comités. Ils ne sont pas invités. Les médecins libéraux ne sont pas là. Donc, on parle de médecine, de chirurgie. Mais où sont les médecins et les chirurgiens ? Y a-t-il un médecin dans la salle ?

Je tenais donc à exprimer cela, car si j'ai bien une foi, c'est celle d'arriver, j'espère, dans les années à venir, dans les mois à venir, à motiver les médecins, les soignants, de peut-être modifier leurs pratiques, d'avoir un intérêt pour tel ou tel territoire, pour telle activité, pour redévelopper un service, une spécialité, ou tout simplement développer la médecine générale dans les territoires où l'on en a besoin. En effet, si dans ce PRS, il y a mention, ou sous-mention, de ce qu'il faudrait faire à l'hôpital, ou si l'on parle uniquement de budget, de réduction du nombre de lits et de finances publiques, il ne faut pas oublier qu'avant toute chose, dans nos ruralités, il y a un manque crucial de médecins généralistes. Les personnes âgées n'ont pas, ou plus, de médecin traitant sur place.

La réalité de l'offre de soins est donc partout. Elle n'est pas qu'à l'hôpital. Elle est aussi dans nos territoires et dans le tréfonds de nos campagnes. Voilà ce que je voulais ajouter à notre réflexion.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme BARTHOULOT :** Je voulais rappeler aussi, comme l'a fait Monsieur LEFÈVRE, qu'au Conseil Départemental, nous avons eu aussi à voter pour le Plan Régional de Santé, et les deux élus de gauche que nous représentons au Conseil Départemental, ont salué, bien sûr, le vote de la Région, et ont appelé l'ensemble des conseillers départementaux à faire de même. Mais les élus de « la

République En Marche » se sont abstenus. Bien sûr, nous avons aussi voté une motion au Conseil Départemental pour maintenir l'hôpital de Saint-Claude. De la même manière, certains élus de « la République En Marche » se sont abstenus lors du vote de cette motion. Ce n'est pas pour autant que la maternité n'a pas fermé.

Pour compléter les propos de Monsieur JOBEZ, concernant l'offre de soins, un rapport donné par le Conseil Départemental indique nous avons 14,9 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 15,6 au niveau national, et 9,8 médecins spécialistes pour 100 000 habitants, contre 18,6 au niveau national. Le Jura est donc assez représentatif des difficultés à recruter des spécialistes dans les hôpitaux. Depuis 2007, le Jura a perdu 10 % de ses médecins généralistes, et toutes spécialités confondues, plus de 30 % des praticiens sont âgés de plus de 60 ans, et 16 % seulement ont moins de 40 ans. Des problèmes cruciaux risquent donc bien d'arriver dans les prochaines années.

C'était juste ces propos-là, et je pense qu'il est important que nous arrivions à discuter ensemble, et quand il s'agit de l'hôpital, je pense que c'est bien de se réunir pour pouvoir faire quelque chose ensemble.

**M. le Maire :** Très bien, Madame BARTHOULOT. Jean-Marie SERMIER.

**M. SERMIER :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, d'abord, je voudrais rappeler toute la solidarité que nous pouvons avoir avec l'ensemble du personnel hospitalier, et plus généralement, d'ailleurs, avec l'ensemble du personnel de soins, y compris, cher Pascal, des médecins, mais aussi de tout le personnel qui vous accompagne. Nous savons toute la difficulté de ce travail exigeant, qui demande beaucoup de facultés humaines.

Monsieur WAMBST, finalement, j'ai appris à vous connaître depuis quatre ans, et j'ai beaucoup de respect pour vous. Vous êtes un opposant constructif. Vous l'avez été avec moi, et vous continuez à l'être avec Monsieur le Maire. Mais quand vous dites qu'il y a eu un changement de stratégie, je vous l'accorde, en 2014, parce qu'effectivement, quand nous sommes arrivés, peut-être n'était-ce pas votre volonté, peut-être ne l'aviez-vous pas voulu, mais je vous rappelle qu'il y avait une convention sur la table des négociations.

Quand nous sommes arrivés en avril 2014, Madame Mention, qui était à l'époque directrice de l'ARS, nous a convoqués pour signer la convention. Quand nous l'avons lue, nous avons dit : « évidemment que nous ne la signerons pas », parce qu'il serait intolérable de reconstruire, de réaménager des blocs opératoires sur la clinique – c'était prévu comme cela – que l'hôpital descende à la clinique et qu'un jour, et là, c'était très nébuleux, on finisse par remonter à l'hôpital. Personne, et je suis sûr que vous-même non plus, n'avait jamais cru qu'une fois les blocs opératoires descendus à la clinique, ils remonteraient un jour à l'hôpital.

Je n'ai jamais voulu signer cette convention, avec la majorité municipale, avec l'aide de Pascal JOBEZ, et nous avons effectivement changé les choses. La vie de l'hôpital n'est pas un long fleuve tranquille, et même si certains souhaitent qu'il ne soit pas au cœur de chaque campagne électorale, je suis payé pour vous expliquer, pour vous dire que certains essaient bien de le mettre au cœur de l'ensemble de chaque campagne électorale. Donc, cette vie de l'hôpital, qui était compliquée, a conduit dans un premier temps à faire en sorte que nous travaillions avec la clinique. Effectivement, si nous devons rénover l'ensemble du plateau technique, des blocs opératoires, nous devons le faire avec la plus grande efficacité, et l'efficacité était qu'ils soient rénovés entre clinique et hôpital, mais à l'hôpital. C'est ce que nous avons obtenu dans un premier temps. Nous avons donc évité en cela de descendre les blocs opératoires.

Je vous rappelle que Madame Mention avait déjà octroyé 2,2 millions d'euros à la clinique pour faire ces travaux, et que si la convention avait été signée, dans les semaines qui suivaient, un permis de construire étant sur la table, les blocs opératoires auraient été recréés à la clinique, ce qui aurait mis un coup fatal à l'hôpital de Dole. Nous nous sommes donc battus en pensant que la clinique pouvait être un partenaire. Aujourd'hui, c'est difficile. Elle ne l'est pas, elle n'a pas pris la main tendue que les uns et les autres souhaitaient lui accorder. Je ne désespère pas, malgré tout, qu'il y ait des liens forts entre la clinique et l'hôpital.

Nous avons un avantage à Dole : nous ne sommes pas très loin de Dijon ni de Besançon. Cet avantage peut malheureusement devenir un gros problème quand nous avons de la concurrence à ce niveau. Il faut bien regarder nos concitoyens qui veulent le meilleur, et ils auront raison, en matière d'offre de soins, et ils n'hésitent pas à se diriger eux-mêmes ou leur famille, les patients qu'ils aiment, dans les hôpitaux, dans les services où la technicité est la meilleure. Il faut donc savoir ce que nous devons faire, et nous devons d'abord essayer ensemble, avec l'hôpital et la clinique, de trouver une solution.

*La clinique marque le pas. Vous savez qu'il y a eu un changement de Président, un certain nombre d'évolutions. Je crois aussi que le propriétaire de la clinique, qui est la Mutualité du Doubs, n'a pas que des facilités sur Besançon, et l'ouverture du CHU de Besançon a entraîné, notamment sur la maternité de la clinique, un certain nombre de baisses à Besançon, ce qui fait qu'ils ne sont pas dans une forme aussi claire que nous. De plus, comme vous le savez, nous avons une petite clinique. Même si elle va bien aujourd'hui, c'est une petite clinique. Je crois que de tête, le chiffre d'affaires doit être de 6 millions d'euros, c'est-à-dire que cette clinique reste fragile.*

*Mais du coup, nous avons ouvert notre réflexion, et nous sommes allés travailler, dans le cadre du GHT, la loi ayant été votée et puisque nous sommes républicains, avec ceux avec qui les textes de loi nous imposaient de travailler, et nous l'avons fait de bonne grâce. Là encore, merci, Pascal.*

*Vous avez raison, Madame BARTHOULOT. Nous n'avons pas la compétence de l'hôpital, et je n'ai jamais dit cela. Nous n'avons jamais eu la compétence de l'hôpital, mais nous avons la compétence de la santé, et la santé, c'est différent : c'est l'hôpital, mais c'est aussi tout le reste. À un moment donné, nous avons travaillé pour faire en sorte que le CHU de Besançon puisse être utile à Dole. Pascal JOBEZ l'a très bien dit : il y a des évolutions dans les sociétés, chez les médecins, mais aussi dans les techniques. Ces évolutions nous conduisent aujourd'hui à peut-être avoir des spécialistes qui doivent être un peu plus utilisés dans leur spécialité, et vraiment faire un travail formidable dans leur spécialité, mais par contre, elles nous conduisent à pouvoir être accompagnés plus fortement avec nos hôpitaux.*

*Ce travail de réflexion avec Besançon commence à porter ses fruits. Certes, il y en a déjà, mais dès cette année, les collaborations entre Besançon et Dole vont se renforcer. Après, il faut que cela continue, et nous ne devons pas nous arrêter là. Si demain nous devons travailler avec Dijon, pourquoi pas ? Pourquoi ne pas travailler avec la cardiologie de Dijon ? Ce sont des pistes à travailler. Mais vous voyez bien qu'il est important d'avoir un Adjoint qui a la santé comme compétence, parce que si elle n'est effectivement pas du ressort de la collectivité, elle est tout de même essentielle dans l'offre de soins de nos habitants et dans l'aménagement du territoire.*

*Maintenant, il s'agit de faire tous ensemble, puisque cela a été évoqué par les uns et les autres. Vous n'avez pas dit le contraire et vous avez raison tous ensemble. C'est le choix d'une défense de notre offre de soins qui doit évoluer, et nous le savons bien, qui doit permettre de s'adapter, qui doit offrir le meilleur à nos patients, car si demain nous n'avions pas cette évolution technologique, on nous le reprocherait, et on irait ailleurs. Il faut donc trouver des solutions, et ensemble, nous devons pouvoir peser au niveau de l'ARS.*

*Vous allez me dire que je n'ai pas voté la loi sur le financement, donc le budget de la Sécurité Sociale. Je suis très à l'aise, car dans le département du Jura, seule Madame BRULEBOIS a voté le texte sur le financement de la Sécurité Sociale. Je ne veux pas faire de démagogie, mais le financement de la Sécurité Sociale est compliqué. Il faut donc trouver des moyens. On ne peut pas rompre les ponts avec l'État. C'est pour cela qu'avec Jean-Baptiste GAGNOUX, nous avons souhaité rencontrer le ministère. C'est pour cela que nous devons avoir des contacts avec Monsieur PRIBILE, Directeur de l'ARS Bourgogne Franche-Comté, mais il faut aussi que Monsieur PRIBILE sache bien qu'en face de lui, il a des interlocuteurs fermes, qui ne hurlent pas et qui n'insultent pas les gens.*

*Permettez-moi de le dire, mais concernant ceux qui, au Conseil de Surveillance, ont insulté le Président et le Directeur de l'hôpital, je ne sais pas s'ils défendaient l'hôpital ou s'ils faisaient de la politique politicienne pour les prochaines élections municipales. En tout cas, ce qui nous intéresse, c'est de défendre l'hôpital avec tous ceux qui veulent le faire, et tout le monde sera évidemment le bienvenu pour pouvoir, ensemble, trouver des solutions et dire à l'ARS :*

- *qu'effectivement, nous ne sommes pas contre une évolution, mais que cela ne se fait pas sur le dos du personnel ;*
- *que les 2,2 millions d'euros, qui sont reversés par dixième de la clinique à l'ARS, doivent revenir sur l'hôpital de Dole ;*
- *que la modernisation des blocs opératoires doit être commencée rapidement ;*
- *que dès 2019, nous devons physiquement voir des choses bouger à l'hôpital en matière de bloc opératoire pour redonner confiance à tout le monde.*

*C'est ce que nous dirons à Monsieur PRIBILE et aussi à la ministre, car Monsieur PRIBILE est là simplement avec le financement que le Gouvernement, dans le cadre du texte de loi, veut bien lui donner. C'est tout cela qui me semble important, et au-delà des insultes des uns et des autres qui ne grandissent pas le débat, je crois qu'il faut surtout pouvoir nous mobiliser. J'appelle vraiment tous les élus, de toutes tendances politiques, et vous savez qu'aujourd'hui, en termes de tendance politique, c'est un peu compliqué.*

*Madame BARTHOULOT, vous l'avez expliqué vous-même. Vous étiez avec des gens il y a quelques mois, et maintenant, vous nous dites qu'ils ne sont finalement pas les plus solidaires en matière de*



santé. Tout cela évolue beaucoup. Mais gardons cela pour les législatives, il y a encore quatre ans, et ce soir, nous sommes à l'anniversaire de l'élection. Il y a donc encore quatre ans, et dans trois ans et demi, nous verrons les uns et les autres, qui se présentera à la présidentielle et qui soutiendra qui. Mais ce n'est pas le problème.

Ce soir, le problème concerne l'hôpital de Dole, et au-delà de l'hôpital de Dole, c'est l'offre de soins, l'hospitalisation à domicile que nous sommes capables de faire sur tout le territoire avec les uns et les autres. C'est aussi l'ensemble des médecins que nous sommes capables de rendre intéressés par notre projet. Bref, il faut que l'hôpital de Dole redevienne un projet sexy pour que nous puissions à nouveau avoir un certain nombre de praticiens qui s'y intéressent, qui aient envie d'y venir, car ce qui est important, au-delà du bâtiment : c'est tout de même l'ensemble des professionnels de santé.

**M. le Maire :** Merci pour cette intervention.

**M. WAMBST :** Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, et pour la deuxième fois sur ce sujet, je voulais juste préciser un point dans cette rupture 2014 : ce projet de transfert de la chirurgie vers la polyclinique avait été présenté au Conseil de Surveillance de l'hôpital, et j'ai proposé un vote contre. L'unanimité du Conseil de Surveillance avait formulé un avis négatif. Suite à cela, évidemment, l'ARS ne nous a pas présenté le projet de convention. Les seules traces que j'ai sont les mails furieux de la polyclinique qui disent : « qu'est-ce que c'est ? Pourquoi n'avez-vous pas signé ? » Or nous n'avions pas signé, parce que le transfert de la chirurgie à la polyclinique aurait été une catastrophe.

Après, il y a eu un changement de municipalité. L'ARS a représenté un projet qui, du coup, repartait avec cette idée de transfert. Ce n'est donc pas que nous aurions accepté avant que la chirurgie aille à la polyclinique, et c'était même l'inverse. C'était un refus à l'unanimité du Conseil de Surveillance de l'hôpital de ce projet. Pour la suite, c'est une autre histoire.

**M. le Maire :** Merci pour les interventions des uns et des autres. Je voudrais simplement compléter un certain nombre de points évoqués, notamment par Madame BARTHOULOT. Je confirme qu'en ce qui me concerne, au Conseil Départemental, j'ai voté contre le Plan Régional de Santé dans la même logique que Jean-Philippe LEFÈVRE. C'est-à-dire que ce Plan Régional de Santé ne fait pas avancer une seule seconde l'organisation des soins dans le territoire de la Bourgogne et de la Franche-Comté, et tous ces documents, cet entassement de pages sans donner aucune explication et le flou organisé de ce Plan Régional de Santé ne nous permettaient pas, en ce qui me concerne, comme l'unanimité des élus régionaux et la quasi-unanimité des conseillers départementaux, de pouvoir approuver ce projet.

Je précise également, et c'est ce qu'a évoqué Ako HAMD AOUI, que le Plan Régional de Santé sera examiné à l'Agglomération demain. Pourquoi ne pas le faire ici ? Nous avons un débat sur la question de l'hôpital ici, ce soir. Je crois que le débat sera sur l'offre de soins globalement, y compris sur l'hôpital demain à l'Agglomération, parce que bien évidemment, les 47 communes de l'Agglomération sont directement concernées par l'avenir. Il me semble, comme il me le semblait au travers des échanges avec Jean-Pascal FICHÈRE, le Président, que l'Agglomération est la bonne entité pour évoquer le Plan Régional de Santé. Bien sûr, cet hôpital est un sujet au cœur des débats depuis plusieurs élections municipales.

Madame BARTHOULOT, vous avez parlé de 2014. Permettez-moi de me rappeler de 2008 aussi, où l'on annonçait 80 suppressions de postes ou de lits – je ne sais plus exactement – à l'époque.

Monsieur WAMBST, vous avez raison de dire que les expériences des uns, celles des autres, en l'occurrence de cette majorité, nous démontrent que plus les années passent, plus le pouvoir nous échappe sur la question de la santé. Malheureusement, aujourd'hui, je regrette, dans l'organisation des soins en France, entre autres, que la structure en agence de l'ARS ne permette pas l'écoute, l'attention, le contact, la proximité avec les élus qui sont sur les territoires. Je dois dire, comme je l'ai déjà dit en séance au Conseil Départemental, qu'il n'y a rien de pire que de se retourner contre les élus, alors que les responsabilités sont ailleurs.

Peut-être Madame BARTHOULOT s'en souvient-elle, mais nous l'avions évoqué en Conseil Départemental, lorsqu'il y a eu l'épisode de Saint-Claude. La façon, dont aujourd'hui les Conseils de Surveillance sont organisés et dont les pouvoirs des uns et des autres sont organisés, nous conduit à bien rappeler que celle qui doit porter la responsabilité de l'offre de soins, de l'organisation, de la gestion des centres hospitaliers est bien l'Agence Régionale de Santé.

Je regrette que nous n'ayons pas, à cause de ces agences, de vraies directions de la santé dans les départements, à l'instar de la DDT (Direction Départementale des Territoires), de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ou d'autres directions

*de l'État. Force est de constater que lorsque l'on a des problématiques fortes sur le territoire, dans telle ou telle catégorie, que ce soit sur l'environnement, sur l'emploi, sur toutes les questions d'aménagement du territoire, nous avons des interlocuteurs extrêmement proches, que sont les Directeurs des Directions de l'État, sous la responsabilité du Préfet.*

*Force est donc de constater que la santé échappe à cette organisation, et c'est bien dommage. Je peux vous assurer – je dois le dire, car on ne peut pas toujours critiquer l'organisation de notre État, mais nous pouvons critiquer les politiques mises en œuvre – qu'avec le Préfet, le Sous-Préfet et les Directeurs des principales administrations de l'État dans le Département, nous avons une organisation efficace, où les élus sont entendus, avec un vrai travail de proximité avec eux pour pouvoir faire avancer nos territoires. Nous n'avons pas via l'ARS, un système aussi bien organisé, avec une vraie proximité. Certes, nous avons des interlocuteurs. Bien sûr, nous avons régulièrement un certain nombre de personnes à l'ARS. J'ai eu le Directeur de l'ARS au téléphone plusieurs fois, Jean-Marie SERMIER également. Mais nous ne sommes pas dans la même efficacité ni dans la même proximité qu'avec les autres Directions de l'État.*

*J'ai reçu plusieurs organisations syndicales il y a déjà plusieurs semaines, que ce soit la CGT ou la CFDT. J'ai également reçu les cardiologues. J'ai fait donc un certain nombre de rencontres qui permettent d'affiner les positions que nous devons défendre. Je crois aussi beaucoup, pour l'avenir de notre hôpital, et c'est un vrai changement. Il y a parfois une ligne de fracture avec quelques personnels ou quelques organisations syndicales sur le travail de coopération avec les autres hôpitaux. Le temps où nous avions des médecins uniquement rattachés à un hôpital est fini. Nous sommes aujourd'hui dans un système de coopération qui permet, me semble-t-il, d'apporter une offre de proximité dans les soins, dans différentes spécialités.*

*Nous avons des manques dans certaines spécialités, nous le savons sur la cardiologie. Nous appartenons à un Groupement Hospitalier de Territoire qui est celui de Besançon, qui fonctionne bien. J'entends parfois une petite musique, comme je l'ai entendu au Conseil de Surveillance, dire : « en se bloquant sur la question de la cardiologie, cela ne fonctionne pas ». Non, pas du tout. Nous avons obtenu cette année, plus de 15 médecins venus de l'hôpital de Besançon pour redévelopper des spécialités, et je pense notamment à la gastro-entérologie sur l'hôpital Pasteur, ou pour apporter un véritable appui, sur les urgences notamment.*

*Il nous reste donc un élément fort : la cardiologie. Je peux vous assurer que le Directeur de l'hôpital y travaille. Nous nous voyons quasiment toutes les semaines avec le Docteur JOBEZ. Nous essayons de faciliter ces échanges. J'ai aussi eu plusieurs fois au téléphone Jean-Louis FOUSSERET, le Maire de Besançon et Président du Conseil de Surveillance, pour évoquer cette question, et cette nécessité est aussi d'irriguer dans les territoires la coopération de ces médecins dans nos hôpitaux qui n'ont pas toujours l'attractivité pour qu'un médecin spécialisé, un chirurgien vienne directement, à plein temps, sur notre hôpital. Il n'en demeure pas moins que nous gardons des contacts.*

*Mais je crois que ce qui a été évoqué tout à l'heure par le Docteur JOBEZ est cette problématique, en France, de la répartition des médecins sur le territoire. Je crois que sur ce point, il va falloir avancer, et c'est au Gouvernement d'avancer sur la question. Nous ne pouvons pas continuer à avoir des déserts médicaux dans certains espaces du territoire français. Nous ne pouvons pas avoir des hôpitaux qui ont une vraie utilité, comme notre bassin de 100 000 habitants, avec des manques trop nombreux dans plusieurs spécialités.*

*Donc, je dois dire, pour terminer, que ce travail de coopération doit continuer. Si Besançon ne peut pas nous apporter tous les médecins nécessaires, nous pouvons nous tourner vers Dijon. Ce n'est pas parce que l'on est dans un Groupement Hospitalier de Territoire qu'est celui de Besançon qu'il ne faut pas se tourner vers Dijon. C'est donc aussi un élément important, parce que demain, il faut que nous puissions continuer, quand on a des problèmes dans le domaine de la néphrologie, à consulter à l'hôpital de Dole, quand on a des problèmes de cardiologie, que l'on puisse consulter à l'hôpital de Dole, quand on a des problématiques de gastro-entérologie, que l'on puisse le faire dans plusieurs disciplines, et nous ne sommes pas très loin.*

*Après, il ne faut pas non plus que l'État baisse ses dotations dans la tarification à l'acte, parce que la vérité est celle-là. La tarification à l'acte est une chose, mais le Gouvernement de Marisol TOURAINE a baissé progressivement par acte les moyens attribués aux hôpitaux. Rappelez-vous que le Gouvernement précédent se gargarisait de dire que l'assurance-maladie retournait à l'équilibre, certes, mais en baissant les dotations à l'acte des hôpitaux.*

*Il y a donc un ensemble à revoir. Je crois que nous avons besoin d'une grande réforme des politiques de santé en France, qui se fait de plus en plus ressentir dans son ardente obligation d'y arriver. J'espère que le Gouvernement, à un moment ou à un autre, et le plus rapidement possible, prendra à bras-le-corps ces différentes problématiques. En tout état de cause et désormais, il nous*

*appartient d'être unis dans notre combat pour le soutien à l'hôpital Louis Pasteur. Je crois que la tonalité des uns et des autres me semble aller dans ce sens.*

*Je condamne avec la plus grande fermeté, comme l'immense majorité des Doloises, des Dolois et des élus, les débordements de jeudi dernier, qui sont inacceptables, inadmissibles, et j'ai envie même de dire « écoeurants ». Quand on voit que l'on assimile un Directeur de centre hospitalier, qui ne fait qu'appliquer les directives de l'ARS, à certaines périodes les plus dramatiques de l'histoire du monde, ces débordements que nous devons, à chaque fois, quelles que soient les tendances politiques, et j'attends que chaque tendance politique le fasse, dénoncer de telles façons de procéder. Nous savons très bien que ce genre de débordements par quelques extrémistes n'engage rien de positif pour l'hôpital ni pour la défense des salariés. Au contraire, ils entachent la démarche du personnel dans son inquiétude.*

*La motion telle que je vous l'ai présentée, et dans la logique d'unité que nous souhaitons, les uns et les autres, m'amène, me semble-t-il, comme l'a proposé Jean-Claude WAMBST, à nous permettre, aux uns et aux autres, de rajouter l'élément suivant en toute fin de motion : « et sans démanteler les équipes existantes ». Je pense que c'est clair. Ces équipes existantes sont nos personnels, l'organisation, et évidemment, les postes et les lits qui vont avec. Avec cette précision que j'ai apportée, le débat a largement eu lieu, et je pense que c'est utile, parce que notre hôpital, évidemment, est extrêmement important pour l'avenir de notre territoire.*

*Je vais vous soumettre au vote cette motion telle que je l'ai présentée, et en retenant l'amendement que j'ai précisé. Y a-t-il des personnes contre? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent? Je compte 1 abstention. Je vous remercie pour cette quasi-unanimité qui permet aussi, comme il a été dit, de passer outre les politiques politiciennes.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 abstention, approuve la motion amendée.*

***M. JOBEZ :*** *Pour terminer sur une note positive, je voudrais donner simplement quelques précisions sur ce qui existe ou ce qui est prévu au centre hospitalier Louis Pasteur en termes de coopération. Monsieur le Maire vient de dire que des coopérations existaient ou étaient prévues. Je voulais simplement vous les préciser, car pour tous nos concitoyens, c'est tout de même le point important.*

*Certains intervenants potentiels du centre hospitalier universitaire de Besançon ont une convention avec l'hôpital de Dole sous forme de coopération. Actuellement, les activités qui bénéficient de ce concours de nos praticiens bisontins sont :*

- la neurologie pour 2,5 journées par semaine en moyenne ;*
- la gastro-entérologie pour 2 journées par semaine ;*
- l'oncologie (suivi et relais des soins du cancer) pour 3 journées par semaine ;*
- la rhumatologie pour 0,5 journée par semaine ;*
- la radiologie pour 4,5 journées par semaine, plus 1 garde ;*
- la gériatrie pour 2 journées par semaine ;*
- l'ophtalmologie pour 2 journées par semaine ;*
- les urgences pour 2,5 journées par semaine.*

*Au mois de novembre 2018, sont prévues :*

- 2 journées par semaine de plus en gastro-entérologie, ce qui sera très appréciable pour notre établissement ;*
- 2 journées par semaine en cardiologie, ce qui sera évidemment encore plus hautement appréciable ;*
- 2,5 journées d'urgences.*

*Je terminerai en disant que parfois, ces postes partagés aboutissent à des recrutements. C'est le cas notamment pour un pédiatre à mi-temps et pour un ophtalmologiste, qui ont été recrutés par l'établissement Louis Pasteur.*

***M. le Maire :*** *Merci, Pascal, pour ces précisions. Il faut donc continuer dans cette logique de coopération, et je crois que c'est indispensable. Il faut bien se dire aussi que dans la logique qu'est organisé aujourd'hui l'hôpital public, plus nous aurons de spécialités qui vivront, où il y aura des médecins, concrètement à l'hôpital, plus les actes se dérouleront, ce qui permettra des recettes à l'hôpital et de tendre vers cet équilibre souhaité.*

*Je précise par ailleurs – cela me semble important – qu'il faut aussi que dans le bassin des 100 000 habitants, chacun mesure bien que la meilleure défense, le meilleur soutien à l'hôpital de Dole, c'est d'y aller quand on en a besoin. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Je peux vous assurer que si l'ensemble des habitants du bassin, lorsqu'ils avaient malheureusement des*

difficultés de santé, se tournaient là où il y a des spécialités, sous réserve qu'elles soient bien à notre hôpital, notre hôpital irait mieux.

Je lance donc aussi un appel, que ce soit aux patients ou aux médecins généralistes, car il est important qu'ils guident les patients vers l'hôpital Pasteur, en fonction des possibilités et des soins apportés, lorsque des médecins sont présents, sachant que l'on va de plus en plus vers une partie de médecins qui sont ceux du CHU de Besançon. Comprenez-vous ?

Au lieu de faire plusieurs dizaines de kilomètres en ambulance, lorsque ces médecins sont à Dole, nous avons intérêt d'avancer vers ces coopérations. Nous, élus, moi en tant que Maire et Président du Conseil de Surveillance, le Docteur JOBEZ, les différents élus du territoire et le Député, nous essayons de faciliter les choses pour que cette coopération puisse se faire. Il n'en demeure pas moins que la prise de position et de décision est entre les mains de la Directrice du CHU de Besançon et du Directeur de l'ARS, et de la volonté des médecins bisontins.

Mais attention, quand j'entends dire « ils ne veulent pas venir, ils veulent manger Dole », non, car de toute façon, c'est impossible que l'hôpital de Besançon absorbe la totalité de l'activité de Dole. Ne soyons donc pas dans cette logique, mais soyons dans cette logique de coopération. Je vous transmettrai à chacun d'entre vous, quels que soient les groupes politiques, le formulaire qui permettra, avec la motion, de rejoindre le Comité de Soutien des élus du territoire à l'hôpital Pasteur que nous avons créé aujourd'hui, dans cette démarche d'unité. Il a été créé en début d'après-midi. Nous avons déjà contacté un certain nombre de Maires, et d'ailleurs, toutes les mairies ont reçu cet appel à rejoindre ce Comité de Soutien.

Nous avons déjà ce soir un peu plus d'une trentaine de Maires et d'élus qui ont, dans l'après-midi, rejoint ce Comité, et je tiens à préciser que cela réunit toutes les composantes politiques de notre territoire, du moins les principales. Continuons à nous faire entendre vis-à-vis de l'Agence Régionale de Santé.

**M. HAMDAOUI :** Vous avez appelé à vous rejoindre sur cette indignation, dont vous avez fait part à l'assemblée, sur les propos tenus à l'endroit du Directeur. Nous nous associons totalement à cette indignation, et nous condamnons fermement les propos qui ont pu être tenus et qui n'avaient pas à l'être à ce moment-là ni à un autre moment, d'ailleurs.

**M. le Maire :** Tout à fait. Ils n'avaient pas à être dits ou écrits. Écoutez, nous en restons là pour cette motion adoptée. Je vous propose de reprendre notre ordre du jour du Conseil Municipal.

Le premier point concerne l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc au vote cette approbation. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Ce compte rendu est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 22 mars 2018.

Le point suivant concerne les communications des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation de pouvoir. Y a-t-il des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

Nous passons au premier rapport du Conseil Municipal concernant des dossiers. Il s'agit de la demande de subventions dans le cadre de l'organisation des expositions temporaires du Musée des Beaux-arts. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

## **RAPPORT N° 01 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS ORGANISÉES EN 2018**

**M. LEFÈVRE :** Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération récurrente, puisque dans le cadre des expositions temporaires, nous demandons régulièrement l'accompagnement et l'aide des différents partenaires que sont l'État, la Région et le Département, sur trois opérations courant sur l'année 2018, à savoir :

- l'exposition « Remake. Étienne Bossut », qui est déjà terminée ;

- l'exposition « Auguste Pointelin » : je vous invite les uns et les autres à nous accompagner le 27 pour son inauguration ; ce sera la première très grande rétrospective de ce peintre régional ;
- l'exposition plus contemporaine « La fin des jours. Lydie Jean-Dit Panel » à la fin de l'automne, mais rassurez-vous, comme le disent les écritures, « il y eut un soir », mais il y aura un matin.

Je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels aux taux les plus élevés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**M. le Maire :** Merci pour ces demandes de subventions sur les trois expositions du Musée des Beaux-arts. C'est un programme équilibré, me semble-t-il, à nouveau cette année entre les différents types d'art principaux de notre Musée.

Y a-t-il des questions ? Bien. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la demande de subventions dans le cadre de l'organisation des expositions temporaires du Musée des Beaux-arts organisées en 2018.

Nous continuons avec Jean-Philippe LEFÈVRE sur des restaurations d'œuvre et leur plan de financement.

## **RAPPORT N° 02 : RESTAURATIONS D'ŒUVRES ET PLAN DE FINANCEMENT**

**M. LEFÈVRE :** Dans l'esprit de ce qui a été dit précédemment, la Ville de Dole souhaite restaurer une œuvre d'Auguste POINTELIN intitulée « Paysage de campagne », ainsi que l'œuvre « Tête de femme, le silence » d'un anonyme, probablement du 17<sup>e</sup> siècle. Le coût de l'opération est estimé à un peu plus de 7 000 euros selon une clé de répartition assez classique, dans des sommes inscrites au budget, ce qui n'est pas nouveau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC BFC) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**M. le Maire :** Merci également pour ces restaurations d'œuvre et leur plan de financement. Y a-t-il des questions, ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des personnes qui sont contre, ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Ces restaurations et leur plan de financement sont adoptés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les restaurations d'œuvres et leur plan de financement.

Le rapport n° 03 concerne la convention dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».

## **RAPPORT N° 03 : CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »**

**M. le Maire :** Je vais rapporter cette question à l'ordre du jour en précisant un certain nombre de choses pour que chacun ait les bonnes informations.

Vous savez que le Gouvernement a souhaité mettre en place une politique de soutien au cœur de ville des villes moyennes, constatant, comme nous l'avons fait depuis plusieurs années, la dégradation des centres de ces villes moyennes. Ce ne sont pas seulement les centres historiques, même si c'est le cas pour la plupart. Ce plan porté par le ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques MÉZARD, a retenu 222 villes en France qui ont été proposées au mois de mars par le Comité National de Pilotage. Notre ville a été retenue, comme quelques autres en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de ce plan « Action Cœur de Ville ».

Ce plan repose sur des cofinancements de différentes structures satellites à l'État, ou à proximité, des agences entre autres, notamment la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement,

*l'Agence Nationale de l'Habitat (ANH), et un certain nombre de directions de l'État. Il s'agit de 5 milliards d'euros qui seront mobilisés sur cinq ans pour ces 222 villes.*

*Je tiens à préciser que si les moyens semblent importants, il n'en demeure pas moins que certains crédits de politiques existantes sont dans ces 5 milliards d'euros mobilisés sur cinq ans. De plus, il y a aussi des prêts, et non pas des subventions. En tout cas, je ne peux que saluer le fait que, non seulement notre Ville soit retenue, mais qu'une action par l'État ait lieu sur les centres de ces villes moyennes. Un Comité de Projet est mis en place dans notre collectivité. Il réunit essentiellement les partenaires cofinanceurs. Nous avons eu la première réunion la semaine dernière.*

*La convention, telle qu'établie aujourd'hui, est ce soir à la délibération du Conseil Municipal, demain à la délibération du Conseil Communautaire, parce que, pour être retenue et pour pouvoir bénéficier des mesures de l'État dans ce plan « Action Cœur de Ville », notre démarche de candidature telle qu'elle a été, et d'application du programme « Action Cœur de Ville » à l'avenir doit être conjoints avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est une exigence de l'État. C'est probablement la première fois que la démarche était autant nécessaire et conjointe avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du point de vue des obligations de l'État.*

*Cela nous montre aussi la nécessaire proximité de travail avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et force est de constater que là, y compris dans le Jura, où les Villes, Agglomérations ou Communautés de Communes n'ont pas cette démarche conjointe, parfois par désaccord, la Ville n'est pas retenue, et le programme ne peut pas se mettre en œuvre.*

*C'est donc une démarche conjointe avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur cinq axes qui sont déjà dans le plan que nous, collectivité, nous avons mis en œuvre dès 2014 (le fameux projet « Cœur de Ville »). Nous avons désormais la possibilité d'être accompagnés par l'État et ses partenaires dans la suite de ce projet. Chacun sait que beaucoup reste à faire, même si je dois dire –il est important que chacun en ait conscience – que notre Ville, par sa démarche entamée en 2014, par le fait que nous avons décidé de porter ce projet sur toutes les composantes essentielles d'un cœur de ville (le patrimoine, le commerce, les animations, le stationnement, le domaine lié à l'habitat, les portes d'entrée du centre-ville) et de les traiter dans la globalité, voit sa démarche saluée et reprise par l'État dans sa façon de faire.*

*Parce que nous avons entamé cette démarche, nous sommes immédiatement opérationnels pour rentrer dans le plan initié en mars dernier. Nous faisons donc partie des toutes premières villes qui vont, non seulement délibérer ce soir et demain soir, mais aussi être visitées par le ministre directement, puisqu'il sera dans notre ville jeudi prochain pour signer cette convention.*

*La convention telle qu'elle vous est proposée respecte ces cinq axes.*

#### *Axe 1 : la réhabilitation de l'habitat de centre-ville*

*Je rappelle que les objectifs que nous nous sommes fixés concerne la rénovation de 15 logements par an, minimum, et que nous arrivons à tenir ces objectifs par une démarche d'information aux propriétaires et d'accompagnement financier en lien avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, notamment avec l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Renouvellement Urbain) qui sera accompagnée demain soir à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par un volet ORI (Opération de Restauration Immobilière). C'est un moyen coercitif pour les propriétaires qui délaissent des biens qui sont très largement en état d'être réhabilités, parce que non entretenus.*

#### *Axe 2 : le développement économique et commercial*

*Le deuxième axe concerne le développement économique et commercial, avec ici, la nécessité et la demande d'être accompagné dans ce que nous avons mis en place, c'est-à-dire non seulement au départ, les galeries et boutiques éphémères, mais aujourd'hui aussi les pépinières commerciales qui permettent de supporter par la collectivité, une partie du foncier, du loyer, pour permettre à des commerces de s'installer. Comme chacun le sait, nous avons déjà cinq à six pépinières créées sur le centre-ville. C'est un exemple, il peut y en avoir d'autres sur cet axe.*

#### *Axe 3 : le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions.*

*Nous sommes entre autres sur la question des transports. Je rappelle aussi notre volonté d'adapter les transports au centre-ville ancien. Nous avons eu l'expérience de la navette autonome. Voilà une expérience qui pourrait se renouveler, je l'espère, dans les mois prochains, pour qu'un jour, non seulement la législation, mais aussi la capacité de financer cet équipement, puissent intégrer les mobilités dans notre centre-ville, mais pas uniquement.*

#### Axe 4 : la logique de l'aménagement des espaces publics

*Nous l'avons très largement fait avec trois phases de travaux, et nous demandons à être soutenus sur la troisième phase, par exemple, qui concerne la place aux Fleurs et qui commencera au 20 août prochain. Il y a également la transformation des espaces publics.*

#### Axe 5 : l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

*Pour le cinquième axe, il s'agit de fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs. Ce sont aussi les possibilités de transformation qu'il peut y avoir notamment dans la question numérique par rapport au tourisme, au patrimoine. Nous savons que là, nous avons aussi des possibilités d'accompagner davantage le tourisme historique via le numérique dans notre centre-ville. Voilà un exemple.*

*Un chef de projet est dédié à cette mission du plan « Action Cœur de Ville ». Le périmètre d'actions des futures mesures qui pourront être prises est essentiellement le centre historique, exactement le site remarquable. Nous y avons également rattaché une toute petite partie du site de la rive gauche, là où le multiplex se construira, et les terrains, entre autres le long du Doubs, car la convention nous permet d'y adjoindre les lieux, les secteurs qui sont dans une logique cohérente du centre-ville.*

*Je rappelle que si nous avons voulu que le multiplex, à terme, se fasse à cet endroit, alors qu'ils se font très largement dans des zones commerciales, c'est bien dans une logique de proximité du centre-ville. Nous sommes donc pleinement dans cette démarche de soutien au cœur de ville. Nous y avons aussi ajouté le secteur de la gare, parce que le développement, les mobilités entre gare et centre-ville nous semblent indispensables pour la revitalisation du centre-ville, la gare étant une porte d'entrée. Et dans la logique du positionnement de notre ville, à l'échelle de la grande région entre Dijon et Besançon, il est évident que la gare, qui a vu le renforcement de ses TER et la modernisation à venir du Lyria, du TGV Suisse vers Paris, en passant par Dole, est aussi l'assurance de poursuivre une vraie complémentarité dans les mobilités entre la gare et le centre-ville.*

*Voilà les différents éléments. Nous avons voulu cette convention la plus large possible. Elle reprend des éléments déjà existants, des éléments complémentaires, et je vous ai donné lecture de quelques mesures qui pourraient être prises pour compléter. Je souhaite que nous puissions être aidés dans le rachat de bâtiments par notre Société Publique Locale (SPL) au centre-ville.*

*Pour combattre la vacance commerciale, il faut que nous rénovions nos bâtiments qui ne peuvent pas accueillir du commerce, car ces bâtiments et ces cellules commerciales ne sont pas en état de le faire. Ils sont bien trop dégradés, parfois sans chauffage, parfois sans toilettes. La meilleure façon de pouvoir réhabiliter est que nous possédions le bien pour engager la rénovation, et ensuite, par rapport à l'investissement mis par la SPL, toucher des loyers des activités commerciales que nous pourrions apporter, car des demandes existent.*

*Au-delà de la question des bâtiments et de maîtrise de ce foncier, nous avons besoin aussi d'accompagner les propriétaires qui voudraient rénover des cellules commerciales par des aides, et nous le faisons sur le logement. Pourquoi ne pas le faire aussi vis-à-vis des propriétaires pour avoir un levier, un moyen d'actions, une incitation à pouvoir rénover ?*

*Dans cette convention, il y a aussi la nécessité de garder des services publics dans le centre-ville, à proximité, de les soutenir. Je pense notamment à notre volonté de créer une Maison de l'Enfance qui regrouperait des crèches sur le cours Clemenceau, ou encore la Maison de Santé sur laquelle nous allons pouvoir travailler, car l'architecte sera choisi pour l'ensemble de l'aménagement du secteur du cours Clemenceau. Nous devons pouvoir continuer à mettre en place de nouveaux services publics garantissant l'accompagnement et la venue de personnes sur ce centre-ville.*

*Voilà quelques indications de mesures. Ce n'est pas parce que ces mesures sont inscrites qu'elles se feront, du moins dans un délai immédiat. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, ce sont les intentions de la collectivité par rapport au plan qui répondent aux cinq axes fixés par la convention, et ensuite, en fonction des retours et des cofinancements possibles, nous verrons comment enclencher différentes mesures en fonction de la réponse des cofinanceurs. Il n'est pas question pour nous de lancer des opérations nouvelles sans avoir l'assurance de financements dans le cadre de ce plan.*

*Voilà, il me semble que j'ai été assez complet. C'est tout de même un dossier important, et nous aurons l'occasion de évoquer de nouveau à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, peut-être plus brièvement, et lors de la venue de Jacques MÉZARD le jeudi 21 juin prochain.*

Y a-t-il des observations ou des questions sur ce dossier ?

**M. WAMBST :** *Merci, Monsieur le Maire. J'ai à la fois une observation et des questions. Pour l'observation, c'est un élément important. C'est une convention importante, avec des financements à la clé et un échancier sur plusieurs années, puisque nous allons au moins jusqu'en 2022 ou au-delà.*

*J'avais trois questions pour avoir un éclairage complémentaire. Dans l'axe sur la réhabilitation vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville, cela touche-t-il toutes les catégories de population ? Le fait qu'il y ait de la rénovation de logements fera qu'il y aura des habitants supplémentaires. Qui aura accès à ces logements ? Je pense plus précisément à la relation avec l'OPH (Office Public de l'Habitat) qui a forcément une stratégie de développement de l'habitat diffus à l'intérieur des différents quartiers de la ville. Le nouveau cadre contractuel qui sera signé est-il mis en cohérence avec cette stratégie ?*

*Le deuxième élément de cohérence, que j'imagine encore être actif, est le cadre du programme de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), qui demandait lui aussi à ce qu'un certain nombre d'habitants du périmètre de son contrat (des Mesnils) soit redistribué un peu partout dans différents quartiers de la ville. Est-ce en partie ce type de population, donc de catégorie sociale, qui est prise en compte ?*

*Le troisième élément est sous une autre approche. La Ville de Dole fait partie de la Métropole Centre Franche-Comté, avec des demandes de financements à l'Europe sur certains dossiers qui, là aussi, amènent un flux financier, dont peut profiter la Ville. Ce cadre supplémentaire est-il en cohérence avec tout cela ? Ou bien les choses s'annulent-elles, et se substituent-elles les unes aux autres ? Voilà mes questions.*

**M. le Maire :** *Avant de répondre à ces interrogations fort légitimes et intéressantes, je voudrais tout de même remercier, pour son action, Jean-Marie SERMIER, car son investissement à la commission « Développement durable et Aménagement du Territoire », et notamment sa proximité au sein de la commission de par sa présidence avec Jacques MÉZARD et les ministres, notamment sur le logement, a été particulièrement important pour avancer sur le sujet.*

*Je voudrais aussi remercier Jacques PÉCHINOT qui s'investit tous les jours sur ce dossier particulièrement au sein du Comité de Projet qui arrive.*

*Monsieur WAMBST, vous avez posé quelques éléments importants sur la question de l'habitat, notamment de la mixité. Grand Dole Habitat (GDH) a bien évidemment des actions sur le centre-ville actuellement, notamment sur la rue de Besançon. Quelle pourra être la place de Grand Dole Habitat à l'avenir ? Tout dépendra un peu des financements possibles.*

*Vous savez qu'il y a une profonde évolution des offices actuellement avec la loi Élan, et vous savez à quel point notre office – cela me permet de remercier le Président et son équipe – investit et va investir massivement dans la rénovation de certains quartiers sur la Ville de Dole, que ce soit les Kennedy, Le Poiset, La Paule, et je crois que c'est attendu notamment pour deux raisons :*

- *pour les habitants en termes de rénovation ;*
- *pour l'environnement, l'essentiel de cet investissement ayant pour mission, pour but, pour objectif de combattre les déperditions énergétiques.*

*Bien sûr, Grand Dole Habitat pourra être un des interlocuteurs, un des intervenants possibles. Aujourd'hui, il y a un autre acteur nouveau complémentaire qui va intervenir, me semble-t-il. Il est probablement celui qui a visiblement, à la suite du premier Comité de Projet, des possibilités d'intervention : c'est Action Logement. Action Logement pourra aider des propriétaires et des investisseurs à rénover du logement en centre-ville. C'est différent des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), car elle est surtout orientée sur le logement social, entre autres, aux côtés de Grand Dole Habitat.*

*Action Logement peut aider ces investisseurs à intervenir sur des immeubles. J'ai un immeuble « type » grande rue. L'achat est en cours par la SPL. Il n'est pas encore signé, mais c'est imminent. Il y a deux cellules commerciales, et il ne nous en faut plus qu'une pour avoir la plus grande cellule commerciale possible, soit non pas deux fois 45 mètres carrés, mais 90 mètres carrés, car à Dole, nous avons des cellules commerciales trop petites. De plus, nous ne pouvons pas les transformer comme cela, parce que parfois, des communs montent aux étages et ils ne peuvent pas réunir deux cellules vacantes. Là, c'est la possibilité.*

*Nous avons la possibilité de faire au-dessus six ou sept logements, aujourd'hui complètement inoccupés. Cela a donc aussi pour but de traiter cette vacance de logements qui est estimée, sur le centre-ville de Dole, autour de 300. Or nous en réalisons 15 par an, et certains ne pourront jamais*



être réhabilités, parce que pour accéder à ces logements, il faut passer par le commerce, tout simplement. C'est donc très compliqué.

Mais sur ce logement type, j'espère qu'Action Logement pourra intervenir, parce que la SPL pourrait réhabiliter les deux cellules commerciales, les louer par rapport à l'investissement de réhabilitation et espérer que, soit nous revendions la partie habitat et logement supérieure à un investisseur, soit la SPL rénove avec – pourquoi pas ? – l'aide d'Action Logement. Aujourd'hui, la possibilité d'intervention de cet acteur était peu existante. C'est donc intéressant que nous puissions compter sur ce nouvel acteur Action Logement, et la Caisse des Dépôts pourra aussi intervenir potentiellement sur la partie commerciale.

Il faut des types d'habitats diversifiés. Je rappelle une donnée qui me semble importante : dans le département du Jura, 80 % des habitants jurassiens ont accès au logement social. Ce ne sont pas uniquement pour les personnes en très grande difficulté sociale. Il y a aussi d'autres possibilités d'intervention plus forte à destination du public en plus grande difficulté en termes de logement. C'est une diversité qu'il nous faut, et il me semble que l'intervention de tous les intervenants, que ce soit nos bailleurs sociaux, l'ANAH ou Action Logement, permet cette diversité.

Vous avez parlé du pôle métropolitain. J'aimerais bien, mais l'essentiel des crédits a été dépensé en 2014, 2015 et 2016. Nous avons eu la participation du Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté qui répartit des crédits qui ne sont pas au pôle, mais qui sont européens sur la rénovation du centre-ville. Nous avons déjà été éligibles à des mesures, et il faudra attendre le renouvellement des enveloppes des crédits européens pour pouvoir éventuellement en bénéficier.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur ce sujet ?

**Mme BARTHOULOT :** Monsieur le Maire, par rapport au troisième axe, vous avez dit : « développer la mobilité ». Je voudrais juste raconter une petite anecdote. Nous avons fait circuler deux navettes lorsque nous étions aux affaires. Ensuite, vous les avez supprimées, ce qui a pénalisé de nombreuses personnes âgées sur le secteur du centre-ville, et là, vous allez recommencer. Tant mieux ! Je suis bienheureuse que vous vouliez remettre des navettes qui circuleront par le centre-ville.

**M. le Maire :** Madame BARTHOULOT, la différence est que les navettes que vous évoquez et qui circulaient précédemment étaient polluantes. Notre but est d'avoir des navettes écologiques. Cela me semble important pour deux raisons : d'abord parce que si les navettes que vous évoquez avaient un rôle que personne ne peut remettre en cause – quoi que, je pourrais en reparler – il y avait deux problèmes, dont l'étroitesse des rues qui rendait leur circulation difficile à cause de leur largeur importante, et le bruit. Je peux vous assurer que lorsque vous étiez en terrasse et que la navette passait, vous le sentiez.

Je pense donc que l'avenir des centres-villes, c'est entre autres d'avoir au maximum des véhicules le plus propres possible. Vous savez qu'en centre ancien, il y a des bâtiments hauts, qui contiennent encore davantage la pollution. Deuxièmement, bien évidemment, nous avons besoin de navettes un peu plus silencieuses, parce que le centre-ville est tout de même plus bruyant que les autres quartiers, à cause de l'activité, et heureusement qu'il y a de l'activité. Mais cela me semble être un élément important.

Pourquoi avons-nous arrêté le système ? Pour les raisons que je viens d'expliquer, et par le fait aussi que les effectifs en termes de catégorie de personnes qui utilisaient cette navette étaient, certes, un certain nombre de personnes âgées, mais beaucoup de jeunes qui pouvaient tout à fait remonter la grande rue pour arriver rue de Besançon, pour faire simple.

Je pense que nous devons pouvoir nous adapter, tourner nos moyens de transport et de mobilité vers l'avenir. C'est sûr qu'il serait facile de remettre deux navettes au gasoil, bruyantes, mais je pense que l'avenir est ailleurs, et nous devons être dans la modernité. C'est l'ambition que nous avons.

**M. SERMIER :** Monsieur le Maire, vous avez évoqué les problèmes de l'Office. Dans le cadre du nouveau texte de loi Élan qui va traiter du logement, les offices devront se restructurer. Permettez que je revienne sur un mot, et c'est toute la complicité que nous avons entre le local et le national, ensemble, pour faire avancer les dossiers. Je voudrais saluer le travail que fait le Président Mathieu BERTHAUD, son Directeur et toute son équipe. Je pense qu'avec le Président du Département, avec les présidents des départements qui sont limitrophes du département du Jura, nous devons avoir une réflexion sur l'outil qui sera amené à chapeauter.

Beaucoup de personnes parlent de choses, mais on parle de fusion, ce qui n'est pas le cas. Aucune fusion n'est proposée. Il y a simplement des associations. Ce texte est voulu par le Gouvernement,

*et personnellement, je pense que nous aurions pu largement nous en passer. Mais tant qu'à faire, maintenant, nous devons travailler sur la nécessité locale de trouver une solution. Il faut que nous puissions regarder nos partenaires partout autour de Dole, et essayer de trouver la meilleure solution pour le secteur dolois. A priori, nous n'aurons pas de décision définitive à avoir avant 2020. Je pense donc qu'il ne faut pas forcément se hâter dans la discussion ni dans la négociation.*

*Il faut trouver des solutions avec le plus grand nombre pour être le plus efficace sur Dole, me semble-t-il. Voilà ce que je tenais à dire. Je sais que certains souhaitent avancer rapidement, mais ce n'est peut-être pas forcément la meilleure formule.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix cette convention qui permet d'approuver le projet de convention et de m'autoriser à signer la convention et ses avenants, ainsi que les autres documents y afférents. J'ajoute également que cette convention n'est pas figée dans le temps, elle est totalement modulable avec un système d'avenant, de fiche. Ce système est plutôt souple. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Au fur et à mesure de l'avancée des financeurs potentiels de nos projets, nous pourrons régulièrement voir les possibilités d'intervention des uns et des autres.*

*Y a-t-il des personnes qui sont contre, ou qui s'abstiennent? Je n'en vois pas. Le projet de convention est donc adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».

*Nous passons au rapport suivant sur les comptes de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Stationnement, des Lotissements et de la Commanderie. La parole est à Daniel GERMOND.*

#### **RAPPORT N° 04 : COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES PARCS DE STATIONNEMENT, DES LOTISSEMENTS ET DE LA COMMANDERIE**

**M. GERMOND :** *Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Parcs de stationnement, des Lotissements et de La Commanderie pour l'exercice 2017 tels qu'établis par Madame le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part. Merci.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce compte de gestion? Pas particulièrement? Je vais donc le mettre aux voix. Y a-t-il des personnes qui sont contre? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent? Ces comptes de gestion sont approuvés.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes de gestion 2017 du budget principal de la Ville et des Budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Parcs de Stationnement, des Lotissements et de La Commanderie

*Nous passons au rapport n° 05 concernant le compte administratif 2017. La parole est à Isabelle MANGIN, 1<sup>re</sup> adjointe.*

#### **RAPPORT N° 05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Mme MANGIN :** *Merci, Monsieur le Maire. J'attends que l'on nous passe le compte administratif, merci. Nous avons un budget de fonctionnement présentant un total de dépenses de 26 050 000 euros et un total de recettes de 28 444 000 euros, soit un résultat de fonctionnement pour 2017 de 2 394 000 euros, avec un solde antérieur reporté de 368 000 euros, et nous obtenons un résultat de clôture à 2 762 000 euros.*

*Concernant le budget d'investissement, nous avons un total de dépenses de 11 440 000 euros et un total de recettes de 8 763 000 euros, soit un résultat de -2 677 000 euros. En tenant compte du solde antérieur reporté, nous avons un résultat de clôture à -7 305 000 euros.*

*Nous passons aux détails des budgets de fonctionnement par pôle. Je vous propose de passer directement à la ligne « finances, fiscalités, dotations ». Nous allons prendre ligne à ligne. Le pôle total présente des recettes pour 22 915 000 euros et des dépenses pour 1 399 000 euros. La fiscalité directe locale est en légère augmentation de 103 000 euros, essentiellement due à*

*l'augmentation des bases physiques. Les attributions de compensation sont pratiquement stables. Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales) continue à augmenter avec 178 000 euros de dépenses.*

*Je vous rappelle que par application du pacte fiscal, le FPIC va passer à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2018. Les compensations d'exonération de l'État passent de 588 000 euros de recettes à 691 000 euros pour 2017, soit 103 000 euros de plus. La fiscalité indirecte concerne la taxe sur la consommation, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), le tout pour 1 289 000 euros.*

*La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est toujours en baisse : elle passe de 5 649 000 euros à 5 457 000 euros, et nous devrions être à la fin de la baisse en 2017. Ensuite, les produits de cession sont stables, à 265 000 euros. C'est notamment la vente de l'école paroissiale. Les remboursements de frais d'eau et d'assainissement concernent le remboursement par DOLEA des frais de personnel. Les intérêts d'emprunt sont en légère hausse. L'excédent du budget des Lotissements concerne la fin des lotissements dont nous avons inscrit les recettes pour 560 000 euros. Nous obtenons ainsi un budget total de 1 399 000 euros de dépenses et de 22 915 000 euros de recettes.*

*Concernant l'administration générale, notamment au niveau du Cabinet du Maire, nous passons d'un montant de dépenses de 75 000 euros à 121 000 euros, avec essentiellement la prise en charge de la gestion du Noël des seniors à compter de 2017, en lieu et place du CCAS pour un budget d'environ 40 000 euros. La Communication enregistre une forte augmentation avec l'organisation du Tour de France pour environ 90 000 euros. Les recettes des formalités administratives sont en baisse de 27 000 euros.*

*Nous notons une baisse des concessions et des redevances funéraires pour 15 000 euros, ainsi qu'une baisse des droits de voirie et terrasse qui n'ont pas été récupérés pour cause des travaux du centre-ville. Au chapitre de la Police Municipale, une augmentation des charges de 39 000 euros provient de la mise en conformité des horodateurs, ainsi que des prestations de sécurisation liées à l'organisation du Tour de France. Les recettes sont également en baisse, notamment suite au stationnement gratuit mis en place pendant les travaux du centre-ville. Pour le pôle de l'administration générale, nous arrivons à un total des dépenses de 2 791 000 euros et des recettes de 472 000 euros. Je ferai tout à l'heure un focus sur la masse salariale cumulée.*

*Concernant les moyens et les ressources, les ressources humaines sont stables. La DSI présente une dépense de 39 000 euros, contre 49 000 euros. Cette augmentation est liée à une meilleure gestion des contrats de maintenance pour différents logiciels. Les moyens généraux représentent l'ensemble des assurances et des loyers payés. Les détails vous ont été mis dans le document. En tenant compte des charges de personnel, sur le pôle « moyens et ressources », nous arrivons à un total de dépenses de 2 332 000 euros, contre un total de recettes de 868 000 euros.*

*Pour le pôle « Action sociale, Santé », les charges sont stabilisées entre 2016 et 2017. Du côté des recettes, nous enregistrons l'an passé un montant de recettes de 57 000 euros, recette ponctuelle liée à la création de 27 places d'accueil au foyer Saint-Jean. Le Centre Olympe de Gougues monte en charge en 2017, générant une hausse des dépenses de 15 000 euros. En parallèle, nous enregistrons une hausse des subventions pour 57 000 euros. Concernant le CCAS, nous avons reconduit pratiquement les dépenses et les recettes. Dans le détail du pôle « Action sociale, Santé », nous avons un total de dépenses pour 1 201 000 euros et un total de recettes de 258 000 euros.*

*Passons maintenant au pôle « Actions éducatives ». Je rappelle que la reprise de l'activité « enfance, jeunesse et restauration scolaire » par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a eu lieu au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elle a ainsi généré une économie de 81 000 euros. Le poste « éducation » concernant toutes les affaires scolaires est resté très stable. Au niveau de la petite enfance et des crèches, les charges ont augmenté, passant de 123 000 euros à 169 000 euros suite à l'organisation du Salon de la petite enfance. Les recettes enregistrent sur cette même ligne, avec les reversements de la CAF et du Conseil Départemental, une hausse d'environ 60 000 euros. Pour le pôle « Actions éducatives », le montant total des dépenses s'élève à 5 447 000 euros et les recettes à 2 715 000 euros.*

*Pour le pôle « Sports », l'augmentation de ce chapitre est essentiellement due à l'externalisation de l'entretien des espaces engazonnés pour 81 000 euros et du nettoyage des vestiaires pour 28 000 euros. Ce choix impacte directement la masse salariale qui enregistre donc une baisse de 169 000 euros. Ces restructurations n'ont pas généré de grosses variations sur le pôle « Sports ». Les charges s'élèvent à 841 000 euros, contre 869 000 euros l'an passé, et les recettes à 109 000 euros, contre 125 000 euros l'an passé.*

Concernant le pôle « Actions culturelles », l'événementiel a augmenté du fait de Cirque et Fanfares avec un besoin supplémentaire de 30 000 euros par rapport à 2016, ainsi que des animations autour des 50 ans du secteur sauvegardé, qui ont demandé une enveloppe exceptionnelle de 25 000 euros. La Commanderie enregistre une dépense nette de 250 000 euros, conformément à la convention établie avec la SPL Hello Dole. L'École des Beaux-arts est stable. Les dépenses du Musée des Beaux-arts sont en augmentation, ce qui est lié à l'exposition « Adler », mais nous enregistrons en face également une hausse des recettes. Ce poste est donc bien maîtrisé et équilibré au vu des recettes.

Le Conservatoire de Musique voit ses dépenses contenues par rapport à 2016, avec un total de 78 000 euros. Toutefois, il est à noter une baisse des recettes qui provient essentiellement de la participation des familles et des subventions provenant du département. L'an passé, nous avions des recettes supérieures, le Département ayant versé également les subventions de 2015. Comme il y avait un petit décalage, les recettes sont en baisse cette année. Au niveau du pôle « Actions culturelles », nous enregistrons des dépenses pour 4 675 000 euros et des recettes pour 757 000 euros.

Pour le pôle « Environnement », c'est à présent une compétence à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il y a donc très peu de mouvements sur l'exercice 2017. La baisse des recettes provient de la diminution de ventes de bois. Au total, nous avons un budget total de dépenses pour 32 000 euros et des recettes pour 36 000 euros, ce qui est très équilibré.

Pour le pôle « Attractivité, Aménagement du Territoire », les crédits consacrés à l'animation du cœur de ville sont en augmentation de 33 000 euros suite aux animations menées au cœur de ville. Les recettes se composent de locations que nous avons sur les galeries éphémères et la pépinière commerciale. En 2016, nous avons un montant important inscrit en Urbanisme, en dépenses, suite à la résiliation du bail commercial du Bar Jurassien. Avec les charges de personnel, nous avons un budget total dont 350 000 euros de dépenses et 101 000 de recettes pour le pôle « Attractivité, Aménagement du Territoire ».

Concernant le pôle « Services techniques », il y a très peu de commentaires à faire. La plus grosse dépense concerne l'énergie que nous essayons de maîtriser, mais elle est liée aux aléas climatiques. Toutes les autres dépenses sont contenues. Le budget total comporte 5 656 000 euros de dépenses et 189 000 euros de recettes.

Nous faisons à présent un focus sur la masse salariale. Celle de la Ville est en diminution et passe de 14 809 000 euros à 14 256 000 euros, soit une baisse de 3,73 %. Cette diminution est essentiellement due au transfert des compétences vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, notamment en matière de restauration scolaire. En masse salariale consolidée de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous voyons qu'elle a été très contenue avec, au CA (compte administratif) 2016, 23 075 000 euros et au CA 2017, 23 021 000 euros. C'était le cahier des charges que nous nous étions fixé.

C'est vrai qu'il n'est pas facile de contenir la masse salariale. Ce n'est pas un exercice simple. Cela demande également beaucoup d'efforts et une bonne volonté de tous les services qui assument. C'est notamment une belle performance, le GVT ayant tout de même évolué de 1,5 à 2 %. Je profite de ce slide pour remercier le DGS et tous les agents de notre collectivité pour leur investissement et leurs efforts fournis.

Nous passons maintenant aux investissements 2017. C'est assez conséquent en termes de nombre de lignes. Je vais donc aller à l'essentiel en donnant les principales lignes, notamment le cœur de ville qui représente une grosse dépense en 2017 de 1 813 000 euros et un budget en nette baisse pour 2018. Ensuite, il y a tous les investissements réalisés dans les écoles à hauteur de 805 000 euros et un budget à 1 931 000 euros pour les écoles Rockefeller, Wilson et Sorbiers pour 2018. Le théâtre est également un poste important qui a démarré en 2017 pour 945 000 euros, et qui va se poursuivre en 2018 avec un budget de 1 900 000 euros.

Ensuite, nous avons un poste « aménagement urbain » pour 1 213 000 euros. Ce montant est lié à la démolition de l'école Jeanne d'Arc, le parking Jeanne d'Arc et la subvention pour 83 000 euros reversée à l'OPH pour les quartiers du Val Fleuri. Voilà pour les principales lignes en investissement.

Nous avons une détermination de l'autofinancement. En autofinancement, nous avons une fiscalité nette pour 15 573 000 euros qui, avec la DGF et les autres recettes, forme un ensemble de recettes pour 26 577 000 euros. En face, nous avons des recettes nettes pour 22 529 000 euros. Nous atteignons ainsi un autofinancement brut de 4 048 000 euros. En tenant compte des remboursements des annuités d'emprunt au 31 décembre 2017, nous avons un autofinancement hors investissement de - 976 000 euros. Il faut tenir compte des recettes exceptionnelles que sont

les lotissements, les produits de cession d'immobilisation et les indemnités d'assurances pour 844 000 euros, et les recettes récurrentes d'investissement telles que le FC-TVA, la taxe d'aménagement et les amendes de police pour 814 000 euros. Nous obtenons ainsi un autofinancement net de 682 000 euros. En tenant compte des subventions et des emprunts, nous rappelons les investissements réalisés à hauteur de 7 587 000 euros, dont vous avez eu le détail précédemment.

Concernant les budgets annexes, nous avons :

- le budget Lotissements qui est pratiquement terminé : il n'y a plus de travaux à faire, il reste quelques produits à encaisser. Ce budget se clôture sur un résultat de fonctionnement cumulé de 31 000 euros et il n'y a pas de résultat d'investissement ;
- le budget Eau, dont le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 105 000 euros et le résultat d'investissement s'élève à 270 000 euros, avec un report de 175 000 euros, ce qui donne un résultat de clôture de 445 000 euros ;
- le budget Assainissement qui obtient un résultat de fonctionnement cumulé à -308 000 euros, et en dépenses d'investissement, des travaux sont toujours en cours pour 443 000 euros. Le résultat d'investissement cumulé s'élève à 1 420 000 euros ;
- le budget Stationnement, dont le résultat de fonctionnement est de 112 000 euros, et le résultat d'investissement de 11 000 euros ;
- le budget Commanderie, qui est à présent à 0, et dont le déficit 2016 de -324 000 euros est intégré dans le budget principal pour définitivement clore ce budget annexe.

Après toutes ces explications, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

**M. le Maire :** Merci, Isabelle MANGIN, pour les explications sur ce compte administratif 2017. Jean-Marie SERMIER et moi-même nous retirerons au moment du vote, puisque nous avons tous les deux été en charge de l'exécutif de cette collectivité sur l'année 2017. Y a-t-il des questions des observations ?

**M. WAMBST :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais intervenir d'une façon très générale sur ce point à l'ordre du jour. Il est difficile de se faire un avis éclairé sur ce compte administratif pour la raison suivante : il est utile et intéressant de faire un comparatif entre ce qu'était le compte administratif en 2016 et ce qu'il a été en 2017. Mais la prévision politique, le débat d'orientations budgétaires qui est un axe majeur du travail de la municipalité, ensuite le budget prévisionnel 2017 de ce que nous allons faire, sont des éléments importants. J'aurais besoin de mettre en comparaison ce que nous avons prévu de faire et ce que nous avons réalisé. Là, nous comparons ce que nous avons réalisé en 2016 et en 2017.

Ce processus est habituellement utilisé, mais je me rends bien compte qu'il ne me satisfait pas, car je n'ai pas une vision claire. Vous pouvez me dire que je n'avais qu'à faire le travail. Mais il faut dire que nous recevons les documents relativement tard. Recréer un tableur en mettant face à face, ce que nous avons dit que nous ferions, ou plutôt ce qui a été voté comme prévisionnel et ce qui est réalisé, est ardu à faire. À mon sens, cela pourrait être un élément éclairant dans le débat sur les années à venir. C'est le premier élément.

Mon deuxième élément est aussi une question et une insatisfaction. Tout au long de chacune des années, nous avons l'habitude, comme nous venons d'ailleurs le faire dans le rapport n° 02 précédemment, de dire : « nous avons l'intention de faire telle chose. Voilà le plan de financement. Nous allons demander de l'argent à telle entité, à telle autre, et la Ville mettra tant, ce qui nous donne un budget et ce qui nous permet de faire l'opération ». Le vote a lieu, la décision est favorable, et ensuite, il y a des avatars. Certains partenaires ne vont pas verser ce qu'ils ont dit qu'ils verseraient. Nous l'entendons, nous ne savons pas trop ce qu'il se passe, et nous n'avons pas non plus les outils nécessaires pour pouvoir dire, à la fin « tel partenaire avait annoncé tant, et finalement, il ne met que tant. Comment rééquilibrer l'opération ? »

Ce sont des éléments que nous ne retrouvons pas ici, que nous ne retrouvons pas traditionnellement, mais qui sont aussi des éléments d'éclairage qui me paraîtraient très importants. J'ai pris l'exemple du rapport n° 02. Nous savons que pour la DRAC, c'est 2 542,22 euros, c'est calé et nous le savons. Mais il y a beaucoup d'autres choses de l'ordre de l'intention et qui ne le sont pas nécessairement. Voilà mon insatisfaction.

**M. le Maire :** Bien. Je répondrai globalement aux interventions. Y a-t-il d'autres observations ou des questions ?

**M. HAMDAOUI :** Comme cela a été rappelé pendant la présentation, durant ce mandat, il y a eu des transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui impacte le budget. Lors de la présentation, la 1<sup>re</sup> Adjointe nous a dit qu'elle expliquait la baisse de la masse salariale par ce jeu. Donc, ces transferts de compétences impactent les dépenses. Nous avons ainsi une baisse des dépenses sur tout le mandat. Sur le compte administratif 2014, nous avons 31 495 000 euros de dépenses et dans le CA 2017, ce montant passe à 26 050 000 euros, soit une baisse de 5 500 000 euros (17 %).

Dans le même temps, la fiscalité directe locale a augmenté de 132 000 euros sur 2016, ce qui a été rappelé pendant la présentation. Depuis 2014, la fiscalité directe locale a augmenté de 410 000 euros, soit une augmentation de 4,3 %. Nous avons donc d'un côté une baisse des dépenses de 17 % et de l'autre, une hausse de la fiscalité directe locale de 4 %. Pourquoi ai-je pris ce point de fiscalité directe locale ? Vous le savez. Je vous rappelle votre promesse de baisser la fiscalité à chaque fois que l'on présente un budget. À partir du moment où il y a eu des transferts de compétences et des baisses de dépenses, vous aviez la possibilité de tenir votre promesse de baisse de fiscalité.

On nous a présenté les dépenses de personnel avec une baisse de -3,73 % sur 2016, mais seulement de 1,24 % depuis 2014, bien qu'il y ait eu des transferts de compétences, c'est-à-dire une baisse de 179 000 euros. Il est étonnant d'avoir une si faible baisse des charges de personnel au regard des transferts. Je voudrais rappeler ici l'annonce faite en début de mandat par l'ancien maire : ne pas renouveler un fonctionnaire sur deux. Avec les transferts de compétences, on peut s'étonner de la faible baisse des charges de personnel depuis le début du mandat.

Je voudrais donc m'attacher à une dépense, dépense que j'évoquais au dernier Conseil Municipal, à savoir la voirie. J'étais intervenu pour alerter l'assemblée sur l'état de dégradation de la voirie sur Dole lors de la présentation du BP 2018, et ce pour susciter une réaction assez forte. Pourquoi est-ce que je fais un focus sur cette dépense ? Parce qu'elle est révélatrice des choix politiques que vous avez faits. Si nous regardons les données chiffrées, sur le compte administratif 2014, nous avons 209 526 euros de dépenses de voirie. En 2015, elles baissent de 18 699 euros, soit 9 %. En 2016, elles continuent de baisser de 18 %. Entre 2016 et 2017, elles ont encore baissé de 16 % pour arriver à 131 445 euros. Sur tout le mandat, cette baisse des dépenses de voirie est donc de 37 %.

Si j'en juge par le compte rendu des réunions de quartier fait par la presse, ces choix politiques conduisent au sentiment d'abandon qu'expriment les habitants des quartiers périphériques au cœur de ville. Je ne vais donc pas m'étendre plus. Je me suis exprimé sur ce sujet lors du dernier Conseil Municipal. Je pense que l'état de la voirie est un élément affirmant des choix politiques et confirmant ce sentiment d'abandon des quartiers périphériques au cœur de ville.

S'agissant de l'équilibre budgétaire, sur la détermination de l'autofinancement, nous avons un autofinancement brut en 2017 de 4 048 000 euros. Cet autofinancement doit obligatoirement couvrir l'annuité d'emprunt de 5 millions d'euros, ce qui nous donne une capacité d'autofinancement brut de -976 000 euros, ce qui est la pire épargne brute depuis le début du mandat. Cela entraîne ensuite un autofinancement net de 682 000 euros, qui semble positif. Nous pouvons nous dire que c'est bien, mais non, parce que l'autofinancement est artificiellement gonflé pour être positif.

Je pense que les produits d'immobilisation et de cession ne sont pas sur la bonne ligne, mais qu'ils devraient être sur la ligne « aliénation », si l'on peut repasser la diapositive sur la détermination de l'autofinancement (la dernière). Quelle est la différence entre « produit de cession d'immobilisation » et « aliénation » en bas ? Normalement, les produits de cession d'immobilisation se mettent en bas, dans la ligne « aliénation », les aliénations étant des produits de cession d'immobilisation. Cela ne devrait donc pas être là. Notre autofinancement net devrait ainsi diminuer d'autant.

Pour regarder comment évolue un budget, il faut regarder l'évolution structurelle, et dégager les éléments conjoncturels, même si ces derniers permettent dans l'année d'améliorer le budget. Tant mieux, c'est bien, il faut en profiter, mais de façon structurelle, si l'on retire les éléments conjoncturels arrivés, par exemple les remboursements d'assurances que nous n'aurons pas tous les ans – j'espère que l'on ne va pas nous brûler toutes les écoles et nous apporter une ligne « indemnités d'assurances » – ce sont des éléments totalement exceptionnels, purement conjoncturels, et qui n'expliquent pas l'évolution structurelle. Si nous retirons ces éléments, nous en arrivons à un autofinancement négatif de - 771 000 euros.

*En conclusion, la situation financière de la Ville depuis le début du mandat s'est dégradée, ce qui est alarmant. Il n'y a pas eu d'amélioration, bien au contraire, puisque les finances et l'autofinancement se dégradent d'année en année, non pas depuis que vous avez pris le mandat, mais depuis 2014, les choses ne se sont pas améliorées. Voilà, Monsieur le Maire.*

**M. le Maire :** *Y a-t-il d'autres prises de parole ? Comme toujours, et c'est bien normal, il y a des choses à prendre et d'autres à laisser. Je vais donner quelques réponses aux questions qui ont pu être posées ici ou là.*

*Jean-Claude WAMBST a évoqué la question de notre présentation de CA à CA pour voir un peu les évolutions d'année en année. Vous auriez souhaité que l'on puisse y glisser une ligne BP pour voir ce qui était prévu et ce qui était réalisé. Nous pouvons comprendre la logique, et j'entends bien évidemment, même si, encore une fois, et c'est valable pour tout le monde quelles que soient les structures, quels que soient les ménages, quand vous faites un budget prévisionnel, c'est prévisionnel. Vous n'avez bien évidemment aucune certitude à ce moment-là d'obtenir toutes les recettes nécessaires aux dépenses évoquées.*

*Vous avez aussi posé la question des partenaires par rapport au plan de financement, en disant : « comme précédemment, nous avons voté des demandes de subvention, les perçoit-on ? » Monsieur WAMBST, je ne doute pas que vous étiez dans la même vigilance. Mais concernant ce à quoi nous avons « droit » par les différentes politiques des différents partenaires, que ce soit de l'État, des collectivités, du Conseil Départemental ou du Conseil Régional, tout notre travail est d'obtenir ce qui non pas nous était forcément promis, et même si c'était promis, c'est encore plus important de percevoir, mais ce qu'il est possible d'obtenir au moment où l'on délibère.*

*Par exemple, tout à l'heure, sur les questions des expositions temporaires au Musée, nous avons demandé des financements en fonction de pourcentages. Ces pourcentages ne tombent pas du ciel. Ce sont ceux que les autres collectivités ou l'État via la DRAC notamment dans ce cas, subventionnent habituellement, ou que nous avons bien négociés, bien évidemment parfois. Tout dépend de ce qu'il est possible de négocier. Mais en tout état de cause, il est certain qu'avec la mobilisation des services et des élus, il s'agit d'obtenir les crédits demandés.*

*Monsieur HAMD AOUI, vous avez évoqué plusieurs points. Je sais que vous êtes un adepte de la fiscalité. Vous l'avez pratiquée en votre temps, à l'inverse de nous. C'est généralement ceux qui la pratiquent le mieux qui en parlent le plus, et nous pouvons encore le constater aujourd'hui. Bien évidemment, les produits de fiscalité que vous avez évoqués ne relèvent pas de la décision de ce Conseil Municipal. Nous avons constamment gardé les mêmes taux de fiscalité. Simplement, bien évidemment, les bases évoluent, de même que les mutations. Il y a parfois plus de bâtis, mais cela ne veut pas dire que les gens paient plus d'impôts, sachant que vous nous rabâchez à chaque fois cette histoire de promesse. Vous le savez, et d'ailleurs vous ne l'avez pas fait, nous baissons les taux de fiscalité de notre commune cette année.*

*Encore une fois, vous êtes dans l'ambiguïté permanente, mais je ne veux pas en rajouter, parce que nous avons l'habitude. Je vais vous redire ce que je vous dis depuis le début du mandat : nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité, nous les baisserons cette année, et lorsque vous étiez adjoint aux finances, vous avez augmenté les taux de fiscalité. Il y avait peut-être des raisons, je l'entends, mais je n'aime pas ce discours qui me semble être démagogique entre les faits sur lesquels nous pouvons nous appuyer sur votre bilan, et ce que nous faisons.*

*Vous évoquez la baisse des charges de personnel. Là aussi, c'est pareil. Vous êtes tout de même l'homme de toutes les ambiguïtés, comme je vous l'ai déjà dit, parce que vous combattez la baisse des charges de personnel et vous nous dites : « vous n'en avez pas fait assez ». Alors, c'est tout de même incroyable. Sur la fiscalité, vous nous dites : « vous augmentez les impôts », ce qui est faux, puisque nous les baissons et vous les avez augmentés.*

*Voilà que vous êtes parti sur la question des ressources humaines en nous disant qu'il faut faire davantage, ou du moins, que nous avions dit que nous ferions davantage. Voilà ce que vous dites. Je pense sincèrement que ce qui revient à notre majorité a été la capacité de maîtriser cette enveloppe dédiée à la masse salariale, parce que, comme l'a très justement dit Isabelle MANGIN tout à l'heure, vous savez que les carrières évoluent, c'est bien ainsi, et heureusement, au sein de nos effectifs. Il y a donc aussi mécaniquement des évolutions des points d'indice (par exemple, le Glissement Vieillessement Technicité). Même si nous ne remplaçons pas tous les départs en retraite, ces opérations, notamment le GVT, font que mécaniquement, la masse salariale augmente.*

*Bien évidemment, nous n'avons pas remplacé tout le monde, car nous ne pouvons pas le faire. Nous le faisons non pas – et surtout pas – dans une logique mécanique, si je puis dire, à cause des besoins dans nos collectivités, qui doivent être exercés par des agents. Le but était bien*

évidemment de maîtriser tout cela, et aujourd'hui, notre masse salariale de la Ville baisse, et vous verrez que celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aussi contrôlée, ce qui est important.

Vous évoquez également la voirie. Je ne vais pas vous accabler davantage, mais je vous dirai deux choses. Premièrement, ce n'est pas parce que dans une case sur un tableau comme celui-ci, il est écrit « voirie » que ce sont les seules dépenses de voirie. J'ai bien tendu l'oreille et j'ai bien écouté. Vous avez dit « vous n'avez consacré que 131 000 euros ». Vous rigolez ! Nous consacrons 1 million d'euros à la voirie, dont la moitié en dépenses de fonctionnement et l'autre moitié en dépenses d'investissement. Or vous n'avez fait qu'une lecture de la case « voirie » probablement sur le fonctionnement.

Je ne sais pas d'où viennent ces 131 000 euros, mais nous consacrons 1 million d'euros, et nous ne consacrons pas 1 euro de moins dans cette collectivité que lorsque vous étiez aux affaires. Je trouve toujours très paradoxale qu'un écologiste veule davantage de béton, de bitume et de goudron, mais pourquoi pas ? J'aimerais vous entendre aussi sur l'entretien de nos espaces verts, sur la biodiversité. Nous avons un beau partenariat avec Dole Environnement qui revient cette année. Je pense que là aussi, certaines choses sont faites dans ce domaine via les services techniques.

Vous savez, aujourd'hui, la population n'attend pas davantage de voiries renouvelées, même si c'est important et nous continuons cette année très largement à renouveler les voiries qui, d'ailleurs, ne sont pas rendues difficiles pour certaines depuis deux ans, et nous le savons bien, puisqu'il y a 145 kilomètres de voirie à renouveler. Nous le faisons progressivement. Nous continuons à faire des efforts massifs de ce point de vue.

Nous avons mis en place le système « allo mairie » permettant de répondre aux besoins et qui est d'une grande efficacité, alors qu'il n'y avait pas forcément directement un interlocuteur sur les différents problèmes. Savez-vous ce qu'attend la population aujourd'hui (et je le mesure bien !) ? Elle veut voir comment on peut faire des aménagements sécurisés par rapport à la vitesse dans les quartiers. Voilà ce qui ressort beaucoup. Les échanges que j'ai avec les habitants qui donnent certains points de vue, certaines attentes, sont particulièrement dans ce domaine-là.

Par conséquent, dans les années futures, nous agissons particulièrement dans ce domaine de la mise en sécurité d'un certain nombre de voiries très circulantes. Je crois que la sécurité des personnes, des enfants aux abords des écoles, et autres est importante. Vous vous fiez à des articles de presse qui sont écrits un peu à l'emporte-pièce et rapidement. Parfois, au cours d'une réunion de quartier, oui, j'ai trouvé cela très excessif. Il y a souvent des avalanches de questions, parce que les gens ont des attentes, ils veulent faire passer des messages.

Je fais beaucoup de réunions publiques où il y a plein de questions ou demandes, et en fin de réunion, les gens applaudissent, car ils se sont fait entendre. C'est ce qu'ils attendent. Ils attendent d'avoir une écoute. Nous avons besoin – nous l'avons fait il y a deux ans, nous le refaisons aujourd'hui après quatre ans de mandat – d'échanger avec eux pour voir là où ils nous attendent particulièrement pour agir. Je soulève cette question de la sécurisation. Je pense que c'est important et nous essaierons d'agir du mieux possible, même s'il n'existe pas de solution miracle.

Concernant la voirie, vous avez fait des erreurs importantes de chiffres, mais ce n'est pas bien grave. Retenez surtout que nous investissons plus de 1 million d'euros dans la voirie chaque année, et que nous ne baissons pas du tout les moyens depuis cette année, sachant que ce chiffre ne tient pas compte du renouvellement de la voirie catastrophique du centre-ville telle qu'elle était en 2014, et je tiens à le préciser. Au final, nous investissons davantage dans la voirie que le mandat précédent.

Vous avez parlé d'autofinancement fait artificiellement. Je suis toujours très étonné de ces éléments. Quand on fait un budget, on prend les recettes et les dépenses. Vous nous dites que les recettes sont conjoncturelles. Mais, Monsieur HAMDAOUI, si vous vendez votre appartement demain matin pour en acheter un autre peut-être moins coûteux, allez-vous vous passer de la recette de la vente de votre appartement pour pouvoir consommer ce que vous avez à consommer ? Bien sûr que non. Il faut donc tenir compte de l'ensemble des recettes, de l'ensemble des dépenses et ajuster les dépenses en fonction des recettes.

Je ne peux pas entendre qu'une partie, notamment des cessions, est conjoncturelle. Oui, il y a des cessions de terrain et autres, et elles se font en fonction de l'activité. Concernant ces activités de vente et de cession, nous avons des produits de ces ventes qui rentrent dans la comptabilité de la Ville, et nous en tenons compte, bien évidemment, pour effectuer notre budget. Je ne vois pas pourquoi nous les mettrions de côté. C'est une gestion de bon père de famille, comme on l'évoque



souvent à la tête des ménages. Nous prenons l'ensemble des recettes et nous ajustons nos dépenses en fonction.

Quand vous dites que la situation est dégradée, là aussi, il faut avoir les actes coordonnés aux paroles. Je rappelle que cette année, la dette de notre Ville va s'établir à 38 850 000 euros. En 2014, elle s'élevait à 39 610 000 euros, et à 40 160 000 en 2013, quand vous étiez adjoint en charge des finances. Cela veut dire que l'endettement de notre Ville continue dans une logique descendante. Bien évidemment, je vous l'ai dit, l'ambition est que lorsque le mandat se terminera, notre endettement ne soit pas plus important que lorsque nous sommes arrivés aux affaires.

Je crois que l'endettement de la collectivité est un élément important. Nous savons qu'il est élevé, il n'est pas nouveau. Il avait baissé à votre arrivée, puis il avait remonté considérablement de 6 millions d'euros entre 2010 et 2013, juste avant les élections municipales de mars 2014, et c'est ainsi. Mais, bien évidemment, je ne peux pas vous laisser dire que la situation financière de la Ville s'est dégradée. Le but est évidemment que nous puissions sortir chaque année un autofinancement net plus important. C'est notre ambition, ce n'est pas forcément facile.

Je crois qu'aussi, les Dolois sont en attente de services pour leur vie quotidienne sur notre ville. Nous avons besoin aussi d'investir, parce qu'il y a des choses à renouveler. Il y aurait tellement encore de besoins supplémentaires que bien évidemment, nous devons faire des arbitrages. Je rappelle aussi bien évidemment que derrière l'investissement, ce sont aussi des emplois importants pour le bâtiment et les travaux publics.

Nous avons donc :

- un endettement qui continue à être maîtrisé, qui baisse et qui est inférieur à celui de l'année 2014, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités ;
- une maîtrise de la masse salariale qui est continue pour pouvoir, justement, continuer à investir et à mener des politiques dans le cadre du budget de fonctionnement pour un certain nombre de domaines.

Je ne vais pas redonner les grands axes de notre politique, nous l'avons fait au moment du budget. Je rappelle tout de même aussi une chose : malheureusement, ce compte administratif témoigne aussi d'une baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement de l'État de 200 000 euros. J'espère que nous retrouverons à minima la même somme pour cette année. Normalement, la DGF ne devrait plus baisser, et nous devrions pouvoir compter sur le concours d'autres partenaires pour continuer à mener, bien évidemment, la politique que nous voulons pour cette ville, inspirée des grands axes fixés en 2014.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

**M. HAMDAOUI :** Il y a une chose que je ne comprends pas. L'année dernière, avec ce document, nous avons voté le compte administratif 2016, sur lequel on nous présente les comptes administratifs 2015 et 2016. Ce sont donc des chiffres votés et arrêtés. Si je prends les chiffres que nous avons votés en 2016, si je compare l'excédent de clôture au 31/12, nous avons 2 556 et nous avons ici 2 568. Si je prends la page suivante, aucun chiffre ne correspond entre ce que nous avons voté et ce que l'on nous présente ici. Je ne comprends pas.

Si je prends la détermination de l'autofinancement que nous venons de voir à l'instant, si je prends ce que nous avons voté l'année dernière, nous avons un autofinancement hors investissement à -328 et nous avons voté -623. Je ne comprends pas, les chiffres ne correspondent pas sur les colonnes du compte administratif 2016. Pourquoi les chiffres que nous avons votés ne sont-ils pas ceux dans le document que nous avons reçu pour nous présenter le compte administratif ?

**M. le Maire :** Je ne vois pas de quoi vous parlez ni ce que vous évoquez par rapport à cela. C'est peut-être le BP ou autres.

**M. HAMDAOUI :** Si vous voulez, je vous donne les deux documents.

**M. le Maire :** Écoutez, il me semble que c'est un débat de commission. Vous auriez pu l'évoquer à la commission à laquelle vous avez assisté la semaine dernière. Je vous renvoie vers les services pour expliquer exactement ce qu'il en est dans ce que vous qualifiez de « différent ».

Jean-Marie SERMIER voudrait intervenir.

**M. SERMIER :** Je crois que l'on ne peut pas éternellement redire les mêmes bêtises de Conseil Municipal en Conseil Municipal. Monsieur HAMDAOUI, vous m'avez fait le coup l'année dernière. J'en avais été un peu désarçonné. Avec le Directeur et les services, nous avons regardé tous les documents. Évidemment, les documents sont bons. Je n'exclus pas qu'il puisse y avoir un jour une

erreur dans un document. Chacun comprendra ici que c'est un document de plusieurs dizaines de pages, de centaines de lignes, et de milliers de chiffres. Mais vous êtes en train d'insulter les services qui travaillent pour faire des comptes rendus d'activité sous la responsabilité d'une structure absolument indiscutée et indiscutable dans cette démocratie, puisqu'il s'agit de la Chambre Régionale des Comptes.

Voyez-vous, nous sommes nous, collectivité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et donc Ville de Dole, puisque nous sommes très proches, parmi les 25 collectivités en France, engagées dans la certification des comptes. Il y a un salarié de la Chambre Régionale en permanence dans les murs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour bien s'imprégner de la comptabilité de notre affaire. Concernant le fait de venir nous expliquer aujourd'hui qu'il y a des problèmes, si vous aviez vu qu'il y avait des problèmes en commission, pourquoi ne pas l'avoir dit ? Si vous ne l'avez pas vu, vous auriez peut-être dû regarder votre dossier en commission.

Mais en tout cas, tout le monde l'a bien compris : les seuls chiffres et les seules orientations qui comptent et que chacun comprend à Dole, c'est que depuis notre arrivée, nous avons baissé l'endettement. Depuis notre arrivée, nous allons baisser les impôts, puisque nous avons baissé les impôts cette année. Depuis notre arrivée, nous avons augmenté l'investissement et baissé le fonctionnement. C'est très simple, cela se résume en peu de choses, et toutes les remarques que vous faites en direction des salariés qui ont mis en place les budgets et les comptes administratifs sont relativement désagréables au vu de tout le travail qui est fait. J'en profite à cet instant pour saluer le travail de Mariam et de toute son équipe.

**M. le Maire** : S'il y a des questions, Monsieur HAMDAOUI, légitimement et dans les fonctions qui sont les vôtres, vous pourrez interroger sans problème les services sur le sujet. Jean-Marie SERMIER et moi-même nous retirons et nous laissons la parole à la 1<sup>re</sup> Adjointe Isabelle MANGIN pour le vote.

**Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX et Monsieur Jean-Marie SERMIER quittent momentanément la séance pendant la durée du vote.**

**Mme MANGIN** : Merci. Après toutes ces explications, je rappelle qu'il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-avant.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je compte 6 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 6 abstentions (G.CARD ; JC.WAMBST ; F.BARTHOULOT ; A.HAMDAOUI ; T.DRUET ; S.HEDIN), approuve le compte administratif 2017.

Nous pouvons faire rentrer Monsieur le Maire et Monsieur le Député.

**Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX et Monsieur Jean-Marie SERMIER rejoignent la séance.**

**M. le Maire** : Je vous remercie pour ce vote du compte administratif. Nous passons au rapport n° 06. Isabelle MANGIN a toujours la parole sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes.

## **RAPPORT N° 06 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2017**

**Mme MANGIN** : Merci, Monsieur le Maire.

Suite aux différents budgets qui vous ont été présentés, je vous propose les affectations suivantes. En ce qui concerne le budget principal, nous avons un excédent de 2 762 232,97 euros et une reprise du déficit du budget annexe de La Commanderie pour 324 116,24 euros. Nous obtenons donc un excédent global de 2 438 000 euros que nous vous proposons d'affecter en réserves pour 2 438 116,73 euros.

Concernant le budget annexe Eau, nous avons un excédent pour 105 170,15 euros que nous vous proposons d'affecter en réserve pour 80 000 euros et en excédent reporté pour 25 170,15 euros.

Concernant le budget annexe Assainissement, nous avons un déficit de - 317 738,40 euros, qui reste en déficit à reporter pour cette même somme.

Pour le budget annexe Lotissements, nous avons un excédent de 30 508,11 euros que nous vous proposons d'affecter en excédent reporté pour 30 508,11 euros.

Pour le budget annexe Stationnement, c'est un excédent de 112 078,56 euros que nous vous proposons d'affecter en réserve pour 100 000 euros et en excédent reporté pour 12 078,56 euros.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci pour l'analyse des différents résultats du budget principal et des budgets annexes. Il vous est proposé d'affecter le résultat d'exploitation pour le budget principal et l'ensemble des budgets, comme cela a été évoqué par la 1<sup>re</sup> Adjointe. Je vais donc mettre aux voix ces affectations. Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Je vous remercie pour ce rapport n° 06 adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2017.

Nous passons au rapport n° 07 sur le budget supplémentaire.

#### **RAPPORT N° 07 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : REPORTS DE CRÉDITS, REPRISES DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT, OUVERTURES ET TRANSFERTS DE CRÉDITS**

**M. le Maire :** Comme vous le savez, généralement, plusieurs fois dans l'année, on ajuste le budget en fonction de dépenses ou de recettes autres. Je vous présente ici le budget supplémentaire pour cette séance. Tout d'abord, sur le budget principal, en investissement, nous avons plusieurs nouvelles dépenses à inscrire, notamment des travaux d'électricité sur le site du Pasquier pour 60 000 euros.

Il y a aussi :

- 150 000 euros inscrits dans la démolition du site de l'ancienne crèche des P'tits Loups : nous allons sécuriser cet espace depuis l'incendie, pour pouvoir ensuite, dans le cadre de l'ANRU, organiser la reconstitution de la crèche sur cet espace ;
- 320 000 euros dans la réhabilitation de l'école des Sorbiers : le chiffrage précis de la réhabilitation étant désormais connu, c'est donc une inscription supplémentaire en plus de ce qui avait été inscrit au budget principal, ainsi que le montant de l'assurance.

Concernant les autres dépenses que nous avons dans cette liste d'investissements, vous notez les études sur le projet du Moulin Bridel pour la restauration des arches devant le Moulin des Écorces. Voilà pour le budget principal.

Dans les autres budgets, nous avons en fonctionnement, toujours dans le budget principal, la recette des Sorbiers, d'autres crédits pour des actions menées dans le cadre du domaine de la musique. Nous avons également un certain nombre d'éléments sur des ajustements de la dotation globale de fonctionnement.

Concernant les budgets annexes, en travaux divers, nous avons :

- en budget annexe Eau : un montant de 300 000 euros ;
- en budget annexe Assainissement : une demande nouvelle de crédit à hauteur de 7 000 euros en investissement, et un report du résultat de fonctionnement à hauteur de 317 738 euros ;
- en budget annexe Stationnement : 89 955 euros de travaux divers en dépenses et 12 078 euros en fonctionnement ;
- en budget annexe Lotissements : une demande nouvelle de 30 000 euros compensée par le résultat de fonctionnement de l'année antérieure à hauteur de 30 508 euros.

Pour ces différents ajustements budgétaires, il vous est demandé d'approuver ce budget supplémentaire et l'ensemble des reprises des résultats de l'année n-1 pour l'ensemble de ces budgets.

Y a-t-il des questions ?

**Mme BARTHOULOT :** J'ai une remarque à faire. Enfin, vous allez démolir les locaux des P'tits Loups au bout de presque quatre ans. Vous dites que sur le même site, vous allez reconstruire une crèche sur le même espace. Or je ne le vois pas dans le document que vous nous avez présenté. C'est ce que j'ai entendu. Oui ou non ? D'accord, je vous remercie. Vous avez eu 900 000 euros de l'assurance et vous utilisez 150 000 euros pour la démolition. Le différentiel permettra ainsi de reconstruire. Est-ce bien cela ?

**M. le Maire :** Entre autres, effectivement. Vous avez en partie raison. Nous allons donc démolir cette ruine sur le site des P'tits Loups. Il n'y a aucun crédit inscrit pour la reconstruction pour le moment. Mais nous avançons plutôt bien avec l'ANRU. Nous avons eu plusieurs comités de pilotage sur la phase 2 sur l'ANRU. Cette Agence permet d'avoir des crédits qui ne sont malheureusement pas très élevés pour les quartiers prioritaires. Dans ce cadre-là, nous espérons pouvoir établir une nouvelle crèche à cet endroit.

Je voudrais ajouter deux choses. Premièrement, comme vous le savez, la crèche a été remise en fonction extrêmement rapidement dans la salle d'activité des Mesnils Pasteur. Sincèrement, tout se passe bien. Les enfants sont bien accueillis, ils ont un espace extérieur. Les personnels se sont bien approprié cet espace. Il n'en demeure pas moins que le but est de pouvoir reconstituer la crèche sur le secteur des Mesnils Pasteur, sur l'emplacement des P'tits Loups et de pouvoir ensuite remettre en fonction la salle d'activité du quartier.

**Mme BARTHOULOT :** Je n'ai pas la même analyse que vous sur la salle utilisée par les enfants. Toute une génération d'enfants a été dans une salle éclairée avec des lumières artificielles. Vous dites que l'espace extérieur est bien. Je ne partage pas du tout votre avis, car lorsque l'on regarde l'espace extérieur, les enfants de la crèche n'y sont pas très souvent. J'espère que rapidement, vous allez reconstruire un espace qui permettra aux enfants de ce quartier de bénéficier d'un espace d'accueil qui leur permette de vivre dans de bonnes conditions.

**M. le Maire :** Donc, vous attachez un élément fort sur les éléments matériels, ce qui est tout à fait compréhensible. Une crèche est composée de plusieurs choses, dont l'environnement matériel, le personnel et sa formation. Madame BARTHOULOT, si nous étions aujourd'hui dans une politique de la petite enfance, qui était très accessoire et marginale, nous n'aurions jamais été la première ville au niveau national à bénéficier du label de la bienveillance éducative. Si des conditions d'accueil dans lesquelles nous accueillons ces enfants, ces petits enfants étaient problématiques et ne respectaient pas l'essentiel des règles d'accueil des enfants dans les structures, jamais nous n'aurions été récompensés par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

J'entends vos demandes, mais, encore une fois, je crois que les enfants sont très bien accueillis. Je ne sais pas si vous êtes allés les voir, ainsi que le personnel. Il se trouve que j'y vais souvent. La semaine dernière, j'étais quasiment tous les jours aux Mesnils Pasteur. Je vais très souvent au Centre Social, et j'ai très souvent l'occasion de pouvoir voir ces enfants juste en face de ce Centre Social. Je n'ai donc pas du tout la même lecture que vous. Je pense que ce qui compte, sur notre ville, c'est dans quelles conditions les enfants sont accueillis.

J'aurais bien voulu que vous mettiez la même détermination dans le mandat précédent pour investir massivement dans les écoles et dans les crèches. Je ne vous ai pas beaucoup entendue sur le sujet, et je crois que s'il y a bien encore un domaine où nous faisons énormément d'efforts pour renouveler le bâti, parce que cela vous tient à cœur et nous le faisons, parce que cela nous semble prioritaire et que c'est devenu urgent, n'ayant pas été traité auparavant, nous agissons fortement sur les écoles et sur les bâtiments des crèches.

Nous l'avons prouvé en étant pleinement mobilisés dans ce domaine et en ayant accueilli encore une grande séance de formation à La Commanderie il y a une quinzaine de jours, ce qui nous permet d'avoir une reconnaissance de ce que nous faisons dans ce domaine. Je crois que nous avons cette responsabilité, car c'est de notre compétence et nous devons l'exercer pleinement, et surtout parce que ces enfants nous sont confiés par leurs parents dès le plus jeune âge, et nous devons être en responsabilité sur le sujet.

Je vais laisser s'exprimer Frédérique DRAY, l'Adjointe aux Affaires familiales et sociales.

**Mme DRAY :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste répondre. Quand on vous écoute, Madame BARTHOULOT, on a l'impression que les enfants vivent dans une cave. Je ne sais pas quand vous vous êtes rendue à la crèche des P'tits Loups, dans cette salle, mais je tiens tout de même à préciser qu'il y a toute une façade vitrée, certes, pas à la hauteur des enfants, mais c'est quand même lumineux. L'espace extérieur a été aménagé. Je vous invite à revenir.

**Mme BARTHOULOT** : Intervention hors micro inaudible (02 :41 :01).

**Mme DRAY** : Oui, mais c'est quand même lumineux. Je ne suis pas d'accord avec vous. Ils ne sont pas dans une cave. Les extérieurs ont été aménagés en sécurité pour que les enfants puissent sortir tous les matins et tous les après-midi avec le personnel. Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites qu'ils ne sortent pas de la journée. Ce n'est pas vrai. Allez passer une journée avec eux !

**M. le Maire** : Très bien. C'est sûr qu'il est plus facile de...

**Mme BARTHOULOT** : Intervention hors micro inaudible (02 :41 :33).

**M. le Maire** : Madame BARTHOULOT, j'entends votre remarque. Je dis simplement que c'est sûrement plus facile d'aller distribuer des tracts sur le quartier des Mesnils Pasteur sur une compétence qui n'est d'ailleurs pas exercée par le mandat évoqué sur votre tract que de réaliser un certain nombre d'infrastructures et de renouvellements. Ces enfants avaient droit à un accueil suite à l'incendie. Nous avons mobilisé toute l'énergie de tous pour les accueillir le mieux possible, et je crois qu'ils le sont.

Madame BARTHOULOT, la question ne concerne pas les problèmes des enfants. Vous savez qu'il y a bien d'autres problèmes, y compris sur ce quartier. Franchement, le fait d'être à la lumière naturelle ou artificielle n'est pas le problème de fond, parce que les enfants sont dans de bonnes conditions. Si vous voulez que nous parlions du quartier des Mesnils Pasteur et des enfants, il n'y a pas de problème. Je connais particulièrement bien ce domaine sur le quartier. Il n'y a donc aucun souci. Nous pouvons entamer le débat quand vous voulez.

Mais, encore une fois, bien sûr, vous avez dit tout à l'heure : « j'en ai marre de cette politique politicienne ». Je pense que là, vous en faites, Madame BARTHOULOT. De plus, cela ne vous grandit pas, car je pense qu'il y a mieux à faire sur ce quartier que de nous parler de la crèche, de sa démolition et de l'assurance. Franchement, essayez d'aller un peu plus loin dans la réflexion. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place, y compris pour les enfants, que de s'en tenir sur ce point de cristallisation que vous avez avec nous sur ce sujet. Je peux le comprendre, mais je pense que si vous voulez revenir un jour aux responsabilités, il faudra aller un peu plus loin pour ce quartier.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HAMDAOUI** : Vous avez dit que vous étiez pleinement mobilisé, et Madame BARTHOULOT l'a salué. Je m'étonne que vous vous mobilisiez pleinement aussi tardivement. Elle a rappelé que cela fait plusieurs années, plus de trois ans. Même moi, je suis surpris qu'en cours d'année, cette mobilisation se fasse à six mois de l'année passée, alors que le BP a déjà été voté. Pourquoi arrive-t-on sur un budget supplémentaire ? Si vous étiez pleinement mobilisé, il aurait fallu le présenter en budget primitif.

C'est pareil pour les travaux de l'accueil de l'Hôtel-de-Ville. Le problème concernant l'étude du Moulin Brindel date de Mathusalem. Pourquoi cela arrive-t-il dans un budget supplémentaire ? Pour la démolition de la crèche, nous l'avons dit, c'est pareil. Pour la rénovation et la réhabilitation de la crypte de l'église de la Bedugue, peut-être y a-t-il urgence à intervenir, je ne sais pas. Mais là, il est surprenant de voir apparaître certaines choses dans un budget supplémentaire, ce qui fait des variations avec des sommes importantes pour un budget.

Comme vous l'avez dit au début, le budget supplémentaire sert à adapter, à corriger les décisions prises en début d'année, et il est tout le temps nécessaire. Mais là, on met des choses qui auraient dû apparaître dans le budget primitif.

**M. le Maire** : Nous avons l'impression que vous découvrez un budget supplémentaire. Or ce n'est pas le premier que vous faites, cela fait des années et vous êtes là depuis un moment. Je vais laisser ensuite la parole à Jean-Philippe LEFÈVRE qui l'a demandée.

Mais concernant le budget supplémentaire, tout dépend aussi de nos recettes, de l'état de nos dépenses. C'est de l'ajustement. Sincèrement, j'entends « pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? » Nous ne l'avons pas fait plus tôt, car aujourd'hui, la priorité était de pouvoir donner les conditions nécessaires suite à l'incendie. Il nous fallait donc des crédits pour installer les jeunes enfants dans la salle d'activité.

De plus, vous dites que nous sommes pleinement mobilisés. Oui, et il n'y a pas que pour la crèche des P'tits Loups. Quand je dis que nous sommes pleinement mobilisés, nous le sommes sur ce domaine de la petite enfance, mais vous faites une fixation unique sur les P'tits Loups. Il y a un

ensemble sur ce sujet, et permettez-moi de penser qu'il vaut mieux que nous mettions des crédits d'investissement ces dernières années pour rénover nos crèches là où les enfants sont accueillis, que de mettre de l'argent pour détruire quelque chose où il n'y a plus personne dedans. Ce n'est pas plus compliqué. Cela s'appelle du pragmatisme.

**Mme BARTHOULOT** : Intervention hors micro inaudible (02 :45 :56).

**M. le Maire** : Madame BARTHOULOT, s'il vous plaît! Vous pouvez aussi dire que nous ne nous occupons pas du quartier! Je sais, cela revient toujours! Écoutez, venez avec moi quand nous allons là-bas. Tout le monde nous accueille bien, et je vous le dis. Nous avons un attachement profond pour le quartier des Mesnils Pasteur. La semaine dernière, je suis passé quasiment tous les jours là-bas, parce qu'il y a beaucoup d'activités, des choses à suivre et ce quartier prioritaire a des besoins. D'ailleurs, j'y retourne samedi.

Il y a Jean-Philippe LEFÈVRE et Esther SCHLEGEL dans l'ordre de prise de parole.

**M. LEFÈVRE** : Je m'étonne un peu de ce débat sur le budget supplémentaire. Après tout, dans d'autres collectivités, on appelle cela « une décision modificative », et c'est peut-être plus ambitieux.

Ako HAMDAROU dit que le budget supplémentaire est un budget qui est fait pour ajuster. Peut-être, mais il y a deux façons d'ajuster : on peut ajuster « petits bras » et on peut ajuster avec ambition. Vous avez peut-être fait des budgets supplémentaires où l'on ajustait « petits bras ». Mais il se trouve qu'en cours d'année, nos projets évoluent, et en cours d'année, nous n'arrêtons pas. Je ne dis pas que nous sommes « En Marche ». Je suis plutôt un homme du mouvement. Nous sommes donc en mouvement. Pourquoi faudrait-il qu'en cours d'année, nous arrêtions nos réflexions et que nous ne nous disions pas « parce que des recettes complémentaires sont arrivées » ?

Je ne sais plus quand nous avons eu l'occasion ici de débattre de la maturité des dossiers qui pouvaient arriver, alors que ce n'était pas le cas, mais bref, en cours d'année, nous pouvons très bien avoir ces opportunités. Oui, je regarde cela comme une décision modificative avec des projets d'investissement. Honnêtement, nous pouvons tout de même plutôt en être satisfaits. J'ai aussi voté des budgets supplémentaires. Je suis désolé, mais la notion de BS est d'adapter le budget aux opérations en cours et aux opérations envisagées.

**M. le Maire** : Merci. Esther SCHLEGEL.

**Mme SCHLEGEL** : Je voulais juste faire une petite parenthèse quand j'entends que l'on ne fait pas cela au centre-ville. À la crèche des Lutins, la salle de motricité est en sous-sol, sans fenêtre, et cela fait des années que cette crèche existe. Quand il ne fait pas beau, ce qui est assez souvent le cas dans notre région, les enfants sont éclairés par des néons en sous-sol en salle de motricité. C'est la seule parenthèse que je voulais faire.

**M. le Maire** : Merci. Oui, bien sûr, vous évoquez une chose importante, Esther. Aujourd'hui, nous avons des crèches sur le secteur, dont certaines nécessitent là aussi une évolution. C'est notre projet de la Maison de l'Enfance qui regroupera la crèche l'Île Enchantée sur le site du cours Clemenceau. J'espère que nous pourrons commencer cette opération dans la seconde partie de l'année 2019. Bien évidemment, il est important aussi d'avoir d'autres projets à venir, et c'est ce que nous faisons. Mais nous ne le faisons pas immédiatement. La Maison de l'Enfance représentera une dépense portée par la Société Publique Locale qui interviendra au cours de la deuxième partie de l'année 2019 et sur 2020.

Même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, c'est un débat intéressant. Avez-vous d'autres questions sur ce domaine? S'il n'y en a pas, je mets ce budget supplémentaire aux voix. Y a-t-il des oppositions? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions? Nous avons 6 abstentions sur ce budget supplémentaire. Je vous remercie. Il est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 6 abstentions (G.CARD ; JC.WAMBST ; F.BARTHOULOT ; A.HAMDAROU ; T.DRUET ; S.HEDIN), approuve le budget supplémentaire.

Nous passons au rapport n° 08 sur les subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2018. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

**RAPPORT N° 08 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

**M. CUINET** : Merci, Monsieur le Maire.

Après ces débats sur le budget, nous allons revenir à des choses plus terre-à-terre, plus pragmatiques. Nous sommes en milieu d'année. Les subventions qui vont vous être proposées sont faites, pour certaines associations, sur des projets déjà effectués, pour d'autres, pour la deuxième partie de l'année, voire pour 2019, aux fins de permettre la préparation, la réalisation d'actions et de manifestations dans un climat serein, apaisé et constructif.

C'est pourquoi je vais vous demander d'approuver pour cette année les subventions aux associations suivantes :

- Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) : 900 euros ;
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) : 1 000 euros ;
- Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et Association Anciens Combattants SNCF (ACVG/SNCF) : 200 euros
- Groupement paléontologique et minéralogique franc-comtois : 450 euros ;
- La Bravandrilite : 5 000 euros ;
- Chorale Le Chœur des Roches : 1 000 euros ;
- Chorale Le Tourdion : 1 000 euros ;
- Foyer Socio-éducatif du Collège de l'Arc : 800 euros ;
- Club Canin : 250 euros ;
- Team Jura Carpfishing : 500 euros ;
- Grand Dole Rugby : 5 000 euros ;
- France Victimes 39 : 200 euros ;
- Coopérative scolaire de Goux : 440 euros.

**M. le Maire** : Merci, Jean-Pierre, pour ces différents éléments. J'en profite pour dire que dans ces différentes subventions attribuées, je tiens à remercier tous ceux qui ont participé et l'ensemble des partenaires à la commémoration du 12 mai avec nos amis allemands. Je pense que cela a été un grand moment d'amitié entre nos deux peuples concernant une histoire bien tourmentée au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Mais ce qui compte est la finalité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous sommes unis avec les Allemands.

Je vais vous dire aussi deux mots sur un autre point important. Dans le cadre de notre volonté d'animation de la ville et de valorisation de son histoire, j'ai accepté que l'on puisse soutenir et effectuer un partenariat avec La Bravandrilite, groupe de danse médiévale, qui fêtera ses 10 ans l'année prochaine, si je ne me trompe pas. À ce titre, ils ont souhaité pouvoir mettre en avant le côté médiéval et Renaissance de notre ville. Il m'a semblé que cela pouvait être un partenariat intéressant et qui conduit à l'organisation d'une fête médiévale en mai 2019. À ce titre, nous serons partenaires et nous vous proposerons ce soir d'accompagner ce partenariat à hauteur de 5 000 euros pour 2019, et ainsi permettre à l'association de commencer l'organisation.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

**Mme BARTHOULOT** : Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote. Merci.

**M. le Maire** : Bien. C'est votre choix, nous le comprenons, étant membre de la Bravandrilite, même si je crois que vous n'exercez pas de fonction (présidence ou autre). Mais par principe, vous ne le souhaitez pas. Y a-t-il d'autres observations, des questions ?

**M. DRUET** : Monsieur le Maire, mon intervention concerne la subvention pour Grand Dole Rugby. Je voulais savoir l'objet de cette subvention, car la case est blanche sur le document fourni.

**M. le Maire** : Vous avez raison, et je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été noté. C'est dans le cadre de la montée en fédérale 2, pour donner un coup de pouce au club. Je ne vais pas de nouveau entamer le débat entre les clubs, mais je rappelle que Grand Dole Rugby fait partie aussi de notre ville. À ce titre, nous souhaitons pouvoir l'accompagner comme nous le faisons avec la subvention d'autres clubs sportifs, en l'occurrence l'US Dole que nous accompagnons aussi financièrement. Avez-vous d'autres questions ?

**M. HAMDAOUI** : Concernant votre remarque, cela va-t-il perdurer ? Est-ce juste une subvention de 5 000 euros une fois ? Ou bien ces 5 000 euros s'inscrivent-ils dans le temps ?

**M. le Maire** : Demandez-vous si cela s'inscrit dans le temps ?

**M. HAMDAOUI** : Oui. Va-t-on la verser tous les ans ?

**M. le Maire** : Oui, bien sûr, nous continuerons à soutenir le club.

**M. HAMDAOUI** : Auront-ils 5 000 euros tous les ans ?

**M. le Maire** : Cela dépendra de l'évolution du club, de l'évolution sportive, des jeunes, de l'encadrement. C'est un ensemble, mais je souhaite que nous puissions continuer ce soutien. Si la question est celle-ci, je vous le confirme.

**M. HAMDAOUI** : Oui, et c'est votre choix. Je voulais savoir si tant qu'ils sont en fédérale 2, ils allaient recevoir ces 5 000 euros. Ma question est juste celle-là.

**M. le Maire** : Nous verrons la constitution du prochain budget. Permettez-moi qu'il me soit difficile de pouvoir systématiquement répondre. Pour certaines associations, nous avons des contrats de trois ans, notamment dans le domaine social et culturel. Nous verrons l'année prochaine nos possibilités financières. Nous verrons l'évolution du club, et de cette façon, nous verrons si nous pouvons continuer ce soutien. Mais il me semble que c'est plutôt intéressant et positif, parce que derrière le mot « Grand Dole », il y a aussi des joueurs, des encadrants qui sont de notre ville.

Concernant le club Grand Dole Rugby, comme d'autres clubs au niveau national, et je pense aussi bien sûr au Jura Dolois Football ou d'autres équipes comme nos filles de handball, nous pourrions continuer de soutenir ces équipes, parce qu'à chaque fois qu'elles se déplacent, notre ville est en avant. Je crois qu'il est important de pouvoir soutenir l'attractivité et le rayonnement de notre ville.

Je n'oublie pas non plus le travail du basket, et cela me permet, pour ces quatre disciplines que j'ai évoquées, de féliciter tous ceux qui ont contribué aux bons résultats sportifs de nos clubs cette année. Il y a eu beaucoup de travail, et cela a été aussi de belles aventures pour chacun, beaucoup d'émotion à chaque fois. Je crois que le sport a cette capacité de donner des émotions extrêmement fortes, et nous avons pu le voir en assistant à différents matchs, surtout quand les résultats sont au beau.

J'en profite pour remercier les élus qui se mobilisent tous les weekends pour être sur les terrains de sport, particulièrement notre Adjointe aux Sports Sylvette MARCHAND, et je n'oublie pas Stéphane CHAMPANHET qui, en tant que Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, est mobilisé aussi sur un domaine qui nécessite beaucoup de temps. Voilà.

Y a-t-il d'autres observations, ou questions ? Sylvette MARCHAND. Prenez le micro pour que nous entendions bien.

**Mme MARCHAND** : Ako, nous ne sommes pas les seuls à donner une subvention exceptionnelle. Tavaux et Damparis vont aussi donner un petit coup de pouce au Grand Dole Rugby. Il faut considérer qu'un club à ce niveau, c'est aussi du spectacle. Nous leur donnons 5 000 euros au même titre que nous donnons une subvention de 5 000 euros pour la Bravandrillette, car c'est du spectacle, et c'est dans ces conditions, et uniquement dans ces conditions. Comme l'a dit Jean-Baptiste, bien évidemment, la Ville aidera les autres clubs qui montent d'un cran.

**M. le Maire** : Tout à fait. C'est vrai que c'est une vraie question. Nous soutenons les clubs qui évoluent, parce que c'est aussi beaucoup de travail de toutes les équipes encadrantes, de tous les bénévoles. Grand Dole Rugby a fait une belle saison, et d'autres, en handball, en basket l'ont fait aussi. Le football s'est maintenu. Il faut bien comprendre dans tout cela que c'est aussi à chaque fois la capacité pour nos clubs de rayonner à l'extérieur.

Comme je l'évoque souvent, les clubs sportifs ont forcément besoin d'un petit peu de crédits pour vivre, mais ils attendent aussi de notre part un travail sur les équipements, ce qui a été un vrai manque depuis plusieurs années. Là aussi, il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine.

Y a-t-il d'autres observations ou questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions aux associations. Madame Françoise BARTHOULOT ne prend pas part au vote.

Nous passons au rapport n° 09. La parole est à Jean-Marie SERMIER.



**RAPPORT N° 09 : RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU PRÉLÈVEMENT 2018 DU FONDS DE PÉREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

**M. SERMIER** : Merci.

*Il s'agit d'approuver par dérogation la répartition du droit commun du FPIC qui sera prélevé au titre de l'exercice 2018, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes. Cette délibération a été prise par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et il faut maintenant que chacune des communes valide pour éviter que l'une d'entre elles ne finance le FPIC.*

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Ce rapport n° 09 est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition dérogatoire du prélèvement 2018 du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Nous passons au rapport n° 10. Daniel GERMOND va rapporter ce dossier concernant l'adoption de la norme comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**RAPPORT N° 10 : ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57 À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**M. le Maire** : Je laisse la parole à Daniel GERMOND. Nous apporterons quelques précisions supplémentaires si nécessaire.

**M. GERMOND** : Merci, Monsieur le Maire.

*La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été admise à intégrer le dispositif d'expérimentation à la certification de ses comptes parmi 25 collectivités expérimentatrices. Ces dernières se sont engagées à mettre en œuvre et à appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette même recherche de convergence et d'harmonisation des procédures conduit également la Ville de Dole à envisager de mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter de l'exercice budgétaire 2019.*

*Le fait pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole d'utiliser la même nomenclature budgétaire et comptable s'inscrit dans la démarche de mutualisation qui conduit l'ensemble des services à intervenir sur les budgets des deux collectivités. Seuls le budget principal et le budget Lotissements sont concernés par ce changement. La poursuite et l'achèvement de l'exécution du budget de l'année 2018 s'effectueront dans le cadre de la nomenclature actuelle M14.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour l'exécution du budget de la Ville de Dole à compter de l'exercice 2019 ;*
- *de préciser que la norme M57 s'appliquera au budget principal Ville et au budget annexe Lotissements ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette décision et à signer toutes les pièces nécessaires.*

**M. le Maire** : Merci pour cette adoption de la norme comptable, de cette proposition. Vous savez que nous sommes engagés via la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre de la certification des comptes de notre collectivité. Ainsi, cette expérimentation contraint d'un autre côté à une certaine rigueur dans la gestion de nos comptes, et c'est très bien ainsi. Nous proposons donc de passer à la nomenclature nécessaire du côté de la Ville pour être dans une philosophie semblable à celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Y a-t-il des questions ?

**M. WAMBST** : J'ai juste une question technique. Puisque c'est notre Communauté d'Agglomération qui a obtenu le fait d'être territoire d'expérience là-dessus, faut-il que chacune des communes vote dans le même sens pour que ce soit opérationnel, ou sur les 47 communes, certaines peuvent-elles rester dans l'état antérieur et d'autres passer à l'étape suivante ?

**M. le Maire** : Je vais demander au DGS de confirmer, mais je suis quasiment certain que seule la Ville de Dole entre dans cette logique. Nous avons tout de même des comptabilités gérées au sein du même service, Mariam DELSANTE en étant le responsable. Les logiciels sont les mêmes. C'est

par ce choix que nous adoptons la nomenclature M57. En aucun cas les autres communes ne sont concernées.

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette norme comptable est adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la norme comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous passons au rapport n° 11 sur la modification et l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Jacques PÉCHINOT a la parole.

### **RAPPORT N° 11 : MODIFICATION ET EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)**

**M. PÉCHINOT** : Merci, Monsieur le Maire.

Les tarifs de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac de la pénultième année. Les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent pour 2019 à 15,70 euros par mètre carré et par an, contre 15,50 euros par mètre carré par an pour l'année 2018.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les tarifs de la Taxe Locale Sur la Publicité Extérieure comme suit :

<b>Enseignes</b>			<b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)</b>		<b>Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)</b>	
Superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
15,70 euros	31,40 euros	62,80 euros	15,70 euros	31,40 euros	47,10 euros	94,20 euros

- de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs ;
- d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux en application de l'article L.2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. le Maire** : Merci, Jacques. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification et l'exonération de la TLPE.

Nous passons au rapport n° 12 concernant le bilan de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

### **RAPPORT N° 12 : BILAN 2017 DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE**

**M. le Maire** : Je rappelle simplement que cette dotation affectée par l'État concerne les moyens mis à disposition de la collectivité dans le cadre du quartier prioritaire des Mesnils Pasteur. Pascal JOBEZ a la parole.

**M. JOBEZ** : Merci, Monsieur le Maire.

Nous devons rendre un bilan de la Dotation de Solidarité Urbaine. Elle doit être présentée au Conseil Municipal, retraçant les actions entreprises sur les Mesnils Pasteur et les moyens qui y sont affectés. Cette Dotation de Solidarité Urbaine et de la cohésion sociale s'est élevée en 2017 à 1 135 646 euros. Le montant de la dotation 2016 était de 1 034 143 euros. La dotation a notamment permis de travailler sur différents chantiers.

### Le Programme de rénovation urbaine

Le quartier des Mesnils Pasteur a été reconnu d'intérêt régional, lui permettant ainsi de bénéficier du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Cette nouvelle dynamique va permettre de nouvelles interventions sur les pôles associatifs, sportifs et éducatifs. Le secteur Descartes fera l'objet d'une réorganisation des espaces le composant.

#### La charte locale d'insertion

Au 30 décembre 2017, 911 heures d'insertion ont été réalisées sur les chantiers du PRU (Programme de Rénovation Urbaine), 9 personnes ont travaillé sur les chantiers, dont 6 habitent aux Mesnils Pasteur et ont comptabilisé 633 heures d'insertion.

La gazette « Mesnils Info » a été remise en place fin 2015 et s'est poursuivie en 2017 avec la parution de deux « Mesnils Info » au cours de l'année.

#### La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La GUP concerne plus spécifiquement l'amélioration de la qualité de vie des habitats en agissant de façon concertée sur les problèmes de la vie quotidienne. Les embauches en matière de GUP ont progressé. La régie de quartier emploie quasi exclusivement des habitants des Mesnils Pasteur : 30 personnes en 2017, dont 82 % sont bénéficiaires des minima sociaux.

#### Le Contrat de Ville

Ce sont 12 porteurs de projets pour 34 actions, soit un montant engagé de 150 300 euros.

#### Autres interventions 2017 de la collectivité

Différents financements ont été engagés sur le quartier, que ce soit par le biais :

- du financement d'associations sur le quartier, comme la régie de quartier ;
- du financement de travaux, comme la réfection du sol du Cosec ;
- du financement des postes liés à l'animation de la politique de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'utilisation des crédits de la DSU et de cohésion sociale pour l'année 2017. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Pascal. Vous n'avez qu'une partie des actions évoquées ici sur le quartier. Cependant, deux points me semblent importants sur l'année 2017. Premièrement, nous avons conforté la régie de quartier financièrement, car il fallait pouvoir le faire pour qu'elle puisse, d'une part, continuer à terme ses activités, ce qui me paraît important, et d'autre part, poursuivre son investissement sur le quartier. Deuxièmement, je le redis et je l'ai déjà dit plusieurs fois dans de grandes instances : la mobilisation de tous les acteurs sur le quartier est nécessaire. Je l'ai dit ici, dans ces locaux, pour les 40 ans de la politique de la Ville : le travail mené par chacun permet d'avancer sur le quartier malgré les difficultés.

Je crois aussi que le fait que la délinquance ait baissé considérablement sur le quartier depuis plusieurs années est un signe fort de l'intervention de chacun pour pouvoir mener à bien, non seulement des projets, le cadre de vie du quartier, et surtout les personnes qui y habitent, notamment les jeunes.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan 2017 de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Le rapport n° 13 concerne le rattachement du CCAS au comité technique commun de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville. La parole est à Isabelle MANGIN.

### **RAPPORT N° 13 : RATTACHEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU COMITÉ TECHNIQUE COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE ET DE LA VILLE DE DOLE**

**Mme MANGIN :** Merci, Monsieur le Maire.

Par délibération du 22 mars 2018, il a été décidé de rattacher les agents de la Ville de Dole au Comité Technique unique placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent pour tous les agents de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand

Dole. Toutefois, cette délibération ne prévoyait pas le rattachement du Centre Communal d'Action Sociale à cette instance commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la délibération du 22 mars 2018 et de créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale, lors des prochaines élections professionnelles de 2018 ;
- de rattacher le Comité Technique auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- de fixer le nombre de sièges pour ce Comité Technique commun à 6.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur ce point ?

**M. DRUET** : Je voulais savoir si les organisations syndicales avaient été mises au courant de ces modifications et quel avait été leur positionnement, s'il vous plaît.

**M. le Maire** : Isabelle, peux-tu compléter ?

**Mme MANGIN** : Excusez-moi. Oui, ils sont tout à fait en accord avec ce principe de Comité Technique commun. Ils sont au courant.

**M. le Maire** : Je rappelle simplement que ce Comité Technique commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville a été engagé. Au moment où nous l'avions engagé, nous n'avions pas encore la certitude juridique que le CCAS puisse aussi intégrer ce Comité Technique commun. Précision faite, nous pouvons le faire. C'est donc ainsi que cela s'engage.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rattachement du CCAS au Comité Technique commun de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole.

Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Frédérique DRAY.

#### **RAPPORT N° 14 : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE DOLE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MODIFICATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION DE LA POLICE MUNICIPALE**

**Mme DRAY** : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de deux points dans cette notice.

##### Mise à disposition d'un agent auprès du CCAS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le programme de réussite éducative est porté par le CCAS. Un agent de la Ville de Dole travaillant sur ce programme est mis à disposition de ce dernier afin d'exercer les fonctions liées à ce programme. Cet agent titulaire du grade d'éducateur principal de jeunes enfants ne pouvant assurer les missions afférentes du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 18 mars 2018, il est donc mis à disposition du CCAS pour la période du 19 mars 2018 au 31 décembre 2018 inclus.

##### Modification du taux de l'indemnité spéciale de fonction de la Police Municipale

Il convient de modifier la délibération n° 18.22.03.26 du 22 mars 2018 concernant le taux de l'indemnité de fonction attribué aux chefs de service de Police Municipale (agents de catégorie B) et ainsi de remplacer « soit au taux de 18 % » par « soit au taux de 30 % maximum ».

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Dole auprès du Centre Communal d'Action Sociale ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement de l'indemnité spéciale de fonction aux chefs de service de Police Municipale au taux de 30 % maximum.

**M. le Maire :** Merci pour ces deux éléments. Je rappelle qu'Hélène DHIMALEKIS travaille sur le domaine des enfants dans le cadre du Plan de Réussite Éducative (PRE). Par rapport à la mise à disposition de cet agent, il faut que le CCAS reprenne la gestion du PRE.

Y a-t-il des questions ?

**M. DRUET :** C'est plutôt une remarque. Je voulais savoir pourquoi ces deux points, qui me semblent un peu différents, sont sous le même rapport, et non pas sous forme d'un rapport par point.

**M. le Maire :** C'est une bonne question. C'est parce que ce sont deux dispositifs liés à la gestion des ressources humaines dans les deux cas. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition d'un agent de la Ville de Dole auprès du CCAS et la modification du taux de l'indemnité spéciale de fonction de la Police Municipale.

Nous passons au rapport n° 15. La parole est à nouveau à Frédérique DRAY.

### **RAPPORT N° 15 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES**

**Mme DRAY :** Merci, Monsieur le Maire.

Le règlement intérieur du Centre Social Olympe de Gougues précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement à l'intention des usagers qu'ils soient individuels, familiaux ou associatifs. L'activité se développant et les adhérents se diversifiant, plusieurs points nécessitent maintenant d'être précisés.

Ces compléments concernent :

- le nombre d'adhérents impliqués par la carte d'adhésion à l'association, qui sera limité à 20 ;
- les modalités de report pour la participation aux activités : en cas d'absence, il sera demandé de prévenir si possible 24 heures avant. Il a été spécifié que le remboursement pourrait être effectué, mais il pourra également être reporté sur une autre activité ;
- les conditions de participation aux sorties pour les mineurs ainsi que les bénévoles :
  - o concernant les mineurs, un mineur pourra être accompagné par un tiers majeur adhérent au Centre Social muni d'une autorisation parentale ;
  - o concernant les bénévoles, cela concerne surtout les bénévoles animant des activités qui se verront proposer gratuitement jusqu'à trois sorties annuelles dans lesquelles ils pourront être accompagnés par un enfant ;
- les modalités de prêt de matériel aux partenaires du Centre Social : c'est simplement une précision portant à inscrire le matériel en plus des locaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications portées au règlement intérieur du Centre Social Olympe de Gougues tel qu'annexé.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications portées au règlement intérieur du Centre Social Olympe de Gougues.

Nous poursuivons avec le rapport n° 16.

### **RAPPORT N° 16 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE TRANSPORTS POUR LES ÉCOLES DE DOLE ET DES COMMUNES INTÉRESSÉES ET POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE**

**Mme SCHLEGEL :** Merci, Monsieur le Maire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé à la Ville de Dole et aux autres communes du territoire qui avaient des besoins de prestations de transport pour les sorties des écoles, de constituer un groupement de commandes afin de retenir un ou plusieurs transporteurs pour réaliser ces prestations.

Il est ainsi formé un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et les communes d'Abergement-La-Ronce, Archelange, Authume, Biarne, Champvans, Chevigny, Choisey, Damparis, Foucherans, Gredisans, Jouhe, Le Deschaux, Menotey, Parcey, Sampans, Tavaux, Villette-lès-Dole, le SIP de Rochefort-sur-Nenon, le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) des écoles de Baverans/Brevans et le SIVOS du Val des Anges.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes ayant notamment pour objet l'acquisition de prestations de transport pour ses écoles publiques ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ;
- d'élire le représentant de la Ville de Dole à la commission d'appel d'offres ad hoc, et son suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer les marchés issus du groupement de commandes.

**M. le Maire :** Merci, Esther, pour ce point. Effectivement, nous allons essayer de mutualiser par un groupement de commandes le fait de faire appel à des transporteurs pour les écoles. C'est donc une démarche intéressante au sein de l'agglomération.

Y a-t-il des questions supplémentaires ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose d'adopter cette délibération, sachant que je vous propose par ailleurs que le représentant soit une représentante de la Ville de Dole à la commission d'appel d'offres concernant ces transports. En l'occurrence, puisqu'elle suit déjà ces dossiers, je vous propose que ce soit Isabelle DELAINE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce dossier aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au groupement de commandes pour des prestations de transports pour les écoles de Dole et des communes intéressées et pour les accueils collectifs de mineurs (ACM) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour le rapport n° 17.

## **RAPPORT N° 17 : CESSIION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE :** Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez qu'en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques » est désormais exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ainsi, six zones économiques de Dole ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Seule la zone « Les Grandes Épenottes » dispose de terrains à vendre. La commune de Dole doit céder à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ces terrains.

Les conditions de vente de ces terrains proposées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont les suivantes :

- le prix de vente est celui constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (les prix figurent dans le tableau de votre rapport) ;
- le paiement à la commune de Dole se fera au fur et à mesure de la commercialisation par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et au plus tard dans 13 ans.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver la vente à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en pleine propriété des terrains cessibles dans les conditions financières présentées dans le tableau (vous avez environ 10 hectares) ;

- de préciser qu'il sera fait usage de la faculté de versement anticipé du produit des reventes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'occasion de chacune des cessions de terrain à vocation économique, le solde éventuel résultant de terrains non commercialisés étant payé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2031, soit dans 13 ans.

**M. le Maire** : Merci pour ce rapport sur ces cessions de zones d'activités. Y a-t-il des questions sur le sujet ?

**M. DRUET** : Je voulais juste savoir pourquoi c'était un délai maximal de 13 ans. Qu'est-ce qui justifie cette durée ?

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Vous avez raison de poser cette question. Nous nous sommes interrogés. Les notaires nous l'ont conseillé, puisque nous ne pouvons pas engager une vente sans date butoir. Ils nous ont donc proposé d'indiquer « 13 ans ». C'est ce qui se fait couramment.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession des ZAE à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Toujours dans ce domaine de l'économie des zones d'activités, nous passons au rapport n° 18. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

### **RAPPORT N° 18 : TAXE D'AMÉNAGEMENT – INSTAURATION D'UN TAUX DE 3 % POUR LA PART COMMUNALE EN ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Merci, Monsieur le Maire.

Le transfert des zones d'activités économiques génère de nouvelles charges portées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ces nouvelles charges pourraient être partiellement compensées par la taxe d'aménagement perçue par les communes sur ces zones. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors des discussions sur le pacte fiscal. Dans une volonté tarifaire harmonisée sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il est proposé que cette taxe s'élève à 3 %.

Il est donc proposé ce soir au Conseil Municipal :

- d'instituer sur les secteurs des Zones d'Activités Économiques de la Ville de Dole, à savoir « le Tumulus », « le Défois », « les Épenottes », « les Mesnils Pasteur » et la zone dite « portuaire » un taux de Taxe d'Aménagement de 3 % ;
- d'approuver le principe de reversement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du produit de cette taxe de secteur sur les zones selon les modalités de la convention ;
- de noter que la mise en place d'une taxe de secteur sur les ZAE n'est par ailleurs sans conséquence aucune sur les dispositions applicables à l'ensemble du territoire, notamment les exonérations facultatives, et de noter que, hors ZAE précitées, le taux applicable sur la Ville de Dole reste inchangé à 4 %.

**M. le Maire** : C'est parfaitement clair, merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

**M. WAMBST** : Pour bien comprendre, est-ce une taxe communale ? La commune encaisse une trésorerie, alors que nous venons de décider que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, étant propriétaire des zones, va s'occuper de leur entretien.

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Voilà, tout à fait. Effectivement, la taxe d'aménagement relève de la compétence de la Ville ou de la commune. C'est donc elle qui la perçoit. Dans ce rapport, il vous est proposé que, concernant les ventes des terrains sur les zones d'activités économiques, les communes et la Ville de Dole s'engagent à reverser le produit de cette taxe à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour justement faire face aux nouvelles charges sur l'entretien de ces zones.

**M. le Maire** : Merci. Effectivement, c'était le bon système flexible pour pouvoir fonctionner de cette manière. Il aurait été trop compliqué que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole gère directement cette taxe. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe de reversement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du produit de la taxe d'aménagement sur les zones selon les modalités de la convention.

Nous passons au rapport n° 19.

### **RAPPORT N° 19 : RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE TAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DE DOLE-CHOISEY**

**M. BORDAT** : Merci, Monsieur le Maire.

La commune de Tavaux a engagé une procédure d'aménagement de son territoire, avec le développement d'un nouveau quartier (lotissement de la Vuillardière), impactant le fonctionnement de la station d'épuration communale du fait de l'augmentation du flux de pollution à traiter.

Une étude de modélisation du fonctionnement de la station d'épuration de Dole-Choisey a été réalisée par le Centre International de Recherche sur l'Eau et l'Environnement (CIRSEE), tenant compte du flux de pollution de Tavaux. Cette étude a conclu que le débit nominal de la station d'épuration de Dole-Choisey pouvait être reconsidéré.

Il convient cependant de solliciter la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de modifier l'arrêté d'autorisation du 27 décembre 2007 de la station de traitement des eaux usées de Dole et de porter ainsi le débit nominal de 17 000 à 24 900 mètres cubes par jour.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le raccordement sur la station d'épuration de Dole-Choisey des effluents de la commune de Tavaux en deux phases ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Maire** : Merci, cher Jean, pour ce rapport. Évidemment, si nous acceptons ce raccordement, c'est aussi parce que bien évidemment, la collectivité taveloise va prendre en charge les travaux de raccordement, et parce que cela permet d'avoir un client supplémentaire pour la station de Choisey et de participer ainsi à ce que la station augmente sa rentabilité. Y a-t-il des questions ?

**M. DRUET** : Justement, vous parlez de la rentabilité de cette station. Avec ce nouveau raccordement, quel sera le taux approximatif de rentabilité ?

**M. le Maire** : Sincèrement, je suis bien incapable de vous donner le taux de rentabilité de la station d'épuration. Il n'y a pas vraiment de taux de rentabilité. Je ne pense pas que cela se mesure ainsi comme une entreprise ou autre. Mais c'est plutôt que cette station ayant des coûts, ceux-ci seront ainsi davantage partagés. Il faut le comprendre ainsi.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le raccordement de la commune de Tavaux à la Station d'Épuration de Dole-Choisey.

Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Philippe JABOVISTE.

### **RAPPORT N° 20 : ACQUISITION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME FRAICHARD ET CONSORTS**

**M. JABOVISTE** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur et Madame FRAICHARD et Consorts sont aujourd'hui propriétaires d'un ensemble immobilier sis à Dole 345B avenue du Maréchal Juin, formé d'une maison et d'un terrain attenant d'une superficie totale de 3 267 mètres carrés.

Ces dernières font partie d'un vaste îlot d'environ 65 000 mètres carrés classé en zone dite « à urbaniser » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune dans lequel la Ville de Dole entend se constituer une réserve foncière la plus large possible pour maîtriser dans le futur les orientations d'aménagement de ce secteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à Monsieur et Madame FRAICHARD et Consorts d'une partie des parcelles cadastrées provisoirement section CP n° 439p et CP 100 p d'une contenance totale de 23 ares et 95 centiares moyennant le prix de 15 088,50 euros.



**M. le Maire :** *Merci, Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport au vote. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Monsieur et Madame FRAICHARD et Consorts.

*Nous passons au rapport n° 21. Philippe JABOVISTE.*

#### **RAPPORT N° 21 : ACQUISITION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME VILAIN**

**M. JABOVISTE :** *Je continue.*

*Fin 2017, Monsieur et Madame VILAIN, tous deux propriétaires indivis de la parcelle CM n° 663 correspondant à une petite extension de l'impasse des Peupliers (pour vous situer, c'est vers la rue de Chaux) ont manifesté leur souhait d'incorporer cette parcelle dans le domaine public.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver l'acquisition à Monsieur et Madame Bruno et Roselyne VILAIN de la parcelle cadastrée section CM n° 663 d'une contenance de 1 are et 18 centiares moyennant le prix symbolique de 1 euro ;*
- *d'approuver l'intégration de cette parcelle au domaine public communal dès qu'elle aura été acquise par la collectivité.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre ce rapport au vote. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Monsieur et Madame VILAIN.

*Nous passons au rapport n° 22. Il s'agit de l'École des Beaux-arts, mais je le préciserai après. Je vais laisser la parole à Catherine DEMORTIER sur la délibération.*

#### **RAPPORT N° 22 : CESSIION D'IMMEUBLE À MONSIEUR ET MADAME GRESET (OU TOUTE PERSONNE MORALE, NOTAMMENT SCI S'Y SUBSTITUANT) - 19 BIS RUE DES ARÈNES**

**Mme DEMORTIER :** *Merci, Monsieur le Maire.*

*Monsieur et Madame GRESET ont fait part à la Ville de Dole de l'intérêt qu'ils manifestaient pour une partie de la propriété communale, sis 19 bis rue des Arènes, en vue de créer des logements privatifs et locatifs. Ce projet s'inscrit dans la logique de la démarche Cœur de ville sur l'axe Habitat. Ce bâtiment est composé d'un temple et de salles utilisées par l'association UFC-Que Choisir et l'École des Beaux-arts. Le tout représente une surface d'environ 780 mètres carrés, auquel peuvent être ajoutés les combles aménageables ainsi qu'une cave voutée accessible depuis la cour intérieure.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver la vente à Monsieur et Madame Victor GRESET de l'immeuble cadastré à Dole section BH n° 76, d'une contenance de 8,92 ares, sis 19 bis rue des Arènes sans le temple affecté à un usage culturel, moyennant le prix de 290 000 euros ;*
- *de préciser que cette vente sera assortie d'une mise à disposition de l'École des Beaux-arts pour l'année scolaire 2018-2019 avec une libération au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;*
- *de préciser que le futur acquéreur s'engage à consentir une servitude de passage réelle et perpétuelle permettant une sortie de secours entre le temple et la cour située au sud-est de la parcelle ;*
- *de préciser qu'une servitude d'équipement d'intérêt général devra également être créée compte tenu de la présence de matériels dans la cave, nécessaires au fonctionnement d'équipements publics.*

**M. le Maire :** *Merci, Catherine, pour le point. Je vais vous donner quelques explications supplémentaires. Ce bâtiment, comme vous le savez, accueille l'École des Beaux-Arts. C'est un bâtiment très obsolète. Il y a de vraies problématiques de sécurité fortes pour les usagers de l'école, pour les étudiants ainsi que pour son personnel. Depuis quelque temps, la Commission de Sécurité nous informe de ses difficultés. Nous avons l'opportunité de pouvoir avoir un investisseur pour racheter ce bâtiment à un prix fixé par le Prix des Domaines (290 000 euros). Bien*

évidemment, nous devons pouvoir apporter des solutions alternatives pour la gestion de l'École des Beaux-arts.

À ce titre, nous avons proposé ainsi que cette école rejoigne, dans un premier temps, le bâtiment Sombardier où il y a la MJC, c'est-à-dire que nous restons dans une même cohérence, sur des activités culturelles, le temps que nous puissions commencer les travaux et la réhabilitation de l'Arc II qui se situe à l'arrière du siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ces beaux bâtiments vacants ont une logique d'accueillir une école qui a toute sa place dans ce bâti.

Cela peut aussi constituer aussi dans une nouvelle logique qui nous semble intéressante, un pôle des beaux-arts, avec d'un côté de la rue, le Musée des Beaux-arts, et de l'autre côté de la rue des Arènes, l'École des Beaux-arts. C'est le projet à terme. Je pense qu'il se fera dans deux ans, le temps de réhabiliter un immeuble qui a une certaine valeur, qui a compté par le passé, bien évidemment, en accueillant une partie du collège de l'Arc. Il sera donc à destination de l'École des Beaux-arts.

Bien évidemment, je voudrais remercier les enseignants et la Directrice, parce que forcément, le déménagement et l'évolution sont impactant pour eux. Nous l'avons fait par différentes visites pour trouver le lieu qui pouvait convenir le temps de ces deux ans, avec le Directeur des Services, de manière à pouvoir aboutir et apporter surtout, à terme, une vraie réponse pour cette école. Bien sûr, je voudrais leur dire que nous serons à leurs côtés via les services techniques pour le déménagement, car il y a beaucoup à faire. Ceci ne sera pas immédiat, nous avons un peu de temps devant nous pour effectuer ce déménagement. Voilà pour cette opération progressive qui permettra d'avoir des lieux en état et satisfaisants pour l'exercice de cette école.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**M. WAMBST :** Au début, je voulais poser la question de l'École des Beaux-arts, mais il semble que la solution se mette en place. L'autre aspect de ma question était lié à l'opportunité de cette vente. Je voudrais savoir si le prix proposé est proche d'une estimation des Domaines, puisqu'ils ont forcément été consultés. Pourriez-vous m'éclairer ?

**M. le Maire :** Absolument. Le prix exact des Domaines est 290 000 euros.

**M. LEFÈVRE :** Monsieur le Maire, merci. Quel mandat sur le plan culturel ! Je dois tout de même le reconnaître. Lorsque se terminera cette mandature, non seulement nous aurons pu construire, ou en tout cas restaurer la Fabrique, mais nous aurons aussi développé ce projet de galeries éphémères auquel je suis très attaché. Le théâtre aura bien avancé. En fait, nous nous orientons vers ce projet plus large du pôle des Beaux-arts, puisque le projet de l'École des Beaux-arts est aussi associé à la présence du Musée juste en face.

Je voudrais profiter vraiment de la séance solennelle du Conseil Municipal pour, premièrement rassurer les élèves, deuxièmement, dire, comme je le précisais tout à l'heure, qu'il y a les conservateurs, ceux qui jouent « petits bras » et ceux qui ont de l'ambition. Il y a aussi ceux qui regardent ce que l'on peut faire plus loin.

Monsieur le Maire, vous avez raison. Cette histoire de l'École des Beaux-arts traînait depuis très longtemps et de toute façon, le bâtiment était voué à ne plus accepter de public dans les conditions telles qu'elles sont. Mais je crois qu'il y a une chose formidable : les élèves de l'École des Beaux-arts vont pouvoir, avec nous, imaginer leur école. Nous allons l'organiser, je vais l'organiser : nous emmènerons les élèves visiter l'Arc II et je pense que tout le monde sera bluffé.

Pour ne rien vous cacher, et ce n'est un secret pour personne, moi qui suis issu des écoles privées, je n'avais jamais mis les pieds dans l'Arc II. Je ne connaissais pas ce très beau bâtiment qui a accueilli autrefois la subdélégation de l'Intendance sous l'Ancien Régime. C'est un lieu incroyable. Honnêtement, j'ai découvert des volumes que je n'imaginai pas, et je pense que nous allons pouvoir donner à la Ville de Dole une école des Beaux-arts en lien direct avec son Musée tel que jamais on ne pouvait l'imaginer. C'est une chance incroyable que nous allons construire ensemble, et avec les élèves. Je pense que ce sera quelque chose d'extrêmement important.

Pardon de le dire comme cela, mais la délibération n'est pas forcément très nette. Le problème de calendrier peut faire peur, et je suis quelqu'un qui, par nature, en tout cas sur ces dossiers, cherche vraiment à rassurer, à apaiser. D'abord, la rentrée se fera à l'actuelle École des Beaux-arts en septembre, et il y aura une clause : ce n'est pas parce qu'il y a une vente qu'il n'y a pas de limite que nous posons pour pouvoir travailler dedans. Si j'ai bien compris, le départ se fera en fin d'année, sous l'autorité de l'administration. C'est ce que j'ai cru comprendre pour aller, dans un premier temps, à Sombardier, et ensuite, après Sombardier, à l'Arc II. Je connais très peu de villes

de notre taille qui donnent autant d'outils dans le domaine culturel à leurs cadres dirigeants et à tous ceux qui pratiquent l'art.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations sur le sujet? Je n'en vois pas. Je vais soumettre au vote cette délibération. Y a-t-il des personnes qui sont contre? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession d'immeuble à Monsieur et Madame GRESET.

Nous passons ensuite au rapport n° 23. La parole est à Philippe JABOVISTE.

### **RAPPORT N° 23 : CESSIION DE TERRAIN À MONSIEUR HAXHIMUSTAFA ET À MADAME BUGARI**

**M. JABOVISTE :** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HAXHIMUSTAFA et Madame BUGARI ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain sur le lotissement communal « Rougemont », rue Simone Signoret.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur Labinot HAXHIMUSTAFA et Madame Bernita BUGARI, du lot n° 5 du lotissement « Rougemont », à savoir la parcelle cadastrée section AP n° 374 d'une contenance de 5 ares et 25 centiares, sise 9 rue Simone Signoret, moyennant le prix de 34 125 euros TTC, y compris la TVA sur la marge de 3 130,75 euros.

**M. le Maire :** Merci. Sur cette vente sur le lotissement « Rougemont », y a-t-il des questions ou des observations? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre cette vente? Y a-t-il des abstentions? Bien. La vente est donc adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur HAXHIMUSTAFA et à Madame BUGARI.

Nous passons au rapport n° 24. La parole est toujours à Philippe JABOVISTE.

### **RAPPORT N° 24 : CESSIION DE TERRAIN À MONSIEUR MAMMADOV**

**M. JABOVISTE :** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MAMMADOV a fait part à la Ville de Dole de l'intérêt qu'il manifestait pour une partie de la propriété communale sise rue Macedonio Melloni – là où se trouvent les services techniques – actuellement utilisée en espace vert. Son projet porte sur la création/réhabilitation de logements sur la parcelle voisine d'une contenance de 23 ares et 92 centiares, attenante à celle appartenant à la Ville. La bande de terrain convoitée par Monsieur MAMMADOV lui permettra une meilleure exploitation de son unité foncière pour l'implantation de son projet donnant une plus grande largeur à sa parcelle d'origine.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente à Monsieur Mushvig MAMMADOV d'une partie de la parcelle d'une superficie d'environ 500 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre moyennant le prix de 24 euros le mètre carré hors taxe.

**M. le Maire :** Merci, Philippe, pour cette vente. Avez-vous des questions ou des observations? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent? Bien. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur MAMMADOV.

Je voudrais ajouter une petite précision concernant le rapport sur l'École des Beaux-arts, que je n'ai pas précisée et qui me semble importante. Nous ne vendons pas le temple situé à droite devant l'École. Nous ne vendons pas l'École ni toutes les pièces au bord de la rue des Arènes. Voilà pour cette précision sur ce point.

Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

## **RAPPORT N° 25 : RÉTROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SIS 1 RUE BARON BOUVIER**

**M. PÉCHINOT** : Merci, Monsieur le Maire.

*Par décision du 13 juin 2017, vous avez mis en œuvre le droit de préemption, dont vous êtes titulaire, sur un fonds de commerce exploité dans un local sis 1 rue Baron Bouvier. Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé un cahier des charges de rétrocession visant à fixer les conditions de rétrocession du bail afin de garantir le respect de la diversité commerciale et artisanale, et de conforter l'attractivité du Cœur de Ville. Ce cahier des charges a fait l'objet d'une publicité locale. Une candidature a été déposée et a recueilli un avis favorable du jury.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession du bail commercial situé 1 rue Baron Bouvier à la SASU (Société par Actions Simplifiée et Unipersonnelles) Les Déglingués.*

**M. le Maire** : Merci, Jacques. Nous aurons donc le plaisir d'accueillir la biscuiterie Les Déglingués dans la grande rue. Je pense que nous avons bien fait de préempter pour la diversité commerciale de cette rue, et nous avons deux ans pour retrouver quelqu'un, ce qui est fait. Nous leur souhaitons « bonne chance », car bien sûr, le commerce est difficile partout, et chacun est invité à consommer les futurs biscuits de cette nouvelle entité.

*Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Pardonnez-moi, il y a une question de Gilles CARD.*

**M. CARD** : Je n'ai pas complètement suivi, excusez-moi. Le bail commercial est-il vendu ? Je crois que nous l'avons acheté 10 000 euros. Le rachètent-ils ?

**M. le Maire** : C'est une cession du bail.

**M. CARD** : Est-ce pour le même montant ?

**M. le Maire** : Non. Il est cédé à titre gracieux. Nous leur en faisons cadeau. La question est logique, c'est un bail commercial et l'on pourrait se dire que l'on peut vendre le bail. Aujourd'hui, les conditions économiques des centres-villes, me semble-t-il, ne permettent pas, si l'on veut pouvoir installer des boutiques, de vendre des baux de façon facile, surtout dans cette rue où chacun sait qu'il y a un certain nombre de difficultés.

*J'espère que la rétrocession du bail et le loyer qu'ils devront déjà payer dans le cadre de cet ensemble permettront à l'activité de se poursuivre et d'exister. Il est vrai que nous pourrions encore vendre un bail contre un certain montant, mais à mon avis, ce serait difficile, et l'on y rajouterait une difficulté supplémentaire. Comme le souffle Jean-Marie SERMIER, ces gens-là paient aussi des taxes et des impôts qui vont à la collectivité.*

*Y a-t-il d'autres questions éventuelles ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. La rétrocession est donc approuvée à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rétrocession du bail commercial.

*Je vais passer la présidence quelques minutes à Isabelle MANGIN pour le rapport n° 26.*

**Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX quitte la séance quelques minutes.**

**Mme MANGIN** : Merci, Monsieur le Maire. Nous passons donc au rapport n° 26. Je laisse la parole à Jean BORDAT.

## **RAPPORT N° 26 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE DANS LA FORÊT COMMUNALE DE DOLE-GOUX**

**M. BORDAT** : Merci.

*Le droit de chasse sur les parcelles cadastrales AC 123, 124, 125, 132 et AB 20 de la forêt communale de Dole-Goux est cédé à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de La Loye par le biais d'un bail de location amiable approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dole du 21 juillet 2014. Ce bail a été établi pour une durée de quatre ans et prendra fin le 30 juillet 2018.*

*Il est proposé de renouveler, dans les mêmes termes, le bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Dole-Goux, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et jusqu'au 31 juillet 2022.*

*Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider le renouvellement du bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Dole-Goux ;*
- *de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son délégué pour la signature du bail.*

***Mme MANGIN :*** *Merci, Monsieur BORDAT. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Dole-Goux.*

*Nous passons au rapport n° 27. Je laisse la parole à Frédérique DRAY.*

### **RAPPORT N° 27 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU JURA POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

***Mme DRAY :*** *Dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance et de la gestion des crèches, haltes-garderies et Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), la collectivité bénéficie du versement des aides de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Ainsi, la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Ville de Dole sont signataires de conventions de partenariat. Il convient aujourd'hui de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021, arrivé à échéance.*

*Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura ainsi que les avenants qui s'y rapportent.*

***Mme MANGIN :*** *Merci Frédérique. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.*

*Nous passons au rapport n° 28. Je laisse la parole à Nathalie JEANNET.*

***Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX rejoint la séance.***

### **RAPPORT N° 28 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2017**

***Mme JEANNET :*** *Merci.*

*Conformément aux exigences législatives, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année n-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante. Le rapport vous a été transmis avec la notice.*

*La CCSPL réunie le 21 juin 2017 a examiné les points suivants :*

- *le rapport annuel d'activités sur la Délégation de Service Public de l'Eau et de l'Assainissement avec deux points : l'eau potable et l'assainissement collectif ;*
- *le rapport annuel d'activités sur la Délégation de Service Public de Chauffage Urbain avec la SOCCRAM (Société Chauffage Combustible Réparation Appareil Mécanique) ;*
- *le rapport annuel d'activités sur la Délégation de Service Public du Crématorium.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport d'activités 2017 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole.*

***M. le Maire :*** *Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ?*

***M. WAMBST :*** *Je vais être très rapide. Je participe, comme un certain nombre de membres de la majorité, à cette commission. Les sujets abordés sont extrêmement importants, parce qu'ils sont très structurants pour la vie de la collectivité, que ce soit le chauffage, le crématorium ou l'eau. Il*

est 23 heures. Lire le rapport en détail serait long. Il serait peut-être utile qu'à un autre moment, lors d'un autre Conseil Municipal, nous prenions un peu plus de temps pour approfondir ces grands dossiers, même s'ils sont vus en commission. Je trouve que pour la vie de la collectivité, ce sont des aspects à la fois importants, intéressants et qui méritent d'être bien connus de tous. C'est donc un vœu que je formule. Ce n'est pas nécessairement pour ce soir, mais pour un moment où nous trouverons le temps pour aller plus à fond dans ces dossiers.

**M. le Maire :** Avez-vous d'autres questions ?

**M. SERMIER :** Je voulais simplement vous dire, Monsieur WAMBST, que vous avez raison. Souvent, ces rapports annuels d'activités se font largement après l'exercice qui est clos. Nous sommes en train d'étudier les rapports 2017 avec un décalage de 18 mois par rapport au début de l'exercice qui nous concerne, et c'est la vraie différence avec une Société d'Économie Mixte, comme une SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique), où, par exemple sur le chauffage ou d'autres activités, si nous avions cette structure, nous aurions une étude a priori et non a posteriori avec un engagement beaucoup plus fort de la collectivité.

Je ne dis pas que c'était mal par rapport au passé, mais je dis que c'est peut-être une réflexion que nous devrions avoir encore un peu plus fortement, car cela permet d'engager beaucoup plus les élus, d'assurer les présidences et de connaître les dossiers a priori plutôt qu'a posteriori.

**M. le Maire :** Bien. J'entends ce que vous dites. Après, les rapports sont nombreux, mais j'entends votre réflexion, et nous verrons peut-être à ce que la prochaine fois, nous puissions mettre ces rapports plus en amont pour une analyse plus fine.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport n° 28 ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport annuel d'activités de la CCSPL pour l'année 2017.

Nous passons au rapport n° 29. Je laisse la parole à Jean-Pierre CUINET.

## **RAPPORT N° 29 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AINSI QUE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**M. CUINET :** Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport n° 29 porte effectivement sur la commission « Aménagement de la Ville ».

Conformément à la loi n° 95-101 de février 1995 et à ses décrets, le Maire ou le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix, la qualité de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport présente les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations. Les points essentiels du rapport annuel 2017 sont fondés sur les éléments donnés par DOLEA Eau et DOLEA Assainissement, deux SEMOp délégataires jusqu'au 31 décembre 2028.

Les éléments principaux d'évolution en 2017 sont les suivants.

Concernant le service public de l'eau potable, pour la commune de Dole, la production d'eau à la station de pompage Prairie d'Assaut s'élève à 1 801 564 mètres cubes, contre 1 888 997 mètres cubes en 2016. Les apports d'eau extérieurs de la région de Dole s'élèvent à 6 876 mètres cubes, contre 7 930 mètres cubes en 2016. Le nombre de clients raccordés s'élève à 11 959, contre 11 841 en 2016. Le rendement du réseau de distribution est de 76,11 %, contre 74,67 % en 2016. Le prix de la part eau potable pour une facture de 120 mètres cubes s'élève à 1,601 4 euro TTC par mètre cube, contre 1,611 08 euro TTC par mètre cube en 2016.

Concernant le service public de l'assainissement collectif (collecte et traitement des effluents), les eaux usées de Dole, d'Authume, Baverans, Brevans, Choisey, Crissey, Villette-lès-Dole et du Syndicat de la Vèze sont traitées par la station d'épuration située rive droite du Doubs dite « de Choisey ».

Cette délégation comporte les ouvrages suivants pour la commune de Dole :

- les postes de relèvement, qui sont au nombre de 26, contre 25 en 2016, un ayant été ajouté aux Commards ;

- les réseaux de collecte, qui représentent 188 552 mètres linéaires ;
- les déversoirs d'orage, qui sont au nombre de 43 ;
- les bassins de pollution, qui sont au nombre de 26 ;
- la station d'épuration datant de 1998, construite pour 58 000 équivalents habitants.

Les éléments clés pour l'année 2017 sont les suivants :

- le nombre de clients raccordés s'élève à 11 331 contre 11 494 en 2016 ;
- le nombre de mètres cubes d'eau traités à la station d'épuration de Dole-Choisey s'élève à 2 304 500 contre 2 781 151 en 2016 ;
- le volume de boues évacué en épandage/compostage s'élève à 3 704 mètres cubes par an ;
- le prix de la part assainissement pour une facture de 120 mètres cubes s'élève à 1,811 3 euro TTC par mètre cube, contre 1,823 5 euro TTC par mètre cube en 2016.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels 2017 des délégataires ci-annexés, sur le prix et la qualité de l'eau potable ainsi que sur le service public de l'assainissement.

En annexes, vous avez les rapports d'activités 2017 DOLEA Eau et DOLEA Assainissement, ainsi qu'une lettre de l'Agence de l'Eau. Tous ces rapports sont consultables sous format papier à l'Hôtel-de-Ville, à la Direction Pilotage et Coordination) et sous format numérique via le portail FAST.

**M. le Maire :** On ne pourra pas nous dire que nous ne sommes pas allés dans les détails. Vous avez justement tous les détails des principaux éléments. Il me semble tout de même important de vous dire qu'après quelques années de mise en place de la gestion de l'eau et de l'assainissement par nos SEMOp, le prix de l'eau a baissé sur notre ville (entre 6 et 7 %). De plus, à côté de la question du prix, il y a environ 1 million d'euros par an d'investissement consacré au renouvellement des canalisations, à la gestion du plomb. Bien évidemment, l'organisation globale de la structure DOLEA Eau et Assainissement répond aux besoins des Dolois en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ?

**M. HAMDAOUI :** Je voudrais juste savoir si on nous présentera les comptes (comptes de résultat, bilans) des SEMOp au prochain Conseil Municipal.

**M. le Maire :** Il n'y a pas de comptabilité donnée au Conseil Municipal. En revanche, des Conseils d'Administration sont organisés, de même qu'une Assemblée Générale avec les actionnaires. C'est de cette manière qu'est organisé le « contrôle analogue », comme on l'appelle dans ce domaine. Néanmoins, il n'y a pas de rapport financier de la société, comme d'ailleurs vous n'avez pas de rapport financier de Suez ou de CarPostal dans les transports à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Une délégation de service public à une société a été créée.

Je sais que c'est nouveau. Je sais qu'il n'est pas forcément évident de comprendre ces nouvelles sociétés. Je sais que vous voudriez bien que toutes nos SPL et SEMOp intègrent la comptabilité de la Ville, mais cela ne se passe pas de cette façon. Ce sont des délégations de service public, des sociétés interviennent, et en l'occurrence, nous sommes au capital de cette société et nous en sommes actionnaires. C'est une autre façon de travailler, mais je rappelle que les éléments majeurs, y compris financiers, sont dans le rapport annuel, si vous voulez regarder davantage d'éléments sur la société en elle-même. Il n'y a pas « rien » sur cette question financière, puisque c'est ce que vous évoquez. Donc, si vous voulez en savoir davantage, vous contactez les services sur le rapport 2017 ici évoqué.

Y a-t-il d'autres interventions ou observations ?

**M. WAMBST :** Pour poursuivre votre réflexion à l'instant, même si nous n'avons pas à examiner les comptes, parce que nous sommes en face de DSP, de SEMOp, donc d'entités juridiques distinctes, dans le cadre de la gestion de l'eau, je pense que la collectivité peut tout de même indiquer, étant membre du Conseil d'Administration et actionnaire de la société, un certain nombre de souhaits ou de préconisations.

Lors des documents examinés et présentés par DOLEA, il y a un aspect que je trouvais important et qui était juste évoqué à la fin : l'idée que l'eau étant une chose précieuse, il est important que DOLEA ait aussi une démarche d'ordre pédagogique, informatif, comportemental permettant de faire en sorte que la ressource qu'est l'eau soit consommée avec intelligence, pour ne pas dire « avec parcimonie ». Même si nous n'avons pas un accès direct à la question strictement administrative d'études des comptes en Conseil Municipal, la posture de la collectivité dans cette matière peut être formulée, et je ne sais pas comment le dire autrement.

Je considère que, même si la vertu de la pédagogie amène à ce que les gens consomment moins d'eau, cela donnera évidemment un chiffre d'affaires inférieur à la société en tant que partenaire public de cette société. Voilà l'un des messages qui peut être porté, et que je souhaite formuler dans ce sens.

**M. le Maire :** Je vais vous indiquer quelques éléments sur ce point. J'entends ce que vous voulez dire. Vous pensez que la collectivité, même si elle a délégué la gestion de l'eau, ne doit pas s'exonérer d'un certain travail de pédagogie et de prévention par rapport à la consommation de l'eau. Vous avez raison sur le fond : nous devons tous faire ce travail, quelles que soient nos fonctions, que ce soit la collectivité municipale, les entités, les écoles sur le développement durable et sur la gestion de l'eau, et œuvrer dans un travail de prévention, de gestion de la question de l'eau et de pédagogie.

Il est vrai que le travail revient, me semble-t-il, en premier à la société qui gère ceci, et elle le fait par des campagnes, ici ou là, de communication et autres sur la question. Je pense aussi qu'au-delà de cela, la première chose que nous pouvons attendre, me semble-t-il, pour aller dans la logique de ce que vous dites, c'est que DOLEA soit particulièrement vigilante sur les fuites d'eau.

Dans quelques semaines, il y aura des travaux dans la rue André Lebon, parce que c'est une rue où la conduite en dessous a de nombreuses fuites. L'assainissement a été fait, il reste l'eau. Donc, c'est déjà vraiment en travaillant là-dessus, mais je suis d'accord qu'à côté de cela, il y a tout un volet s'adressant à la population sur sa consommation d'eau personnelle et la façon de préserver une ressource particulièrement importante.

Dans ce sens, et pour la question aussi de l'eau, non pas en termes de consommation, mais en termes de propreté, nous avons signé une convention avec les agriculteurs sur la Prairie d'Assaut, et là, la Ville est à l'origine de cette convention avec les agriculteurs, témoignant ainsi que, bien sûr, la collectivité n'a pas à mettre de côté cet aspect préventif.

**M. HAMDAOUI :** Quelque chose m'échappe. Nous sommes bien associés à la SEMOp et détenteurs d'une partie du capital. Nous avons donc accès aux décisions et à l'information. Je ne comprends pas pourquoi la SEMOp manquerait de transparence – surtout dans le domaine de l'eau, il me semble qu'il faut être transparent – pour présenter les comptes. Y a-t-il quelque chose à cacher ? Je ne l'imagine pas. Pourquoi ne pas présenter les comptes ?

**M. le Maire :** Attendez, Monsieur HAMDAOUI. Vous savez lire. Il est indiqué très simplement dans les éléments : « les rapports sont consultables sous format papier à l'Hôtel de Ville (direction Pilotage et Coordination) et sous format numérique via le portail FAST », comme l'a dit tout à l'heure Jean-Pierre CUINET. Donc, il n'y a rien à cacher. Vous pouvez avoir sans problème le document. Mais lisez-le.

**M. HAMDAOUI :** C'est du « baratin ».

**M. le Maire :** Non, ce n'est pas du « baratin ». Comment pouvez-vous dire cela ? Ce n'est pas du « baratin ». C'est la synthèse, les éléments explicatifs de la société, de ce qu'elle fait. Mais vous voudriez pouvoir entretenir une espèce d'opacité ou je ne sais quoi, alors que vous n'avez pas lu le document.

**M. HAMDAOUI :** C'est de la transparence !

**M. le Maire :** Attendez, la transparence est possible dans la logique où vous y mettez du vôtre, et la meilleure façon d'y mettre du vôtre pour que ce soit de la transparence est de lire les documents tels qu'ils sont. Je peux comprendre que vous n'avez pas eu le temps de lire, mais lisez, et ensuite, vous poserez les questions.

S'il n'y a pas d'autres observations, il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable, ainsi que sur le service public de l'assainissement.

Nous passons ensuite au rapport n° 30 concernant le réseau de chauffage urbain. Je laisse la parole à Catherine NONNOTTE-BOUTON.

## **RAPPORT N° 30 : RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN « RIVE DROITE DU DOUBS »**

**Mme NONNOTTE-BOUTON :** Merci, Monsieur le Maire.



Les équipements de production et de distribution de chauffage sur le territoire de la Ville de Dole situé sur la rive droite du Doubs sont exploités par la société SOCCRAM, filiale d'Engie Réseaux, par le biais d'une délégation de service public qui a pris effet en 2010, et dont l'échéance est fixée à 2034. Les informations suivantes sont issues du rapport annuel de délégation présenté le 6 juin 2018 en Commission Consultative des Services Publics Locaux.

#### Aspects techniques

Le réseau compte 23 abonnés pour 70 chaufferies (chauffage et eau chaude sanitaire). Les principaux abonnés sont Grand Dole Habitat, l'OPH du Jura, les deux centres hospitaliers, la Ville de Dole et le Conseil Régional qui représentent plus de 80 % de la puissance souscrite. Il y a eu deux réparations de fuites portant sur 20 mètres de réseau (rue Descartes et rue de Verdun) sans incidence sur la fourniture de chaleur.

En 2017, le taux de couverture par énergies renouvelables a atteint 66 %. Ce taux respecte les engagements du contrat de délégation de service (supérieur à 50 %). Il s'obtient par la combustion de bois (à hauteur de 54 %) et par l'achat préventif de 7 000 mégawattheures de biogaz.

#### Aspects climatiques et coût

En termes de rigueur climatique, l'année 2017 a été un peu plus froide qu'en 2016. La durée de chauffe annuelle a été supérieure de 1 %. Il y a eu :

- un nouveau raccordement en 2017 (centre commercial des Mesnils Pasteur) ;
- deux résiliations (gymnase petit manège et Accueil de Loisir Sans Hébergement Georges Sand) ;
- une augmentation de puissance (cuisine centrale).

L'ensemble conduit à une baisse de puissance d'abonnement de 143 kilowattheures.

Les ventes de chaleur ont représenté 47 530 kilowattheures correspondant à la fourniture en chauffage et eau chaude de 4 295 logements avec une légère baisse de 3 % par rapport à l'année 2016. Cette baisse de consommation est provoquée par une amélioration des performances thermiques de certains bâtiments et par le dé-raccordement d'autres bâtiments.

Le coût en « équivalent logement » est de 804 euros TTC par logement avec une légère augmentation de 2 % par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par un ajustement contractuel dû à l'avenant n° 2 de la Délégation de Service Public, signé en 2015, et qui a remplacé l'indice de prix lié au bois par un indice plus proche de la réalité du marché du bois-énergie.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte, pour l'année 2017, du rapport relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette société.

**M. le Maire :** Merci, Catherine. Y a-t-il des questions sur le réseau de chauffage urbain qui fonctionne bien et qui continue du mieux possible son extension pour la rentabilité de la chaufferie ? Dans ce sens, vous savez que le complexe sportif sera alimenté par la chaufferie de la SOCCRAM. Avez-vous des questions ou observations ?

**M. SERMIER :** Je constate que l'on est plus exigeant avec les SEMOp qu'avec la SOCCRAM.

**M. le Maire :** Oui, et pourtant, c'est une entreprise totalement privée. C'est une prise d'acte. S'il n'y a pas d'observation supplémentaire, nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de la DSP du réseau de chauffage urbain « rive droite du Doubs ».

Nous passons au rapport suivant sur la DSP Crématorium. Philippe JABOVISTE.

### **RAPPORT N° 31 : RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM**

**M. JABOVISTE :** Merci, Monsieur le Maire.

Pour mémoire, le 23 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un crématorium et d'une salle de recueillement contiguë, ainsi que son mode de gestion en Délégation de Service Public. La Société TANIER a été désignée le 13 décembre 2011 après mise en concurrence en tant

que concessionnaire du crématorium. Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les délégataires à fournir un rapport annuel, évidemment, comme tous les autres. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le présent rapport que vous pouvez consulter via le portail FAST expose les activités liées à la gestion du crématorium et de la salle de recueillement sur l'année 2017. Vu l'avis favorable de la CCSP de la Ville de Dole du 6 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport, tout simplement.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ou des observations? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte de ce rapport. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de la DSP du Crématorium.

Nous sommes déjà sur la DSP pour la gestion de La Commanderie. Alexandre DOUZENEL.

### **RAPPORT N° 32 : RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA COMMANDERIE**

**M. DOUZENEL :** Merci, Monsieur le Maire. Nous continuons avec les rapports annuels, cette fois sur La Commanderie.

Depuis décembre 2016, le Conseil Municipal a délégué la gestion et l'exploitation de La Commanderie dans le cadre d'une DSP. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, pour chaque DSP, il est convenu d'avoir un temps de regard sur l'année écoulée. Cette analyse se retrouve dans le rapport annexé à cette notice.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2017 relatif à la gestion et l'exploitation de La Commanderie par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.

**M. le Maire :** Bien. Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur le point? Je n'en vois pas. Nous allons donc prendre acte de cette DSP et de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de la DSP pour la gestion de La Commanderie.

Nous passons ensuite au rapport n° 33. Nous sommes désormais sur le contrat pour les années à venir. Annie MAIRE-AMIOT a la parole.

### **RAPPORT N° 33 : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE « LA COMMANDERIE »**

**Mme MAIRE-AMIOT :** Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Dole a confié à la SPL Hello Dole, la gestion et l'exploitation administrative, financière, technique et commerciale de La Commanderie, par Délégation de Service Public. La convention de DSP fixe un montant de compensation pour obligation de service public, au titre des missions de programmation d'événements et spectacles, de développement de l'activité économique du territoire et du développement du tourisme d'affaires, relevant des missions de service public. Afin de ne plus faire référence à un montant annuel fixe et de pouvoir ainsi faire évoluer annuellement cette contribution au moment du vote du budget primitif, il est proposé de passer un avenant à la convention de DSP.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de l'article 10 de la convention de Délégation de Service Public entre la SPL Hello Dole et la Ville de Dole pour la gestion de La Commanderie, portant sur la rémunération du délégataire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en conséquence l'avenant à la convention de Délégation de Service Public.

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Y a-t-il des personnes qui votent contre cet avenant ? Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant à la convention de DSP pour la gestion de La Commanderie. Les administrateurs de la SPL ne prennent pas part au vote (Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Daniel GERMOND, Jean-Philippe LEFÈVRE, Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Jean-Marie SERMIER, Jacques PÉCHINOT et Gilles CARD).

*Nous passons au rapport n° 34 présenté par Isabelle DELAINE.*

**RAPPORT N° 34 : MARCHÉ DE SERVICES AVEC LA SPL HELLO DOLE POUR LA PARTICIPATION À L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT « WEEKEND GOURMAND DU CHAT PERCHÉ »**

**Mme DELAINE :** *Merci, Monsieur le Maire.*

*À l'initiative de la Chambre des Métiers et de l'Office de Tourisme du Pays dolois, il est organisé à Dole, depuis 2015, le Weekend Gourmand du Chat Perché. Cet événement fédérateur et fortement identitaire permet aux visiteurs de déambuler dans la ville à la rencontre de différents patrimoines : gastronomique, bâti et culturel. La Ville de Dole a confié à l'Association Gourmande du Chat Perché l'organisation et la gestion de cet événement. Afin de renforcer et de participer à l'organisation de cet événement, il est également proposé de confier un marché de services à la SPL Hello Dole.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à mandater la SPL Hello Dole pour la participation à l'organisation du Weekend Gourmand du Chat Perché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer en conséquence le marché de services entre la SPL Hello Dole et la Ville de Dole pour la participation à l'organisation de cet événement.*

**M. le Maire :** *Merci, Isabelle. C'est un événement important pour notre ville désormais, qui se déroule chaque année au mois de septembre. C'est un bel événement, et comme je le dis régulièrement, il y a ce que fait la Ville, et les initiatives prises par un certain nombre d'interlocuteurs dans notre cité. Le travail, qui est le nôtre, est non seulement de porter des manifestations, mais aussi d'accompagner ceux qui prennent des initiatives, et cette initiative est particulièrement ambitieuse et désormais particulièrement d'une ampleur importante pour la Ville de Dole.*

*Nous ne pouvons que féliciter tous ceux qui ont œuvré pour que cette manifestation s'ancre dans notre agenda des manifestations de Dole, et participe ainsi à l'attractivité et le rayonnement de notre ville à l'échelle, a minima, régionale. Nous devons donc les soutenir, et dans ce sens, il nous paraît important que la SPL dédiée à l'événementiel puisse se saisir aussi de cette question d'accompagnement. En tant qu'actionnaires d'Hello Dole, nous chargeons la SPL Hello Dole de pouvoir s'impliquer, ce qu'elle faisait déjà, mais nous allons dans un stade plus important aux côtés de l'Association Gourmande et aussi aux côtés des crédits que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole mettent à l'association pour porter cette manifestation.*

*Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le marché de services avec la SPL Hello Dole pour la participation à l'organisation du Weekend Gourmand du Chat Perché. Les administrateurs de la SPL ne prennent pas part au vote (Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Daniel GERMOND, Jean-Philippe LEFÈVRE, Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Jean-Marie SERMIER, Jacques PÉCHINOT et Gilles CARD).

*La parole est à Stéphane CHAMPANHET pour le rapport n° 35.*

**RAPPORT N° 35 : SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39**

**M. CHAMPANHET :** *Merci, Monsieur le Maire.*

La Ville de Dole est actionnaire de la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39, créée en avril 2016, dont l'objet social est la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction. Le capital de la SPL Grand Dole Développement 39 s'élève à 350 000 euros. Il est réparti à parts égales entre les deux actionnaires que sont la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est envisagé de procéder à une augmentation du capital social de la SPL, à hauteur de 200 000 euros, afin de pouvoir lui permettre de réaliser de nouvelles opérations d'aménagement et de construction. Cela correspondrait ainsi à une souscription, pour la Ville de Dole, à 1 000 actions nouvelles, représentant une valeur de 100 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de décider de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL Grand Dole Développement 39 à hauteur de 100 000 euros, correspondant à 1 000 actions de 100 euros chacune ;
- d'approuver la modification de l'article 7 des statuts de la SPL Grand Dole Développement 39 relatif au capital social comme suit :
  - o ancienne rédaction : « Le capital social est fixé à la somme de 350 000 euros, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 3 500 actions de 100 euros chacune. »
  - o nouvelle rédaction : « Le capital social est fixé à la somme de 550 000 euros, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 5 500 actions de 100 euros chacune. »
- d'autoriser le représentant de la Ville de Dole aux assemblées générales de la SPL à signer les nouveaux statuts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Maire :** Étant président de la SPL Grand Dole Développement 39, je ne prendrai pas part au vote. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**M. CARD :** J'ai voté pour la constitution de cette SPL il y a deux ans déjà. A-t-on un rapport financier, comme on vient de l'avoir sur la SPL événementielle ? Nous avons mis 350 000 euros « au pot » il y a deux ans. Il me semble que là, on nous demande de remettre 200 000 euros, 100 000 euros pour la Ville et 100 000 euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pourquoi pas ? Je ne suis pas contre. Je trouve que cette SPL est un bon outil. Je ne m'oppose donc pas du tout à cette SPL, mais nous aurions besoin de savoir où nous en sommes, ce que nous avons acheté, les projets exacts, parce que c'est un peu flou dans la présentation. Pourquoi ce besoin de 200 000 euros ? Pourquoi pas 100 000 ou 500 000 euros ?

Nous avons besoin de ces précisions pour pouvoir prendre une décision. Encore une fois, je veux bien voter pour, mais si j'en sais un peu plus. Où en sommes-nous surtout dans l'endettement ? Je radote un peu d'un Conseil Municipal à l'autre, mais quand vous dites que l'endettement diminue à Dole, heureusement qu'il diminue, puisque nous avons créé la SPL Aménagement il y a deux ans, et que maintenant, les investissements partent essentiellement sur cette SPL Aménagement. Heureusement que l'endettement de la Ville diminue, mais il faut qu'il diminue au minimum d'autant que la SPL augmente. J'aimerais simplement savoir si nous pourrions avoir un rapport pour pouvoir nous prononcer.

**M. le Maire :** Je vais vous contenter en partie en vous disant qu'il y aura bien un rapport, qu'il sera soumis au prochain Conseil Municipal, l'Assemblée Générale de la SPL se tenant au début du mois de juillet avec les actionnaires, que ce soit la Ville ou la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les comptes ont été examinés par le Conseil d'Administration la semaine dernière. Tout cela permettra le rapport annuel aux actionnaires au prochain Conseil Municipal et Communautaire. Voilà pour la réponse sur ce point.

S'il y a un appel au capital, c'est tout simplement pour pouvoir continuer l'investissement. Pourquoi pas 500 ou 100 000 euros ? C'est tout, il faut être aussi raisonnable par rapport à nos capacités, que ce soit celles de la Ville ou celles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de répondre au capital, et que dans un premier temps, cet apport en capital suffit pour poursuivre le travail, les missions fixées par la collectivité à la SPL Grand Dole Développement 39 et par ses deux actionnaires. Nous avons travaillé particulièrement sur la Ville de Dole. Des opérations sont aussi en train de naître du côté de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Comme vous le savez, cet outil permet d'aménager, de construire. Il est fait à ce titre. Je rappelle quand même une chose. J'entends que c'est compliqué, mais nous avons des missions données dans une société de droit privé, certes détenue par des capitaux publics, d'où la nécessité d'avoir un rapport sur non seulement les finances et l'activité de cette société, et c'est ce que vous appelez de vos vœux, mais c'est prévu par la loi et cela sera présenté la prochaine fois.

*Au-delà de cela, quand on fait une DSP avec Tanier pour le crématorium ou avec la SOCCRAM pour le chauffage urbain, vous ne demandez pas forcément où est la comptabilité de la société. Nous avons un rapport, et vous en aurez aussi un à ce titre. Je peux comprendre qu'il y ait une demande plus importante du fait que le capital ait été abondé par les deux actionnaires que sont la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Voilà, et en tout état de cause, nous sommes en phase sur le besoin de rapports. Ce sera le cas en septembre, après l'Assemblée Générale qui se tient au début du mois de juillet.*

*Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais passer au vote. Je rappelle que je ne prends pas part au vote, je ne fais que le présenter. C'est la même chose pour les administrateurs de la société, car en tant qu'administrateurs, ils sont représentants de l'actionnaire. Cela compte donc aussi pour Jean-Claude WAMBST qui fait partie, et ce qui, de ce point de vue, permet aussi d'avoir une observation d'un membre de l'opposition dans cette SPL. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vois une abstention globale, sauf une personne qui ne prend pas part au vote, plus les administrateurs. Le rapport est donc adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 5 abstentions (G.CARD ; F.BARTHOULOT ; A.HAMDAOUI ; T.DRUET ; S.HEDIN), approuve la souscription à l'augmentation de capital social de la SPL Grand Dole Développement 39. Les administrateurs de la SPL ne prennent pas part au vote (Messieurs Jean-Marie SERMIER, Jean-Baptiste GAGNOUX, Philippe JABOVISTE, Jean-Claude WAMBST et Stéphane CHAMPANHET).

*Nous passons au rapport n° 36, qui est le dernier. Isabelle MANGIN le rapporte.*

### **RAPPORT N° 36 : RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COLLÈGE DE L'ARC II – CONCESSION DE TRAVAUX AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39**

**Mme MANGIN** : *Merci, Monsieur le Maire.*

*La Ville de Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39 un mandat d'études pour l'aménagement du cours Clemenceau, incluant la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'ancien collège de l'Arc II. Au vu des potentialités de ce bâtiment, il est envisagé de réhabiliter les locaux afin d'y implanter l'École des Beaux-arts d'une part, et des locaux à vocation tertiaire d'autre part. Pour la réalisation de ces projets, la Ville de Dole souhaite pouvoir confier à la SPL Grand Dole Développement 39 une concession de travaux.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider le principe de concession de travaux entre la SPL Grand Dole Développement 39 et la Ville de Dole, concernant la réhabilitation de l'ancien collège de l'Arc II ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à engager la négociation avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'établissement de la concession de travaux et à signer ladite concession, ainsi que tout document y afférent.*

*Merci.*

**M. le Maire** : *Merci. Les administrateurs de la SPL ne prendront pas non plus part au vote. Il s'agit d'une concession de travaux à la SPL pour la réhabilitation de l'Arc II. Bien évidemment, la collectivité municipale, par rapport au fait que l'École des Beaux-arts intègre les locaux, paiera donc un loyer à la SPL.*

*Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc à un vote à l'unanimité, moins la participation des administrateurs qui n'est pas effectuée. Mais cela ne change rien.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réhabilitation de l'ancien collège de l'Arc II et la concession de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39. Les administrateurs de la SPL ne prennent pas part au vote (Messieurs Jean-Marie SERMIER, Jean-Baptiste GAGNOUX, Philippe JABOVISTE, Jean-Claude WAMBST et Stéphane CHAMPANHET).

*Nous sommes arrivés au bout de cet ordre du jour. Laëtitia CUSSEY voulait dire quelques mots qu'elle n'a pas pu exprimer tout à l'heure sur l'hôpital. Laëtitia, tu peux compléter.*

**M. CUSSEY** : *Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je tiens à m'excuser. Je n'ai pas pu prendre la parole tout à l'heure, parce que je suis arrivée en cours de Conseil. J'étais auprès de mes patients, et je ne gère pas forcément mon temps comme je veux. Mais j'avais tout de même envie de prendre la parole concernant l'hôpital. Vu l'heure, je vais être très brève.*

*Je voulais vous parler quelques minutes sur ce sujet qui me tient à cœur pour vous donner mon ressenti de soignante. En règle générale, quand on choisit ce métier, c'est pour aider les autres et parce que l'on aime le contact humain. J'étais jeudi à l'hôpital. J'ai entendu toutes les horreurs qui ont été prononcées devant des enfants qui étaient aussi dans la salle. J'ai trouvé cela désolant. Autour de moi, j'avais mes collègues en blouse blanche, qui disaient qu'ils allaient trop loin, qu'ils allaient casser leur message, et qu'ils feraient mieux de se taire. Moi, je pense que la violence, même verbale, ne sert à rien, elle ne fait en rien avancer les choses, et elle casse le message.*

*J'ai entendu aussi que les élus ne servent à rien. À ces paroles, je voudrais répondre que si je me suis engagée il y a quatre ans, c'est pour cela, pour me faire entendre, pour faire entendre la voix de ceux qui sont en souffrance. Alors, si, les élus locaux « se bougent ». Nous ne comptons plus les heures de discussion sur ce sujet, de réunions, d'échanges idées, de rencontres avec les professionnels de santé, les soignants. Si l'hôpital va mal, ce n'est pas d'aujourd'hui. Vous savez donc comme moi que la tâche n'est pas facile, et c'est l'ARS qui décide.*

*Alors, en tant que soignante, je tiens juste à dire que je défendrai toujours ceux qui travaillent pour les autres. Je ferai remonter leur ressenti, car la santé va mal, et il est vital de sauver notre hôpital. Hélas, on ne parle pas assez de toutes ses compétences présentes et qui fonctionnent tellement bien. On ne le valorise pas assez.*

*Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord autour de cette table, mais en tout cas, nous aurons tous un jour besoin d'un service de santé. Je défendrai toujours la voix des soignants et dans tous les secteurs, qu'il soit public, privé ou libéral, car nous avons tous besoin de ces acteurs à Dole et sur le territoire du bassin dolois nord.*

*Voilà, je vous remercie.*

**M. le Maire :** *Merci, Laétitia, pour cet apport. C'est aussi l'investissement de toutes les compétences au sein du Conseil Municipal, quels que soient les sièges que l'on occupe. Bien évidemment, chaque élu a des domaines dans lesquels il intervient davantage que d'autres, et c'est le cas de Laétitia sur la santé. Cela me permet aussi de dire que si c'est difficile sur l'hôpital, je voudrais remercier le Docteur JOBEZ pour l'ensemble du travail qu'il effectue dans un domaine très compliqué qui est celui de la santé, car je sais qu'il est aussi missionné par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur la constitution du Plan Local de Santé.*

*Je vous remercie pour cette séance intense, et je vous souhaite une bonne soirée pour le peu qu'il en reste. Merci*

*La séance est levée à 23 heures 30.*